

HCE
République Française

HAUT CONSEIL
à l'**EGALITE**
ENTRE LES
FEMMES ET
LES HOMMES


*Inégalités entre les femmes
et les hommes dans les arts et la culture*
*Acte II : après 10 ans de constats,
le temps de l'action*

Rapport n°2018-01-22-TRA-031 voté le 22 janvier 2018

Danielle BOUSQUET, Présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes
Stéphane FRIMAT et **Anne GRUMET**, rapporteur.e.s
Brigitte ARTHUR et **Claire GUIRAUD**, co-rapporteuses



« Le plus souvent dans l’histoire, “anonyme” était une femme. »
Virginia Woolf, autrice anglaise.



Ce rapport a été rédigé conformément aux recommandations relatives à l’usage du féminin et du masculin du Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe (HCE, 2015).

À retrouver sur notre site internet : haut-conseil-egalite.gouv.fr

SYNTHÈSE

L'affaire Weinstein et la vague de dénonciation des violences sexistes et sexuelles ont jeté une lumière crue sur les difficultés spécifiques que rencontrent les femmes artistes et sur les inégalités systémiques entre les femmes et les hommes dans le domaine de la culture. Si ce secteur ne fait certainement pas exception, il n'en demeure pas moins que les récents événements — qui faisaient suite à des polémiques récurrentes depuis plus de 5 ans (désignation de Polanski en tant que président des Césars en 2017, dénonciations contre David Hamilton en 2016, sélection sans femme du festival d'Angoulême en 2016, sélection et composition largement masculines du Jury du festival de Cannes depuis 2012, procès d'Orelsan en 2013, polémiques récurrentes autour de Bertrand Cantat, etc.) — appellent à une action déterminée pour faire reculer les violences sexistes et les inégalités entre les femmes et les hommes. Dans cette prise de conscience qui doit se poursuivre et dans les actions qui doivent en découler, le Ministère de la culture a toute sa place à prendre.

Les femmes artistes subissent pleinement les effets du sexisme

Majoritaires sur les bancs des écoles d'art puis mises aux bans des institutions, les femmes subissent encore pleinement le mythe de la toute-puissance du « génie créateur masculin ». Elles sont aujourd'hui plus nombreuses parmi les étudiant.e.s puis progressivement, à l'image d'un processus d'évaporation, elles deviennent moins actives, moins payées, moins aidées, moins programmées, moins récompensées, et enfin moins en situation de responsabilité que leurs homologues. Elles représentent aujourd'hui :

- 6/10^{ème} des étudiant.e.s
- 4/10^{ème} des artistes effectivement actif.ve.s
- 2/10^{ème} des artistes aidé.e.s par des fonds publics
- 2/10^{ème} des artistes programmé.e.s
- 2/10^{ème} des dirigeant.e.s
- 1/10^{ème} des artistes récompensées
- à poste égal et compétences égales, une femme artiste gagne en moyenne 18 % de moins qu'un homme¹.



Dans le monde des arts et de la culture, tant dans le milieu professionnel que dans les établissements d'enseignement artistique, les faits de harcèlement et de violences sexistes et sexuelles sont fréquents, et s'ils ne sont (peut-être) pas plus importants qu'ailleurs, ils y sont particulièrement occultés et déniés. Ce phénomène semble pour beaucoup, harceleurs comme victimes, « faire partie du jeu » dans un rapport de dépendance, où les carrières se font et se défont avec pour toile de fond le silence des artistes et l'impunité des agresseurs.

L'image des femmes dans les productions culturelles oscille la plupart du temps entre stéréotypes et invisibilité. Que ce soit au théâtre, au cinéma, dans les productions télévisuelles, dans la bande dessinée ou encore dans les jeux vidéo, l'image véhiculée des femmes est souvent stéréotypée : elles sont soit jeunes, belles et sans ambition, soit ridicules ou acariâtres voire méchantes, soit hypersexualisées, notamment dans certains jeux vidéo. Les femmes sont en outre moins représentées : les rôles manquent en particulier pour les comédiennes de plus de 50 ans dans les productions cinématographiques, théâtrales ou télévisuelles, en décalage avec la réalité sociétale.

Enfin, dans une France si fière et si riche de son histoire artistique et littéraire, les femmes sont oubliées, effacées et malmenées malgré leur contribution majeure à cet héritage. Les femmes peintres et les sculptrices ont très peu présentes dans les collections des musées et dans les expositions, alors qu'à toute époque leurs créations ont été nombreuses. Si certaines ont été redécouvertes tardivement, la plupart ont été oubliées. Très peu d'autrices et d'écrivaines d'avant la seconde moitié du 20^{ème} siècle sont jouées au théâtre et elles sont également presque toujours absentes des programmes d'enseignement scolaire et supérieur. Pourtant, la production littéraire de femmes depuis 4 siècles s'est toujours révélée importante et de qualité : beaucoup d'entre elles étaient à leur époque appréciées et reconnues et souvent traduites dans toute l'Europe. Enfin, l'on dénombre 4 (bientôt 5) femmes au Panthéon et 73 hommes auxquels la patrie est reconnaissante, alors que l'histoire de France et l'histoire des arts ne seraient pas les mêmes sans la contribution de centaines de femmes qui en ont été effacées et oubliées.

Les financements publics sont donc aujourd'hui distribués de façon profondément inégalitaire – alors que le talent ne saurait être inégalement réparti – et contribuent parfois à renforcer les stéréotypes et le sexisme.

Alors que le domaine des arts et de la culture est massivement soutenu par l'argent public, par l'État et les collectivités territoriales (plus de 20 milliards d'euros en 2017), le Haut Conseil appelle à une action plus ambitieuse des pouvoirs publics en la matière. Les inégalités femmes-hommes dans le secteur des arts et de la culture sont connues. Des efforts ont déjà été réalisés. Un **changement d'échelle** est aujourd'hui attendu. Il est indispensable d'agir et cela passera par le déploiement de la **démarche d'éga-conditionnalité**. Afin de corriger durablement les inégalités femmes-hommes dans le secteur des arts et de la culture, le Haut Conseil à l'Égalité formule 20 recommandations étayées sur deux axes :

AXE 1 - Tendre à une juste allocation des financements publics

Afin que tout financement public, directement ou indirectement alloué par le Ministère de la culture ou les collectivités territoriales, soit assorti d'exigences en matière d'égalité femmes-hommes, sous la forme d'objectifs chiffrés de progression, dont l'atteinte totale ou partielle entrainera une modulation des financements, visant à améliorer :

- La **situation** des femmes artistes, par l'augmentation de la part des femmes parmi les bénéficiaires des fonds publics, qu'elles soient sous la forme d'aides à la création, de programmation sur scène, dans une exposition ou à l'écran, ou encore de sélection en vue d'un prix ou d'une bourse ;
- L'**image** des femmes par la lutte contre les stéréotypes, la diversification des rôles sociaux et la fin de la banalisation des violences faites aux femmes dans les productions culturelles soutenues par des fonds publics ;
- La **mémoire** des femmes artistes, dans la politique mémorielle publique (politique matrimoniale, Panthéon, création d'un musée de l'histoire des femmes, noms de femmes pour baptiser des rues ou des bâtiments publics, inscrire des écrivaines aux programmes et aux examens scolaires, etc.) ;
- L'**accès** des femmes aux postes de décisions des institutions culturelles.

AXE 2 - Transformer le terreau des inégalités

De manière complémentaire, il faudra agir sur les racines profondes des inégalités entre les femmes et les hommes :

- En luttant résolument contre les violences faites aux femmes artistes, notamment par des mesures de sensibilisation et de formation des professionnel.le.s afin, d'une part, de prévenir le harcèlement sexiste et les violences sexuelles et, d'autre part, de favoriser l'accompagnement des victimes ;

HCE - Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture

- En corrigeant l'orientation avant et après la formation initiale encore trop souvent sexuée, cantonnant les femmes aux disciplines les moins prestigieuses socialement et donc financièrement;
- En permettant aux artistes de mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle, dans un secteur où les horaires atypiques sont la norme.

RECOMMANDATIONS

CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À UNE POLITIQUE CULTURELLE INTÉGRANT PLEINEMENT L'OBJECTIF D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Recommandation n°01 Renforcer les personnes-clés et les dispositifs de l'égalité femmes-hommes au sein de l'architecture administrative du ministère de la culture :

- élaboration de feuilles de route annuelles,
- élaboration d'un plan de formation des personnels,
- renforcement des moyens d'action du.de la haute fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes,
- désignation d'un.e référent.e égalité au sein du cabinet de la ministre,
- consolidation des études de l'impact des projets de loi sur l'égalité femmes-hommes,
- développement des statistiques sexuées,
- déploiement d'une communication publique exemplaire,
- nomination du Haut Conseil au Comité ministériel de l'égalité entre les femmes et les hommes du Ministère de la Culture et au Conseil des collectivités locales pour le développement culturel,
- extension de la démarche d'obtention de labellisation « égalité » auprès de l'AFNOR à l'ensemble des structures artistiques et culturelles subventionnées par l'État et les collectivités territoriales.

AXE 1 - TENDRE À UNE JUSTE ALLOCATION DES FINANCEMENTS PUBLICS

1. Présentation de la démarche générale

Recommandation n°02 Instaurer, pour toutes les structures culturelles percevant des subventions publiques, des objectifs chiffrés obligatoires de progression (part des femmes parmi les bénéficiaires des fonds publics, image des femmes dans les productions culturelles soutenues par des fonds publics, part des femmes dans la politique mémorielle), jusqu'à atteindre une répartition égale, selon le mécanisme suivant :

- Augmenter le pourcentage de 10 points par an, lorsqu'un déséquilibre fort apparaît ;
- Augmenter le pourcentage de 5 points par an, dans les autres cas.

Ces objectifs seront fixés sur la base de statistiques sexuées que devra produire et rendre public tout bénéficiaire de fonds publics, concernant son organisation et son activité.

Recommandation n°03 Moduler le versement de tout financement public à l'atteinte des objectifs : prévoir un bonus pour les structures qui atteignent les objectifs avant le délai fixé et un malus pour celles qui ne respectent pas les objectifs.

Recommandation n°04 Intégrer la démarche de l'éga-conditionnalité aux cadres contractuels existants (conventions d'objectifs et de moyens ou de performance, conventions pluriannuelles de gestion, cahiers des charges, lettres de mission adressées par le/la ministre de la Culture aux directeur.rice.s de tous les établissements publics, etc.).

Recommandation n°05 Etendre la démarche de l'éga-conditionnalité aux financements publics alloués par les collectivités territoriales.

2. Garantir un meilleur partage des financements publics entre les artistes femmes et hommes

Recommandation n°06 Prévoir 5 indicateurs relatifs à la place des femmes artistes parmi les artistes impliqué.e.s à toutes les étapes de la production culturelle :

- part des femmes et des hommes parmi les artistes bénéficiant d'aides, de bourse, ou faisant l'objet d'une commande,
- montants moyens des aides allouées aux femmes et aux hommes,
- part des femmes et des hommes parmi les artistes programmé.e.s/diffusé.e.s,
- part des femmes et des hommes parmi les compositeur.rice.s programmé.e.s/diffusé.e.s,
- part des femmes et des hommes parmi les artistes sélectionné.e.s en vue d'un prix,
- part des femmes et des hommes parmi les instances dirigeantes et les jurys de sélection.

Recommandation n°07 Prévoir les objectifs de progression suivants :

- augmenter le pourcentage de 10 points par an, lorsque la part des femmes est inférieure à 20 % ;
- augmenter le pourcentage de 5 points par an, lorsque la part des femmes est comprise entre 20 % et 40 %.

Ils devront concerner l'ensemble des secteurs des arts et de la culture, et en priorité :

- pour le spectacle vivant et les arts plastiques : les établissements labellisés ;
- pour l'audiovisuel (cinéma, photographie) : l'audiovisuel public et le Centre national du cinéma et de l'image animée ;
- pour la littérature : le Centre national du livre ;
- pour l'architecture, la commande publique devra faire l'objet d'une attention particulière.

Recommandation n°08 Pour accompagner la démarche, le ministère de la culture pourra :

- financer des études sur les thématiques les moins documentées à ce jour ;
- publier des répertoires d'artistes femmes ;
- publier des outils et financer l'animation de sessions de formation à l'égalité femmes-hommes de l'ensemble des agent.e.s impliqué.e.s dans la sélection d'artistes ou d'œuvres à toutes les étapes de la production culturelle.
- développer des initiatives visant spécifiquement à rendre visibles des femmes.

3. Faire des financements publics un levier de la lutte contre les stéréotypes et le sexisme dans les œuvres d'arts et les productions culturelles

Recommandation n°09 Prévoir des indicateurs relatifs à l'image des femmes dans les productions culturelles et réaliser un guide « Qu'est-ce qu'un projet culturel non sexiste ? » à diffuser largement.

Recommandation n°10 Prévoir des objectifs chiffrés de progression concernant la part des femmes et des hommes représenté.e.s ainsi que l'image des femmes, pour l'ensemble des bénéficiaires de fonds publics :

- assurant l'allocation d'aides à la création ou des commandes d'œuvres ;
- assurant la programmation ou la diffusion d'œuvres ;
- assurant la sélection d'œuvres en vue d'un prix.

En priorité à destination du Centre National du Cinéma pour ce qui concerne les films et les jeux vidéo (absence de représentation de violence sexuelle, possibilité de création d'héroïnes du jeu en nombre égal avec les héros, représentation non stéréotypée et binaire des avatars en donnant par exemple la possibilité de créer son héros.ine, de choisir son sexe et ses attributs).

Recommandation n°11 Pour accompagner cette démarche, le ministère de la culture pourra utilement généraliser la sensibilisation à la lutte contre les stéréotypes :

- en formation initiale, via le développement d'un module au cours du cursus de tou.te.s étudiant.e.s des établissements d'enseignement artistique (supérieurs ou non), qui fasse l'objet d'un contrôle de validation des acquis lors d'une épreuve déterminante pour l'obtention du diplôme ;
- et continue : pour tous les directeur.ice.s de l'administration de la Culture, des établissements publics, des structures labellisées, et pour tous les membres siégeant dans les commissions de sélection, en vue de l'attribution d'aides publiques, d'une programmation ou en vue d'un prix ;
- De manière complémentaire, des études chiffrées sur des dimensions encore peu documentées et relatives à l'image des femmes pourraient être conduites, en particulier dans les fictions françaises.

4. Assurer un égal accès des femmes et des hommes aux fonctions de décision

Recommandation n°12 Mettre en œuvre et assurer le suivi des dispositions garantissant l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions de direction d'établissements publics dans l'ensemble des secteurs de la culture :

- en priorité, pour les établissements publics du spectacle vivant, atteindre chaque année un minimum de 40 % de femmes parmi les primo-nominations, dans l'esprit de la loi Sauvadet ;
- suivre l'application de la loi de juillet 2016 consistant à mettre en place une procédure transparente (publication d'une fiche de poste, des critères de sélection, date maximale de réponse, information des candidat.e.s de la composition de la liste restreinte) et constituer une liste restreinte composée d'autant de femmes que d'hommes. Déclarer l'appel à candidature infructueux dès lors qu'il n'est pas possible de constituer une liste restreinte paritaire et recommencer la procédure si nécessaire ;
- former à la lutte contre les stéréotypes de sexe les personnes en charge du recrutement (DRH, élu.e.s, personnes qualifié.e.s, membres de l'administration...) et/ou membres du comité de recrutement ainsi que les évaluateur.ice.s.

Recommandation n°13 Étendre à l'ensemble des organisations bénéficiant de fonds publics l'obligation de mettre en place, pour le recrutement du ou de la dirigeant.e, une procédure de sélection assurant l'égalité de traitement des candidat.e.s et assurant une présélection d'un nombre restreint de candidat.e.s, prenant en compte le respect du principe d'égal accès des femmes et des hommes.

Recommandation n°14 Veiller à la parité dans tous les conseils d'administration, commissions et jurys :

- suivre la mise en œuvre de l'article 205 de la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, qui impose une proportion d'au moins 40 % de membres de chaque sexe dans les commissions ou instances qui, au sein des établissements publics placés sous la tutelle du ministère de la culture ou auprès de ses services déconcentrés, sont consultées sur l'attribution de subventions ou d'aides financières, sur la sélection, l'acquisition ou la commande d'œuvres, sur l'attribution d'agrément, ou lors de sélections en vue de compétitions internationales ;
- élargir ce dispositif à l'ensemble des commissions ou instances assurant les mêmes fonctions, positionnées auprès de toutes structures bénéficiant de financements du Ministère de la culture et/ou les collectivités territoriales.

5. Reconnaître et valoriser la contribution des femmes à l'histoire des arts

Recommandation n°15 Développer des travaux de recherche nécessaires à la réhabilitation de la place des femmes artistes dans l'histoire des arts :

- en finançant des recherches dédiées ;
- en intégrant systématiquement un volet « femmes » ou « histoire des femmes » dans tous les programmes de recherche d'histoire, en particulier des arts et de la culture ;
- en valorisant en ce sens les fonds existants, à l'instar du travail débuté par les Archives nationales.

Recommandation n°16 Réhabiliter la contribution des femmes à l'histoire des arts dans les dispositifs de valorisation de l'héritage national existant, en fixant des objectifs chiffrés de progression jusqu'à parvenir à l'égalité dans la mesure du possible (entrée de femmes au Panthéon, monument consacré à la mémoire des femmes ayant lutté pour les droits des femmes, noms de rues et de bâtiments, programmes scolaires et d'examen, œuvres acquises par les musées, parité à l'Académie des Beaux-Arts, etc.)

Recommandation n°17 Développer des initiatives visant spécifiquement à rendre visible la contribution des femmes à l'histoire des arts :

- consacrer la thématique 2018 des « Journées européennes du Patrimoine » au « Matrimoine » en valorisant les lieux signifiants de la contribution des femmes à l'histoire et pérenniser les signalétiques et les animations pour les années suivantes ;
- lancer la construction du premier Musée national des femmes/de l'histoire des femmes ;
- prévoir un Fonds dédié au financement de la programmation d'œuvres écrites par des femmes et jamais ou très peu jouées.

AXE 2 – TRANSFORMER LE TERREAU DES INEGALITES

1. En finir avec les violences faites aux femmes artistes

Recommandation n°18 Prévenir les violences sexistes et sexuelles dans le milieu culturel et artistique et accompagner les victimes :

- faire signer par chaque établissement d'enseignement artistique supérieur (écoles d'art, d'architecture, conservatoire de musique, écoles de théâtre...) une Charte inspirée du modèle de la « Charte de l'Association nationale des écoles supérieures d'arts contre les discriminations » ;
- former les professionnel.le.s des établissements supérieurs d'enseignement artistique à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes pour favoriser la prise de conscience de ce qu'est une violence sexuelle et sexiste ;
- identifier un.e référent.e chargé.e. de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein de tous les établissements d'enseignement artistique et culturel ;
- diffuser largement le numéro d'écoute national (3919) au sein des établissements culturels subventionnés par l'État afin de faciliter la révélation des violences.

2. Lutter contre l'orientation sexuée et permettre une réelle articulation des temps de vie professionnelle et personnelle

Recommandation n°19 Lutter contre l'orientation sexuée en permettant aux élèves et étudiant.e.s de se projeter dans tous les types de carrières artistiques :

- parvenir à la mixité des enseignant.e.s dans toutes les disciplines enseignées dans les écoles initiales et supérieures d'arts et culture (Conservatoire, FEMIS etc.) afin de permettre une identification plus spontanée et sans stéréotype de sexe ;
- augmenter de 5 points (de pourcentage) par an minimum le répertoire d'artistes femmes enseigné par les établissements artistiques et culturels ;
- augmenter de 5 points (de pourcentage) par an minimum les invitations des établissements d'enseignement artistiques et culturels à des artistes femmes ;
- prévoir des actions de formation et de sensibilisation destinées aux étudiant.e.s et aux professeur.e.s aux problématiques du genre et de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à la lutte contre les stéréotypes.

Recommandation n°20 Faciliter la prise en charge des enfants dans un secteur aux horaires souvent atypiques et peu prévisibles :

- en étendant à toutes les professionnelles du spectacle, au-delà des intermittentes, la mesure FONPEPS (Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle), qui concerne l'aide à la garde d'enfant et veiller à la mise en œuvre de cette mesure ;
- en créant des structures publiques d'accueil pour les jeunes enfants, et en réservant des places pour les travailleur.euse.s du spectacle.

SOMMAIRE

SYNTHÈSE.....	3
RECOMMANDATIONS.....	7
SOMMAIRE.....	13
INTRODUCTION.....	17

SECTION 1 - LE CONTEXTE : UN FINANCEMENT PUBLIC MASSIF QUI LÉGITIME UNE EXIGENCE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET UN CADRE DE POLITIQUE PUBLIQUE RENFORCÉ 21

1. Un secteur qui perçoit chaque année 20 milliards d'euros de l'État et des collectivités territoriales.....	23
A. Le financement de la culture par l'État : un budget de 14 milliards d'euros par an.....	23
B. Le financement de la culture par les collectivités territoriales : un budget de plus de 9 milliards d'euros par an.....	24
2. Qui nécessitera un cadre général de politique publique renforcé.....	25
3. Et exige une démarche ambitieuse et déterminée : l'éga-conditionnalité des financements publics.....	27

SECTION 2 - LES ARTISTES FEMMES : MOINS NOMBREUSES, MOINS PAYÉES, MOINS AIDÉES, MOINS PROGRAMMÉES, MOINS RECOMPENSÉES, MOINS DIRIGEANTES 29

1. Le spectacle vivant.....	33
A. Le théâtre.....	34
B. La danse.....	36
C. La musique.....	36

2. Les arts visuels	41
A. Les arts plastiques	41
B. La photographie	44
C. Le cinéma	44
3. L'architecture	47
4. L'édition	49
A. La littérature	49
B. La bande dessinée	50
5. Coup de projecteur sur l'enjeu de parité dans les directions des organisations et les jurys de sélection	53

SECTION 3 – LA FABRIQUE DES INÉGALITÉS. 57

1. Une discrimination qui revêt plusieurs formes, notamment celle de l'appréciation du « talent »	59
A. Des discriminations invisibilisées sous couvert d'« appréciation du talent »	59
B. Le mythe de l'artiste et de la muse : une histoire du talent conjuguée au masculin	60
2. Les violences sexistes et sexuelles	63
A. Un état des lieux alarmant : des violences massives et endémiques qui s'inscrivent dans le continuum des violences faites aux femmes	64
B. Des violences exacerbées dans le domaine de la culture	64
C. Des efforts nécessaires de sensibilisation et de formation des professionnel.le.s	65
3. Une orientation différenciée entre filles et garçons	67
4. Une articulation des temps de vie professionnelle et personnelle d'autant plus difficile dans le secteur culturel.	69

SECTION 4 - L'IMAGE DES FEMMES DANS LES PRODUCTIONS CULTURELLES : ENTRE INVISIBILITÉ, STÉRÉOTYPES ET BANALISATION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES 71

1. État des lieux : des femmes absentes ou stéréotypées	73
A. Une faible proportion des femmes dans les productions artistiques et culturelles	73
B. Les femmes sont soumises à des normes de beauté et des traits de caractère stéréotypés	75
C. Les femmes sont enfermées dans un nombre limité de rôles sociaux	79

2. Des représentations qui banalisent les violences faites aux femmes	81
3. L'enjeu de demain : objectiver pour faire reculer les représentations sexistes	83
A. L'exemple réussi du dispositif prévu par la loi de 2014 et mis en œuvre par les chaînes, sous le contrôle du CSA.	83
B. Doit être étendu à l'ensemble des arts et de la culture	86

SECTION 5 – LE MATRIMOINE OU LA MÉMOIRE DES FEMMES ARTISTES : ENTRE OCCULTATION ET MINORATION 87

1. La minoration et l'occultation du rôle joué par les femmes dans l'histoire de l'art : une vision biaisée de notre patrimoine culturel.	89
A. Dans le spectacle vivant	90
B. Dans les arts visuels.	90
C. Dans la littérature	91
D. Dans l'ensemble des dispositifs de valorisation du patrimoine français	91
2. Une invisibilisation volontaire.	95
A. Dans les arts plastiques	95
B. Dans le cinéma	98
C. Dans la littérature	99
3. Un matrimoine à redécouvrir	103
REMERCIEMENTS	105
LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES	107
ANNEXES	109
NOTES ET RÉFÉRENCES	125

INTRODUCTION

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes s'est autosaisi d'un travail d'analyse et de recommandations sur les inégalités entre les femmes et les hommes dans le domaine des arts et de la culture, faisant le choix d'appréhender les problématiques de façon très large, puisque le présent rapport couvre les grands domaines du secteur : le spectacle vivant (notamment la musique, dont les musiques actuelles et amplifiées, la danse et le théâtre), les arts visuels (les arts plastiques, dont la peinture, la photographie, l'audiovisuel et les jeux vidéo), l'architecture, la littérature et l'édition, dont la bande dessinée. Le présent rapport se concentre sur les politiques publiques menées par les différents partenaires dans le domaine culturel et ne traite pas des problématiques d'égalité professionnelle internes des services centraux et déconcentrés du ministère de la Culture.

Pendant longtemps, dans un milieu des arts et de la culture considéré par nature émancipateur et égalitaire, animé par des valeurs humanistes et universelles, les inégalités entre hommes et femmes n'ont pas été un sujet de controverses : « *L'inégalité « naturalisée », ni remarquée, ni discutée, était d'autant plus efficace qu'elle était invisibilisée* »².

Ces dernières décennies et années, les inégalités ont été objectivées et des premières mesures ont été mises en œuvre.

- ▶ C'est en 2006 et 2009 que Reine PRAT³, Inspectrice générale de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle du Ministère de la culture rend deux rapports qui contribuent à rendre visibles les très fortes inégalités femmes-hommes dans le secteur de la culture, en particulier du spectacle vivant. Le rapport « La place des femmes dans l'art et la culture : le temps est venu de passer aux actes »⁴ de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances du Sénat en juin 2013, et plus récemment, en juin 2016, celui de Cécile HAMON⁵, directrice de théâtre, intitulé « Mission sur l'égalité femmes-hommes dans le spectacle vivant ; constats et propositions d'action », sont depuis venus renforcer encore l'état des lieux.
- ▶ Le ministère de la Culture a poursuivi ce travail en créant, en janvier 2013, un Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, qui publie chaque année un rapport offrant une photographie chiffrée de la part des femmes et des hommes dans les institutions et les structures de la culture et mesurant leur évolution.
- ▶ Le ministère de la Culture a fait adopter deux lois importantes pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes :
 - [Politique générale et direction] La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) qui prévoit dans son Article 3 que « *la politique en faveur de la création artistique favorise l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la création artistique* » ; l'Article 5 de cette même loi consacre le principe de l'égal accès des hommes et des femmes à la tête des institutions labellisées ;
 - [Jurys de sélection] La loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté impose une proportion d'au moins 40 % de membres de chaque sexe dans les commissions placées auprès des DRAC et des établissements publics.
- ▶ Cet arsenal est venu compléter des textes généralistes s'appliquant a fortiori au secteur :
 - [Direction] L'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (dite Loi Sauvadet) relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, porte sur la parité au sein des conseils d'administration des établissements publics administratifs et introduit des objectifs chiffrés de représentation équilibrée dans l'encadrement supérieur et dirigeant des trois versants de la fonction publique, assortis de sanctions financières.
 - [Politique générale et marchés publics] La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose dans son Article 1 que « *L'État et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions. La politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes comporte notamment : [...] des actions visant à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et à la production culturelle et*

artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres. ». L'article 16 prévoit en outre une interdiction de soumissionner aux marchés publics pour les entreprises qui ne seraient pas en règle avec leurs obligations légales vis-à-vis de l'égalité femmes-hommes. Cet article doit permettre de faire levier pour implanter l'égalité et la mixité dans les entreprises. L'article 61 prévoit que les régions, les départements, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitant.e.s sont en particulier dans l'obligation de présenter un rapport sur l'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget (y compris en ce qui concerne les services, structures et établissements à vocation culturelle dont ces collectivités assurent en partie ou en totalité le financement et/ou la tutelle). L'article 74 porte sur la parité au sein des commissions et instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre, des ministres ou de la Banque de France.

- Des textes réglementaires visent plus particulièrement le recrutement des directions des établissements labélisés et des organismes subventionnés du spectacle vivant :
 - [Direction] Une circulaire du 31 août 2010 du ministère de la Culture détaille le mode de recrutement des directeur.rice.s des établissements labellisés précisant qu'il doit s'effectuer de façon concertée (entre État et collectivités territoriales) et transparente, sur la base d'un projet, instituant ainsi des critères de recrutement plus objectifs et plus transparents.
 - [Direction] Une circulaire du ministère de la Culture en date du 22 février 2013 impose qu'en ce qui concerne la nomination des dirigeant.e.s des organismes subventionnés du spectacle vivant et des arts plastiques, la composition des jurys de sélection de ces candidat.e.s tende vers la parité et que la composition des listes restreintes des candidat.e.s pré-sélectionné.e.s soit paritaire.
 - [Soutien à la création] Une circulaire du ministère de la Culture en date du 8 juin 2016 « relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences » insiste sur le fait que ces résidences qui bénéficient du soutien financier du ministère devront satisfaire les « objectifs publics de parité, de diversité et de renouvellement des générations ».

Enfin d'autres cadres prévoient des actions en faveur de l'égalité femmes-hommes :

- [Politique générale] Ce ministère est le seul à avoir institué un Comité ministériel pour l'égalité des femmes et des hommes, qui se réunit au moins une fois par an pour échanger sur la place des femmes dans le champ artistique, culturel et médiatique et engager des actions permettant de faire progresser l'égalité dans les secteurs de la culture et de la communication. Enfin, le ministère établit depuis 2013 une feuille de route annuelle pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes⁶.
- [Articulation des temps] Un plan d'action a été signé le 18 mai 2016 par le ministère de la Culture et les organisations représentatives pour le développement d'emplois de qualité (dans le spectacle vivant, l'audiovisuel et le cinéma) inscrivant parmi ses mesures prioritaires de « lever les freins à l'égalité femmes/hommes » dont la déclinaison est déjà engagée dans le cadre du fonds pour l'emploi pérenne dans le spectacle.
- [Relations avec les collectivités territoriales] Une note ministérielle du 8 mars 2017 adressée aux DRAC, relative à la parité dans le secteur de la création, accompagnée de la « déclaration 2016-2020 pour l'égalité réelle des femmes et des hommes dans la culture et la création artistique sur le territoire Auvergne Rhône-Alpes » engageant les DRAC à prendre cette déclaration pour modèle pour mobiliser les collectivités territoriales sur l'égalité femmes-hommes dans le domaine de la création artistique. (cf. annexe)
- [Interne/politique générale] En outre, le ministère de la Culture s'est engagé dans une démarche d'obtention auprès de l'AFNOR d'un double label « égalité » et « diversité ». Si, pour l'essentiel, les labels portent sur la dimension interne, et notamment les activités de ressources humaines ou de politique d'achat, le ministère de la Culture a fait le choix d'une démarche permettant également de faire évoluer les politiques culturelles publiques dans une approche intégrée du genre et de la prévention des discriminations. Articulée à la feuille de route « égalité » du ministère, cette démarche entraîne avec elle de nombreux établissements publics autour d'un référentiel commun, obligeant à des actions concrètes et évaluées en matière de dialogue social, de prévention des comportements sexistes, de résorption des inégalités salariales, de nomination et de programmation⁷. Le double label a été décerné au ministère de la Culture en octobre 2017.

Cependant, malgré les déclarations médiatiques, les engagements politiques, les efforts ponctuels de certain.e.s, et les impressions de réussite dues à la médiatisation de quelques femmes « très en vue », l'état des lieux démontre que cette évolution est bien trop timide. Force est de constater que l'autorégulation réclamée et prônée par le secteur culturel ne fonctionne pas :

- ▶ Alors que l'on dénombre 60 % de femmes parmi les étudiant.e.s⁸ des écoles de l'enseignement supérieur Culture tous domaines confondus, avec un pourcentage variable selon les disciplines, les actif.ve.s sont composé.e.s à 60 % d'hommes et 40 % de femmes artistes en moyenne⁹. Le domaine artistique et culturel est un secteur professionnel considéré comme mixte¹⁰.
- ▶ À poste égal et compétences égales une femme artiste gagne en moyenne 18 % de moins qu'un homme¹¹ avec des écarts de salaire très importants : on compte 27 % de femmes parmi les 1 % de salarié.e.s les mieux rémunéré.e.s et 57 % de femmes parmi les 10 % de salarié.e.s les moins bien payé.e.s¹².

Le rapport a été réalisé sur la base de ressources documentaires, sur 51 entretiens¹³ de chercheur.euse.s, de professionnel.le.s, de syndicats, d'associations et de représentant.e.s de l'action publique.

Le Haut Conseil formule des recommandations à destination de toutes les institutions et structures culturelles percevant des subventions publiques de l'État et/ou des collectivités territoriales, même non labellisées, afin de remédier :

- ▶ aux difficultés que rencontrent les artistes femmes dans l'accès aux financements et à la production, à la programmation, aux récompenses, ainsi qu'aux postes de direction des établissements culturels. Les facteurs : discrimination dans l'analyse du talent, violences sexuelles et sexistes, orientation sexuée et difficile articulation des temps ;
- ▶ à la trop faible place et à l'image dégradée des femmes dans les productions culturelles ;
- ▶ à la trop faible place — voire au souvenir erroné — des femmes dans l'Histoire des arts en particulier.

SECTION 1 :
LE CONTEXTE :
UN FINANCEMENT
PUBLIC MASSIF QUI
LÉGITIME UNE EXIGENCE
D'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES
HOMMES ET UN CADRE
DE POLITIQUE PUBLIQUE
RENFORCÉ

1. Un secteur qui perçoit chaque année 20 milliards d'euros de l'État et des collectivités territoriales

Au total, plus de 20 milliards d'euros par an viennent abonder le secteur culturel.

En France, les pouvoirs publics – État et collectivités territoriales – assurent principalement le financement de la culture.

Dans un mouvement débuté dans l'après-guerre, le domaine de la Culture s'est largement décentralisé au profit des collectivités territoriales (régions, départements communes) qui financent à elles seules la moitié du secteur. Cette décentralisation a encore été renforcée par la loi NoTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) de 2015. Les budgets de nombreux équipements culturels sont aujourd'hui financés par des combinaisons variables entre l'État et ses directions régionales des affaires culturelles, les régions, les départements et les villes ou les métropoles, sans qu'une collectivité se positionne en chef de file ou en concurrence avec les autres échelons.

A. Le financement de la culture par l'État : un budget de 14 milliards d'euros par an

Le budget 2018 du ministère de la Culture atteint 10 milliards d'euros¹⁴. La hausse de ce budget concerne l'ensemble des secteurs avec un doublement des moyens en faveur de l'éducation artistique et culturelle entre 2012 et 2017¹⁵. Les moyens du ministère se répartissent ainsi :

- ▶ 4,7 milliards d'euros pour les taxes affectées au ministère pour l'audiovisuel public (3,9 milliards), pour le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) (0,7 milliards) et pour le Centre national des chansons, des variétés et du jazz, le Centre national du Livre et l'Association de soutien au théâtre privé (0,1 milliard) ;
- ▶ 2,9 milliards d'euros consacrés notamment au patrimoine, à la création, et à la transmission des savoirs et à la démocratisation de la culture ;
- ▶ 0,6 milliards d'euros consacrés aux médias, au livre et aux industries culturelles ;
- ▶ 0,1 milliard d'euros consacrés à la recherche culturelle et la culture scientifique ;
- ▶ 1,5 milliards d'euros au titre des dépenses fiscales.

À ces 10 milliards, il convient d'ajouter **4,3 milliards d'euros budgétés par les autres ministères** au titre des dépenses de culture et de communication, dont 3 milliards pour le seul Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche¹⁶.

Le ministère de la Culture et de la Communication consacre une grande partie de son budget à soutenir les actions culturelles portées par les associations, les collectivités, les établissements publics, les entreprises privées, et les particuliers, sous la forme de subventions très diverses. Le catalogue des subventions¹⁷, disponible sur le site du Ministère, présente pas moins de 67 dispositifs de subventions.

B. Le financement de la culture par les collectivités territoriales : un budget de plus de 9 milliards d'euros par an

D'après l'étude de Jean-Cédric DELVAINQUIERE et François TUGORES publiée en novembre 2017¹⁸, l'effort total des collectivités territoriales en faveur de la culture était de 9,3 milliards d'euros en 2014, soit 143 euros par habitant.e. 77 % de ces dépenses sont assurées par les communes et les intercommunalités, contre 14 % par les départements et seulement 8 % par les régions.¹⁹

2. Qui nécessitera un cadre général de politique publique renforcé

Pour le déploiement de cette méthode structurante et transformatrice, le renforcement de l'organisation administrative et institutionnelle sera nécessaire. C'est ce que préconise le Haut Conseil dans son rapport « Investir dans l'organisation administrative et institutionnelle des Droits des femmes : première brique d'une véritable transition égalitaire » remis à Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, le 27 juillet 2017.

Le Ministère de la Culture dispose d'ores et déjà d'une solide architecture institutionnelle de l'égalité femmes-hommes, reposant sur :

- ▶ l'importante activité de la Haute fonctionnaire à l'égalité du Ministère ;
- ▶ un Comité ministériel pour l'égalité des femmes et des hommes — dispositif unique et original —, qui se réunit au moins une fois par an pour échanger sur la place des femmes dans le champ artistique, culturel et médiatique et engager des actions permettant de faire progresser l'égalité — et au sein duquel, la participation du Haut Conseil à l'Égalité pourrait constituer un levier facilitateur ;
- ▶ le rapport annuel publié par l'Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication — depuis sa création en 2013 —, offrant une photographie chiffrée de la part des femmes et des hommes dans les institutions et les structures de la culture et mesurant leur évolution ;
- ▶ une feuille de route annuelle dressant depuis 2013 le bilan et les perspectives de la politique d'égalité conduite²⁰ ;
- ▶ une démarche d'obtention auprès de l'AFNOR d'un double label « égalité » et « diversité », entraînant avec elle de nombreux établissements publics autour d'un référentiel commun, obligeant à des actions concrètes et évaluées en matière de dialogue social, de prévention des comportements sexistes, de résorption des inégalités salariales, de nomination et de programmation. Cette démarche devrait être étendue dans un délai de 3 ans à l'ensemble des structures artistiques et culturelles subventionnées par l'État et les collectivités territoriales, et en priorité aux établissements publics et aux structures labellisées.

Pour autant, le changement d'échelle attendu nécessitera encore le renforcement des personnes-clés et des mécanismes de l'égalité femmes-hommes, internes au ministère.

HCE - Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture

Dans son Avis publié en juillet 2017, le Haut Conseil recommande à l'ensemble des ministres et a fortiori à la ministre en charge de la culture :

- ▶ De faire de l'égalité femmes-hommes une politique publique légitime et à part entière :
 - en poursuivant l'élaboration de feuilles de route annuelles, autour de 4 à 5 priorités fixées chaque année et pour chaque ministère par le Premier ministre. Elles distingueront clairement ce qui est la synthèse politique et ce qui est le tableau de suivi des actions dans la durée. Elles devront être arbitrées en RIM (réunion interministérielle placée sous la présidence du cabinet du Premier ministre et du Secrétariat général du Gouvernement). Elles seront ensuite remises au Premier ministre dans un cadre solennel, par exemple à l'occasion d'un Comité interministériel aux droits des femmes (**recommandation n°5**) ;
 - en élaborant le Premier plan national de formation à l'égalité femmes-hommes, autour d'objectifs précis par public, et faciliter l'accès aux outils et ressources nécessaires. (**recommandation n°9**) ;
- ▶ De se doter de l'expertise pour garantir une transition égalitaire réelle et globale,
 - en renforçant les moyens d'action de la haute fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes :
 - en prévoyant des points d'étape et des échanges réguliers entre la Haute fonctionnaire et la ministre, ainsi qu'avec la ou le référent.e cabinet (**recommandation n°13**),
 - en prévoyant la possibilité pour les HFE d'être invité.e.s aux Comités de Direction autant que de besoin et de constituer et d'animer un réseau de correspondant.e.s désigné.e.s auprès des directions d'administration centrale et dans les services déconcentrés, chargés d'impulser, décliner et suivre la mise en œuvre de la politique d'égalité au sein de leur administration (**recommandation n°15**) ;
 - en renforçant ses moyens humains en les dotant d'un.e chargé.e de mission et d'un poste de secrétariat, et en lui autorisant un droit de tirage sur le budget du Secrétariat Général du ministère (**recommandation n°16**).
 - en désignant un.e référent.e égalité femmes-hommes au sein du cabinet (**recommandation n°17**) ;
- ▶ De se doter des outils pour garantir une transition égalitaire réelle et globale
 - en consolidant l'exercice des études de l'impact des projets de lois sur l'égalité femmes-hommes (**recommandations n°10 à 16**)
 - en développant des statistiques sexuées (**recommandations n°32 à 37**) ;
 - en déployant une communication publique exemplaire, conformément à la circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française²¹.

L'action conduite doit faire l'objet d'évaluations régulières.

Recommandation n°01 Renforcer les personnes-clés et les dispositifs de l'égalité femmes-hommes au sein de l'architecture administrative du ministère de la culture :

- ▶ élaboration de feuilles de route annuelles,
- ▶ élaboration d'un plan de formation des personnels,
- ▶ renforcement des moyens d'action du.de la haute fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes,
- ▶ désignation d'un.e référent.e égalité au sein du cabinet de la ministre,
- ▶ consolidation des études de l'impact des projets de loi sur l'égalité femmes-hommes,
- ▶ développement des statistiques sexuées,
- ▶ déploiement d'une communication publique exemplaire,
- ▶ nomination du Haut Conseil au Comité ministériel de l'égalité entre les femmes et les hommes du Ministère de la Culture et au Conseil des collectivités locales pour le développement culturel,
- ▶ extension de la démarche d'obtention de labellisation « égalité » auprès de l'AFNOR à l'ensemble des structures artistiques et culturelles subventionnées par l'État et les collectivités territoriales.

3. Et exige une démarche ambitieuse et déterminée : l'éga-conditionnalité des financements publics

Dans la continuité de son rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes publié en 2014 intitulé « Pour l'égalité femmes-hommes et contre les stéréotypes de sexe, conditionner les financements publics »²², le Haut Conseil invitait déjà à déployer l'éga-conditionnalité des financements publics : « Parce que l'argent public ne doit pas servir à alimenter des représentations stéréotypées, et constitue dans le même temps, un levier pour agir, le HCEfh recommande de créer des outils et de fixer des obligations de résultat, et prioritairement en direction des médias, de la communication institutionnelle et de l'Education nationale. Si l'éga-conditionnalisation des finances publiques vise prioritairement à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes, elle contribue fortement, dans le même temps, à faire reculer les stéréotypes qui leur sont associés. ». En effet, « les finances publiques se doivent d'être exemplaires, et doivent faire de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les stéréotypes un indicateur de leurs performances. Une évaluation systématique des impacts des finances publiques doit donc être développée. S'il apparaît que les moyens mobilisés pour la mise en œuvre d'une politique sont inégalement répartis et/ou renforcent les stéréotypes de sexe ou les inégalités entre les sexes, des actions correctrices devront être engagées. »

L'éga-conditionnalité est déjà partiellement mise en œuvre :

- dans certaines collectivités territoriales (ex : Conseil départemental de l'Essonne qui module les subventions aux collectivités locales en fonction de l'atteinte d'objectifs stratégiques prédéfinis, tels que la mise en œuvre d'un plan de lutte contre les discriminations et/ou un plan égalité femmes-hommes²³, etc.) ;
 - au niveau central, le financement des partis politiques est modulé en fonction du respect de la parité par chaque parti aux élections nationales, ou encore l'accès aux marchés publics est conditionné par le respect des obligations en matière d'égalité professionnelle.
- ➔ **Aussi ce rapport développe-t-il des recommandations visant à mettre en œuvre le principe d'éga-conditionnalité en prévoyant que tout financement public, directement ou indirectement alloué par le Ministère de la culture, soit assorti d'exigences en matière d'égalité femmes-hommes, sous la forme d'objectifs chiffrés de progression. L'attribution de financements publics par le ministère, directs ou indirects, devra être modulée selon l'atteinte de ces objectifs.**

Recommandation n°02 Instaurer, pour toutes les structures culturelles percevant des subventions publiques, des objectifs chiffrés obligatoires de progression (part des femmes parmi les bénéficiaires des fonds publics, image des femmes dans les productions culturelles soutenues par des fonds publics, part des femmes dans la politique mémorielle), jusqu'à atteindre une répartition égale, selon le mécanisme suivant :

- Augmenter le pourcentage de 10 points par an, lorsqu'un déséquilibre fort apparaît ;
- Augmenter le pourcentage de 5 points par an, dans les autres cas.

Ces objectifs seront fixés sur la base de statistiques sexuées que devra produire et rendre public tout bénéficiaire de fonds publics, concernant son organisation et son activité.

Recommandation n°03 Moduler le versement de tout financement public à l'atteinte des objectifs : prévoir un bonus pour les structures qui atteignent les objectifs avant le délai fixé et un malus pour celles qui ne respectent pas les objectifs.

Ces exigences pourront être formalisées.

Recommandation n°04 Intégrer la démarche de l'éga-conditionnalité aux cadres contractuels existants (conventions d'objectifs et de moyens ou de performance, conventions pluriannuelles de gestion, cahiers des charges, lettres de mission adressées par le/la ministre de la Culture aux directeur.ice.s de tous les établissements publics, etc).

La politique publique culturelle française repose sur l'État mais également sur les collectivités territoriales. Elles devront également adopter cette démarche.

Recommandation n°05 Étendre la démarche de l'éga-conditionnalité aux financements publics alloués par les collectivités territoriales.

SECTION 2 :
LES ARTISTES FEMMES :
MOINS NOMBREUSES,
MOINS PAYÉES,
MOINS AIDÉES,
MOINS PROGRAMMÉES,
MOINS RECOMPENSÉES,
MOINS DIRIGEANTES

La partie ci-après dresse un état des lieux édifiant de la place des femmes artistes dans le secteur, majoritaires dans les écoles puis mises aux bans des institutions : elles sont en moyenne moins nombreuses à être actives, moins payées, moins aidées, moins programmées, moins récompensées et moins dirigeantes que les hommes.

L'éga-conditionnalité devra dans un premier temps viser une meilleure place des femmes artistes dans le secteur des arts et de la culture.

Recommandation n°06 Prévoir 5 indicateurs relatifs à la place des femmes artistes parmi les artistes impliqué.e.s à toutes les étapes de la production culturelle :

- part des femmes et des hommes parmi les artistes bénéficiant d'aides, de bourse, ou faisant l'objet d'une commande,
- montants moyens des aides allouées aux femmes et aux hommes,
- part des femmes et des hommes parmi les compositeur.rice.s programmé.e.s/diffusé.e.s,
- part des femmes et des hommes parmi les artistes programmé.e.s/diffusé.e.s,
- part des femmes et des hommes parmi les artistes sélectionné.e.s en vue d'un prix, d'une bourse,
- part des femmes et des hommes parmi les instances dirigeantes et les jurys de sélection.

Recommandation n°07 Prévoir les objectifs de progression suivants :

- augmenter le pourcentage de 10 points par an, lorsque la part des femmes est inférieure à 20 % ;
- augmenter le pourcentage de 5 points par an, lorsque la part des femmes est comprise entre 20 % et 40 %.

Ils devront concerner l'ensemble des secteurs des arts et de la culture, et en priorité :

- pour le spectacle vivant et les arts plastiques : les établissements labellisés ;
- pour l'audiovisuel (cinéma, photographie) : l'audiovisuel public et le Centre national du cinéma et de l'image animée ;
- pour la littérature : le Centre national du livre ;
- pour l'architecture, la commande publique devra faire l'objet d'une attention particulière.

Recommandation n°08 Pour accompagner la démarche, le ministère de la culture pourra :

- financer des études sur les thématiques les moins documentées à ce jour ;
- publier des répertoires d'artistes femmes ;
- publier des outils et financer l'animation de sessions de formation à l'égalité femmes-hommes de l'ensemble des agent.e.s impliqué.e.s dans la sélection d'artistes ou d'œuvres à toutes les étapes de la production culturelle.
- développer des initiatives visant spécifiquement à rendre visibles des femmes.

1. Le spectacle vivant

« Le vocable "spectacle vivant" désigne l'ensemble des spectacles "produits ou diffusés par des personnes qui, en vue de la représentation en public d'une œuvre de l'esprit, s'assurent la présence physique d'au moins un artiste du spectacle". La danse, la musique, le théâtre, dans toute la diversité de leurs formes (opéra, musique de variété, chorales, fanfares, cirque, arts de la rue, conte, marionnettes...), appartiennent au spectacle vivant, par opposition au spectacle enregistré (cinéma-audiovisuel). »²⁴

L'action du ministère de la Culture pour le spectacle vivant se structure autour des « labels » : « *Le ministre chargé de la culture peut attribuer des labels aux structures, aux personnes morales de droit public ou de droit privé ou aux services en régie d'une collectivité territoriale qui en font la demande et dont le projet artistique et culturel présente un intérêt général pour la création artistique dans les domaines du spectacle vivant ou des arts plastiques.* »²⁵ L'attribution d'un label donne lieu à la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre la structure bénéficiaire du label et l'État, et, le cas échéant, les collectivités territoriales et leurs groupements partenaires.

Il existe 12 labels : Centre chorégraphique national ; Centre d'art contemporain d'intérêt national ; Centre de développement chorégraphique national ; Centre dramatique national ; Centre national de création musicale ; Centre national des arts de la rue et de l'espace public ; Fonds régional d'art contemporain ; Opéra national en région ; Orchestre national en région ; Pôle national du cirque ; Scène de musiques actuelles ; Scène nationale.

À l'école	Actives	Rémunération	Dirigeantes
52 %	31 %	-27 %	18 %
Des étudiant.e.s dans les écoles de l'enseignement supérieur artistique en spectacle vivant en 2015-2016 sont des femmes. ²⁶	Des actif.ve.s exerçant une profession du spectacle vivant étaient des femmes entre 2013 et 2015. ²⁷	C'est l'écart médian de revenu entre hommes et femmes parmi les artistes-auteur.rice.s de spectacle vivant affilié.e.s à l'Agessa et à la Maison des artistes en 2012 et 2013. ²⁸	Des directeur.rice.s des lieux de création et de diffusion du spectacle vivant subventionnés par le Ministère de la Culture entre 2012 et 2016 étaient des femmes. ²⁹
Dans le spectacle vivant, les femmes représentent :	Aidées	Programmées	Récompensées
	23 %	11 %	4% à 12%
	Des montants attribués au spectacle vivant par l'administration centrale et décentralisée en 2014 ont été alloués à des projets dirigés par des femmes. ³⁰	Des programmations des 102 théâtres, orchestres et opéras subventionnés sont des œuvres écrites par des femmes. ³¹	Des récompenses en théâtre, danse et musique depuis 1980 : <ul style="list-style-type: none"> • 12,5% de femmes ayant reçu un Molière (1980-2016)³² ; • 3,7% de femmes ayant reçu un prix Benoît de la danse ; pour l'ensemble de leur carrière entre 2000 et 2010³³ ; • 8 % de femmes ayant reçu une Victoire de la musique du meilleur album entre 1980 et 2016³⁴

A. Le théâtre

À l'école	Actives	Rémunération	Dirigeantes
47 %	46 %	-19 %	17 %
D'étudiantes dans 6 des plus grandes écoles de théâtre françaises sur les deux dernières promotions (2016-2018). ³⁵	Des nouveaux.elles membres de la SACD en 2016 étaient des femmes. ³⁶	C'est l'écart médian de revenu entre hommes et femmes parmi les artistes-auteur.rice.s de théâtre affilié.e.s à l'Agessa et à la Maison des artistes en 2012 et 2013. ³⁷	De femmes à la direction des théâtres nationaux subventionnés par le Ministère de la Culture entre 2012 et 2016. ³⁸
Dans le théâtre, les femmes représentent :	Aidées	Programmées	Récompensées
	22 %	21 %	12 %
	Des aides allouées au théâtre par l'administration centrale et décentralisée en 2014 ont été allouées à des compagnies dirigées par des femmes. ³⁹	D'autrices programmées par les 102 théâtres nationaux. Et 23 % de femmes parmi les artistes impliquées. ⁴⁰	De metteuses en scènes et d'autrices primées aux Molières entre 1980 et 2016. ⁴¹

FOCUS - Une concentration dans les programmations « les moins prestigieuses » et le jeune public : l'exemple du conte

Les femmes investissent en priorité les domaines de l'enfance et de la petite enfance, désertés par les hommes. Il y a ainsi une majorité de femmes dans le théâtre jeune public (43 % de spectacles pour jeune public mis en scènes ou chorégraphiés par des femmes, contre 29 % par des hommes⁴²) ainsi que dans le domaine du conte, plus connoté « féminin » (plus de 58 % de femmes parmi les inscrit.e.s au site « Contes et conteurs »⁴³). Pourtant, si les femmes sont plus nombreuses, la reconnaissance est encore trop faible. Le théâtre jeune public est programmé la plupart du temps en journée pendant le temps scolaire, rarement sur les grands plateaux et ne bénéficie que de petits budgets (même si une petite partie des représentations se déroule pour tout public en horaires de soirée).

Françoise BARRET et Guy PRUNIER, conteurs membres de l'association pour la promotion des artistes conteurs (APAC) relèvent que **plus l'on monte dans la hiérarchie des programmations dites « prestigieuses » ou subventionnées, moins il y a de femmes conteuses programmées**. Il ne faut donc pas se fier à l'illusion du nombre : bien que majoritaires, les programmeur.ice.s donnent la priorité aux conteurs hommes pour les événements en soirée, les ouvertures ou fermetures de festivals (75 % de ces soirées spéciales mettent en vedette des hommes), les conférences (7 femmes invitées contre 16 hommes sur la période 2012-2013⁴⁴).

La sociologue Marion FIRECKA⁴⁵, dans une étude portant sur la période 2012-2013, révèle également que le type de public varie fortement en fonction du sexe du conteur.euse : plus le public est jeune, plus les femmes sont nombreuses (et inversement), on compte par exemple près de 65 % de femmes conteuses pour

les spectacles adressés à un très jeune public (5 ans et moins) mais elles sont moins de 40 % pour les publics de plus de 12 ans⁴⁶.

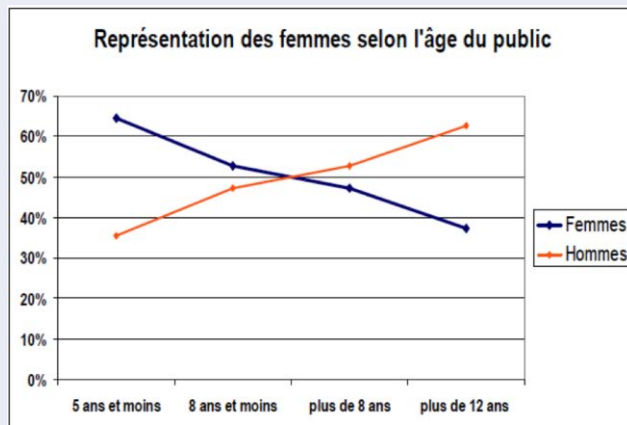


Figure 1. La représentativité des femmes (courbe bleue) est beaucoup plus forte dans les spectacles destinés aux publics jeunes.

Les hommes sont en outre surreprésentés dans les lieux culturels prestigieux : près de 75 % des spectacles qui ont eu lieu dans un opéra ou sur une scène nationale au sein des 1 235 programmations étudiées par Marion FIRECKA sont réalisés par des hommes, au contraire les femmes sont largement majoritaires (62,5 %) dans les médiathèques et les bibliothèques. Moins programmées dans les salles prestigieuses⁴⁷ et moins subventionnées, les conteuses adaptent donc leur répertoire et leurs créations aux plus petites structures, ce qui limite in fine leur accès aux grandes scènes et la diffusion de leur travail auprès d'un public plus large.

B. La danse

À l'école	Actives	Rémunération	Dirigeantes
93 %	37 %	Donnée non disponible	41 %
Des élèves des cours de danse dans les établissements publics d'enseignement spécialisés sont des femmes. ⁴⁸	De chorégraphes femmes en 2013-2017. ⁴⁹		Des chorégraphes responsables de compagnies subventionnées par le Ministère de la Culture et de la Communication en 2003 et 2004 sont des femmes. ⁵⁰
Dans la danse, les femmes représentent :	Aidées	Programmées	Récompensées
	38 %	13 %	4 %
	Des aides allouées aux compagnies de danse par l'administration centrale et déconcentrée ont bénéficié à des projets menés par des femmes. ⁵¹	De femmes parmi les chorégraphes programmé.e.s au festival Montpellier Danse en 2017. ⁵²	De femmes ayant reçu le Prix Benois de la Danse pour l'ensemble de leur carrière entre 2000 et 2010. ⁵³

C. La musique

La musique demeure l'un des domaines les moins mixtes parmi les métiers de la création et de l'interprétation artistique.

i. Musiques classiques et contemporaines

À l'école	Actives	Rémunération	Dirigeantes
55 %	17 %	Donnée non disponible	11 %
En Conservatoire de Rayonnement Régional et en Conservatoire de Rayonnement Départemental sont des femmes ⁵⁴	De femmes parmi les sociétaires de la SACEM en 2016. ⁵⁵		De femmes à la direction des maisons d'opéra subventionnées par le Ministère de la Culture en 2012-2016. ⁵⁶
Dans la musique les femmes représentent :	Aidées	Programmées	Récompensées
	0 %	6 %	68 %
	Des compagnies, orchestres ou ensembles aidé.e.s par le mécénat de la Caisse des Dépôts en 2017 étaient dirigé.e.s par des femmes (sur 13). ⁵⁷	- De femmes parmi les chef.fe.s d'orchestres dans le monde entre 2014 et 2017. ⁵⁸ - 15 % de femmes parmi les artistes impliqué.e.s dans les 8 opéras qui ont présenté plus de 10 spectacles en 2016. ⁵⁹	Des Victoires de la Musique classique de l'Artiste lyrique de l'année entre 1980 et 2017 sont des femmes. ⁶⁰

FOCUS – Une étude du HCE sur la programmation des artistes femmes dans les festivals de musique classique français

Une étude du HCE portant sur les éditions 2015 et 2016 des 5 principaux festivals de musique classique français⁶¹ (définis en fonction du taux de fréquentation) révèle que **34 % des artistes programmé.e.s en leur nom propre sont des femmes** et que 22 % des formations programmées (hors orchestres et chœurs) sont composées majoritairement ou exclusivement de femmes. **Deux festivals sont en dessous de la barre des 30 % en termes de femmes programmées** en leur nom propre : le festival international de piano de la Roque d'Anthéron (25 %) et le festival Radio France de Montpellier (28 %).

FOCUS – Les orchestres et leur chef.fe

Le taux de féminisation des orchestres permanents français avoisine les 30 %⁶², et progresse très lentement : puisque l'on est passé de 32 % de femmes en 2001 à 33 % en 2009, soit une hausse d'un point en 10 ans.

L'on observe par ailleurs une profonde inégalité d'accès aux fonctions les plus prestigieuses :

- ▶ Au sein des orchestres, les femmes sont plus souvent « tuitistes », c'est-à-dire musiciennes du rang qui ne jouent jamais en solo, que solistes : elles ne représentent que 23 % de ces dernières entre 2013 et 2017⁶⁴.
- ▶ Les femmes représentent seulement 6 % des chef.fe.s d'orchestre entre 2014 et 2017⁶⁵ et aucun des trente orchestres permanents français n'est dirigé par une cheffe⁶⁶. Aucune femme non plus n'est à dénombrer parmi le top 10 mondial des chef.fe.s les plus actif.ve.s en 2016⁶⁷.

« Il m'est arrivé trois fois d'avoir explicitement été refusée de diriger un orchestre car j'étais une femme »,

Marie JACQUOT, jeune cheffe de 26 ans

Entretien avec Laurence EQUILBEY, directrice musicale de l'Insula Orchestra et de l'Ensemble Accentus

Les statistiques confirment le ressenti de Laurence EQUILBEY pour qui il y a un « empêchement pour les artistes femmes », pourtant majoritaires dans les écoles d'enseignement artistique mais qui « ne disposent pas de trajectoire de carrière » car les jeunes femmes ne sont pas accompagnées de la même manière que les jeunes garçons. Or, selon la cheffe d'orchestre, « le talent, ça se détecte, ça se protège, ça se fait fleurir et c'est le travail des institutions culturelles ». « Il y a de plus en plus de bonnes baguettes au féminin » mais « le drame c'est qu'on ne leur donne quasiment jamais la possibilité de prendre de l'épaisseur artistique, alors que cette chance est donnée aux jeunes chefs masculins. »

Selon elle, les institutions les plus fermées sont aussi les plus dotées en subventions : l'Opéra de Paris est un véritable « mur de béton » pour les femmes, de même que le Festival d'Aix en Provence, largement doté, et qui programme un nombre dérisoire de femmes musiciennes et compositrices.

Cette situation ne suscite aucune réaction des pouvoirs publics et des élus. Pour Laurence EQUILBEY, il est « intolérable d'accepter que l'argent public ne serve pas les femmes artistes encore à notre époque ».

Une piste : les auditions à l'aveugle ?

Concernant les recrutements par concours dans les orchestres permanents (tuitistes et solistes), l'étude GOLDIN et ROUSE (2000) menée sur des orchestres américains montre que la probabilité pour les musiciennes d'avancer dans le processus de recrutement (qui se déroule en 2 ou 3 tours le plus souvent) et/ou d'être embauchées est plus importante quand l'audition se fait à l'aveugle : cela augmente la probabilité de 50 % d'être retenue au tour suivant et de 30 % celle d'être recrutée.

Ces résultats sont corroborés par ceux du rapport Ardis-Orchestre⁶⁸ (2015) qui montre que sur 1244 candidat.e.s — dont 41 % de femmes qui se sont présenté.e.s aux 41 concours répertoriés —, 34 personnes ont été recrutées dont 6 femmes, soit 18 %. La proportion de femmes recrutées parmi les candidates est presque cinq fois plus faible que celle des hommes (0,8 % contre 4 % pour les hommes). Au regard du vivier de femmes qui se présentent, il y a donc une chute significative de la proportion de femmes embauchées. De plus, l'élimination des femmes se produit entre le deuxième tour et la finale, puis lors de l'embauche. Or sauf exception, seul le premier tour se fait « derrière paravent ». Lors du premier tour anonymisé, le nombre de candidates se maintient à hauteur du vivier initial.

FOCUS – Qui joue-t-on

En France, seul 1 % des compositeur.rice.s programmé.e.s sont des femmes en 2012-2017⁶⁹.

Dans le monde, aucune femme n'est à dénombrer parmi les compositeur.rice les plus joué.e.s à travers le monde⁷⁰. La moitié des représentations d'opéra en 2016 est constituée d'œuvres composées par 4 compositeurs : Verdi, Mozart, Puccini, Wagner.

Top 10 des compositeur.rice.s, œuvres et opéras les plus joués en 2016⁷¹

Quels sont les compositeurs et les œuvres les plus joués en 2016 ?

Top 10 compositeurs

1. Beethoven
2. Mozart
3. Bach
4. Haydn
5. Schubert
6. Brahms
7. Schumann
8. Tchaïkovski
9. Haendel
10. Mendelssohn

Top 10 œuvres

1. Symphonie n°5, Beethoven
2. Symphonie n°7, Beethoven
3. Concerto pour violon, Tchaïkovski
4. Symphonie n°3, Beethoven
5. Symphonie n°6, Beethoven
6. Concerto pour violon, Beethoven
7. Symphonie n°2, Brahms
8. Concerto pour piano n°5, Beethoven
9. Le Messie, Haendel
10. Symphonie n°1, Brahms

Top 10 opéras

1. La Flûte enchantée, Mozart
2. Les Noces de Figaro, Mozart
3. La Bohème, Puccini
4. Carmen, Bizet
5. La traviata, Verdi
6. Don Giovanni, Mozart
7. Madama Butterfly, Puccini
8. Il barbière di Siviglia, Rossini
9. Così fan tutte, Mozart
10. Tosca, Puccini

3 compositrices contemporaines seulement sont répertoriées, et ne sont pas dans le top 10 : (17) Kaija SAARIAHO, (22) Sofia GUBAIDULINA, (29) Judith WEIR. Les œuvres composées par des femmes ne représentent que 2 % des œuvres programmées en 2016-2017 dans les lieux musicaux français (théâtres lyriques, orchestres, festivals).⁷²

ii. Musiques actuelles et amplifiées

La musique actuelle et amplifiée comprend les genres suivants : jazz, rock, pop, rap, électronique, métal, techno, variété française, etc.

À l'école	Actives	Rémunération	Dirigeantes
13 %	10 %	Donnée non disponible	10 %
D'enseignantes au conservatoire en musiques actuelles (4 % dans les CRR). ⁷³	Des usager.e.s dans les studios de répétitions franciliens. ⁷⁴		Des scènes de musiques actuelles (SMAC) étaient dirigées par des femmes en 2016. ⁷⁵
Dans la musique, les femmes représentent :	Aidées	Programmées	Récompensées
	12 %	13 %	8 %
	Des bénéficiaires de dispositifs d'accompagnement/repérage portés par les réseaux musiques actuelles franciliennes étaient des femmes en 2016. ⁷⁶	De femmes programmées sur scène au dernier trimestre 2015, dans 15 lieux de musiques actuelles franciliens, sur 361 groupes et 1659 artistes programmé.e.s (dont 7,4 % de femmes lead/artiste principale et 5,4 % d'instrumentalistes hors lead). ⁷⁷	4 femmes ayant reçu une Victoire de la musique du meilleur album entre 1980 et 2016. ⁷⁸

De façon paradoxale, les musiques actuelles portent souvent des messages émancipateurs, revendicateurs et parfois subversifs mais au sein des scènes musicales, et même des plus engagées, le combat féministe reste bien souvent à la porte. Moins subventionné en général que la musique classique et contemporaine, moins organisé, ce secteur fait cohabiter un fonctionnement professionnel et une très importante pratique amateur.

FOCUS – Une étude du HCE sur les artistes programmé.e.s dans les festivals de musiques actuelles

Une étude quantitative menée par le HCE sur un panel de 9 festivals de musiques actuelles et de variétés tous genres confondus révèle que, sur la période 2015-2016, seulement 19 % des artistes programmé.e.s en solo sont des femmes. En ce qui concerne la programmation des groupes, 93 % des groupes sont composés majoritairement ou exclusivement d'hommes et 5 % sont mixtes. Les groupes majoritairement ou exclusivement composés de femmes sont donc l'exception et ne représentent en moyenne que 2 % des groupes programmés (tous festivals confondus).

Si tous les genres musicaux sont concernés, les inégalités de sexe sont encore plus frappantes pour l'électro et le métal : le festival Electrobeach ne compte en moyenne que 5 % de « DJettes » sur la période (3 en 2015, dont un duo de femmes, et 4 en 2016) ; le Hellfest n'a programmé qu'un seul groupe majoritairement composé de femmes sur les 2 éditions. Les Nuits sonores n'ont programmé aucun groupe de femmes en 2015. Au total, seules 18 femmes (le plus souvent chanteuses) ont été répertoriées parmi les 324 groupes des éditions 2015 et 2016 du Hellfest.

Autre résultat frappant : que ce soit pour le festival Jazz in Marciac ou le festival Jazz à Vienne, aucun groupe composé majoritairement ou exclusivement de femmes n'a été programmé sur la période.

Seuls les festivals de chanson et de variétés tels le Printemps de Bourges et les Francfolies de La Rochelle font remonter à 25 % et 30 % le nombre d'artistes femmes programmées en solo.

HCE - Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture

	Hommes	Femmes
Artistes programmé.e.s en solo	81 % ⁸⁴	10 % ⁸⁵

	Groupes composés majoritairement ou exclusivement d'hommes	Groupes mixtes	Groupes composés majoritairement ou exclusivement de femmes
Programmation des groupes	93 % ⁸⁶	5 % ⁸⁷	2 % ⁸⁸

2. Les arts visuels

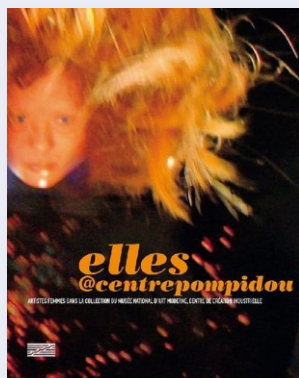
A. Les arts plastiques

La catégorie des « plasticien.ne.s » englobe tou.te.s les artistes de l'art contemporain : sculpture, gravure, peinture, art urbain, photographie, etc.

À l'école	Actives	Rémunération	Dirigeantes
64 %	42 %	- 30 %	50 %
D'étudiantes dans les écoles d'arts plastiques en 2005-2016. ⁸⁹	De femmes parmi les actif.ve.s travaillant dans le secteur des arts plastiques. ⁹⁰	C'est l'écart médian de revenu entre hommes et femmes en arts plastiques en 2013. ⁹¹	De femmes à la direction des établissements publics nationaux sous tutelle du programme 131 (création arts plastiques) en 2016-2017. ⁹²
Dans les arts plastiques, les femmes représentent :	Aidées	Programmées	Récompensées
	27 %	27 %	25 %
	De femmes parmi les résident.e.s à la Villa Médicis pour la promotion 2017/2018 (soit 4 femmes sur 15 résident.e.s). ⁹³	De femmes parmi les artistes exposé.e.s en 2014 dans les centres d'art et FRAC. ⁹⁴	De femmes récompensées par le prix Marcel Duchamp entre 2000 et 2017. ⁹⁵

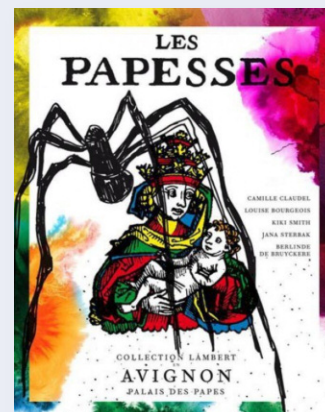
FOCUS – Une étude du HCE sur la programmation des principaux musées et lieux d'exposition français

Dans son étude sur la programmation des musées (cf. p 73 de ce rapport), le HCE dénombre que le Centre Pompidou a consacré 12 expositions sur 108 à une artiste femme sur la période 2012-2016, soit 11 % du total des expositions.⁹⁶



Et pourtant, il est le premier à avoir organisé en 2009, une exposition composée à 100 % d'artistes femmes : « Elles@centrepompidou » sur « elles, et seulement elles ». Depuis, l'exposition « Les papesses » à Avignon en septembre 2013 a également été consacrée uniquement à des artistes femmes contemporaines.

La faible programmation de plasticiennes contemporaines tord le cou à l'idée d'une marche à l'œuvre naturelle vers l'égalité, au fil des générations. Elles demeurent moins aidées, moins programmées, moins récompensées.



Ce phénomène était déjà dénoncé notamment par le groupe d'artistes féministes Guerrilla Girls en 1985, à New-York, pointant la quasi inexistence des femmes artistes dans le monde contemporain, avec le slogan : « Faut-il que les femmes soient nues pour entrer au Metropolitan Museum ? ». Elle notait alors que 5 % des artistes exposés.e.s dans les sections d'art moderne étaient des femmes, alors qu'elles faisaient l'objet de 85 % des nus.

Expositions du centre Pompidou sur la période 2012-2016	Expositions consacrées à une artiste femme	Total des expositions
Nombre d'expositions	12	108
Pourcentage	11 %	100 %

FOCUS – La place des femmes sur le marché de l’Art

Les artistes plasticiennes sont moins cotées que leurs homologues masculins. Or, moins leurs œuvres sont achetées, plus leur cote baisse et moins elles sont attractives sur le marché de l’art. Elles se retrouvent donc prises dans un cercle vicieux d’invisibilisation.

► L’i-CAC : 2 femmes dans le top-20 de l’art pictural

Le tout nouvel indice de cotation des artistes contemporain.e.s français.e.s, l’ « i-CAC » (créé en janvier 2017 par un organisme indépendant issu de la réflexion de personnalités de l’art pictural et réservé aux artistes peintres contemporains français à ce jour), révèle qu’il n’y a que 2 femmes dans le top 20 des artistes les mieux coté.e.s ; leurs indices respectifs (autour de 2,90) restent également très éloignés de ceux des trois principaux artistes (supérieurs à 10).

Classement i-CAC des 20 artistes contemporains français les mieux cotés, juin 2017

Classement	Nom	Indice	Sexe
1	Soulages Pierre	85.10	H
2	Cassigneul Jean-Pierre	11.99	H
3	De Balincourt Jules	10.92	H
4	Verlinde Claude	4.96	H
4	Combas Robert	4.96	H
4	Boucheix François	4.96	H
5	Fromanger Gérard	3.82	H
6	Drochon Christophe	3.81	H
7	Garouste Gérard	3.42	H
8	Sigrist Flore	2.97	F
9	Frize Bernard	2.92	H
10	Le Prince Nadine	2.90	F
11	Pasqua Philippe	2.83	H
12	Brainwahs thierry (Guetta)	2.35	H
13	Texier Richard	2.04	H
14	Rubalo Manuel	2.01	H
15	Jequel Christian	1.97	H
16	Speedy graphito Olivier (Rizzo)	1.92	H
16	Corominas Georges	1.92	H
20	Tardi Jacques	1.85	H

► Artprice : entre 0 et 4 femmes dans le top-100 sur les 3 dernières années

Dans une perspective plus large, le site « Artprice » publie chaque année le top 100 des artistes internationaux (vivant.e.s ou décédé.e.s) les mieux coté.e.s. En 2015, une seule femme fait partie du top 100 ; en 2016, 4 femmes sont intégrées au classement. En 2017, aucune femme n’est présente dans le top 10 des artistes les mieux coté.e.s.⁹⁷

Exemples de financements publics des arts plastiques devant intégrer la démarche d’éga-conditionnalité :

- Commandes publiques du Centre national des arts plastiques (CNAP) ;
- « 1 % artistique » (qui représente 2,5 millions d’euros en 2015) ;
- Acquisitions d’œuvres à des artistes vivant.e.s (le FNAC compte 95 000 œuvres inventoriées, les FRAC quelque 25 000 œuvres) ;
- Aides indirectes aux lieux de présentation, de production d’œuvres et de résidences - le ministère aide 48 centres d’art, 22 FRAC, les institutions au rayonnement international que sont le Jeu de Paume et le Palais de Tokyo, mais aussi des galeries d’art, les éditeurs et les producteurs audiovisuels, ainsi que les grandes manifestations que sont, par exemple, la Biennale de Lyon ou « Monumenta »⁹⁸.

B. La photographie

À l'école	Actives	Rémunération	Dirigeantes
66 %	28 %	- 29 %	0 %
Des étudiant.e.s dans les écoles de photographie sont des femmes. ⁹⁹	De femmes parmi les photographes en 2010-2015. ¹⁰⁰	C'est l'écart de revenus entre femmes et hommes en 2013. ¹⁰¹	De femmes parmi les directeur.ice.s des musées de la photographie en France. ¹⁰²
Dans la photographie, les femmes représentent :	Aidées	Programmées	Récompensées
	33 %	22 %	33 %
	Des projets de photographie documentaire retenus par le CNAP en 2016 étaient réalisés par des femmes. ¹⁰³	Des photographes exposé.e.s dans les institutions sont des femmes. ¹⁰⁴	Des prix photo ont été attribués à des femmes. ¹⁰⁵

A noter, l'exposition « Qui a peur des femmes photographes : 1870-1940 » qui s'est tenue du 14 octobre 2015 au 25 janvier 2016 au musée d'Orsay : « L'idée selon laquelle la photographie, outil physico-chimique de reproduction, aurait été une simple affaire de technique et donc "d'hommes", est tenace. Des femmes ont pourtant joué dans l'histoire de ce médium un rôle plus important que celui qui est reconnu à leurs consœurs dans le domaine des beaux-arts traditionnels. Pour la première fois en France, l'exposition Qui a peur des femmes photographes ? présentée au musée de l'Orangerie aborde les 80 premières années de ce phénomène, à travers ses manifestations aussi bien dans l'hexagone que dans la sphère anglo-saxonne. »¹⁰⁶

C. Le cinéma

À l'école	Actives	Rémunération	Dirigeantes
55 %	30 %	- 42 %	21,1 %
D'étudiantes dans les écoles de cinéma en 2016. ¹⁰⁷	Des actif.ve.s dans le secteur du cinéma sont des femmes. ¹⁰⁸	D'écart de rémunération parmi les réalisateur.ice.s en défaveur des femmes. ¹⁰⁹	Des dirigeant.e.s de sociétés de production cinématographiques étaient des femmes en 2014. ¹¹⁰
Dans le cinéma, les femmes représentent :	Aidées	Programmées	Récompensées
	28 %	21 %	6 %
	Des projets aidés par l'avance sur recettes du Centre national du cinéma et de l'image animée en 2008-2015 étaient menés par des femmes. ¹¹¹	- Des longs-métrages agréé ¹¹² en 2015 étaient réalisés par des femmes. ¹¹³ - 20 % de films diffusés à la télévision sur la période sont réalisés par une femme, 12 % pour les fictions TV et 10 % pour les films d'animation, entre 2010 et 2014.	Des Césars du meilleur film (10 %) et de Césars « du meilleur réalisateur » (sic)(2 %) ont été attribués à des femmes entre 1976 et 2016. ¹¹⁴

Le secteur du cinéma est investi par les femmes, mais elles décrochent rapidement : sur la période 2006-2015, la part des premiers films est plus importante parmi les films réalisés par des femmes (42 %) que parmi ceux réalisés par des hommes (32 %). Une évolution intéressante peut néanmoins être observée : cette part diminue sur la période puisqu'en 2006, 56,7 % des films de femmes sont des premiers films, contre 37,7 % en 2015 et les troisièmes films ou plus réalisés par des femmes passent de 20 % en 2006 à 47 % en 2015, confirmant la consolidation des carrières des réalisatrices après leur première percée¹¹⁵.

Des budgets d'aide à la création plus faibles pour les femmes : en 2015 le budget moyen d'un long métrage réalisé par une femme est de 3,5 millions d'euros, contre 4,7 millions d'euros pour ceux signés par des hommes¹¹⁶.

Des films moins diffusés : Parmi les films ayant reçu l'agrément du CNC en 2015, 21 % seulement étaient l'œuvre d'une réalisatrice¹¹⁷. D'après le CNC, entre 2011 et 2015, 22 % des films français auront été réalisés ou co-réalisés par des femmes (contre 21 % entre 2006 et 2010)¹¹⁸. Selon le CSA, moins de 10 % de films de cinéma réalisés par des femmes ont été programmés en 2011 et 2012.¹¹⁹

Des films moins récompensés : depuis la création du festival il y a 70 ans, seule Jane CAMPION a remporté la Palme d'Or (en 1993), et elle a dû la partager avec un réalisateur. En 2017, si le jury était quasiment paritaire, seules 3 femmes sur 19 faisaient partie de la sélection officielle : 1 a reçu le prix de la mise en scène et 1 le prix du meilleur scénario ; 2 autres ont été récompensées pour leurs rôles d'actrices. Pas plus qu'à Cannes, le talent des femmes n'est reconnu ni consacré dans le cinéma français. Depuis 2010, la cérémonie des Césars du cinéma a sélectionné pour la catégorie « meilleur film » (la plus prestigieuse) 4 films réalisés par une femme sur 50, et aucun n'a été primé. Dans la catégorie « meilleur.e réalisateur.rice », 7 films sur 45 sélectionnés étaient réalisés par une femme. Aucun n'a été primé.

Les acteurs principaux du cinéma : le CNC et les chaînes de l'audiovisuel

N.B : Particularité ou anomalie administrative, contrairement à tous les autres établissements publics, le CNC n'a jamais signé ni de Contrats d'Objectifs et de Performance ni de Contrats d'Objectifs et de Moyens avec son ministère de tutelle.

Les chaînes — donc les diffuseurs — financent majoritairement la production audiovisuelle (72,4 %¹²⁰ du financement des œuvres de fictions télévisuelles en 2015), et plus fortement encore les chaînes publiques : elles totalisaient 82,3 % des investissements de l'ensemble des chaînes dans la fiction en 2015 à hauteur de 380 millions d'euros, dont une partie importante pour des séries. A noter que les chaînes de la TNT représentent 27,1 % de l'audience de la télévision et 2,1 % du financement de la fiction. Canal+ a produit pour 74,6 millions d'euros de fictions.

Exemples de financements publics des arts plastiques devant intégrer la démarche d'éga-conditionnalité :

- Tous les financements alloués par le CNC, France télévisions et Radio France pour la production audiovisuelle notamment l'avance sur recette, les aides aux salles de cinéma, le fonds d'aide aux jeux vidéo ;
- Tous les financements au CNC, à France télévisions et Radio France au regard des œuvres diffusées.

3. L'architecture

« Quand on voit la Philharmonie de Paris, on pense aussitôt à Jean NOUVEL. Mais on parle rarement de Brigitte METRA, qui a pourtant été l'architecte associée à la conception et à la réalisation de la salle de concert... »

Rosella GOTTI, architecte (Le Monde 15/09/2017).

À l'école	Actives	Rémunération	Dirigeantes
57 %	25 %	- 44 %	9 %
D'étudiantes dans les écoles d'architecture en 2015-2016. ¹²¹	Des inscrit.e.s à l'Ordre des architectes sont des femmes. ¹²²	C'est l'écart entre la rémunération des architectes femmes et hommes. ¹²³	De femmes responsables d'agence en 2015. ¹²⁴
Dans l'architecture, les femmes représentent :	Aidées	Programmées	Récompensées
	N/A	N/A	4 %
			De femmes récompensées par le Grand Prix national de l'architecture, décerné par le Ministère de la Culture, entre 1975 et 2016 (soit une seule femme sur 27). ¹²⁵

En matière d'architecture également, les femmes ont du mal à se faire un nom et à être reconnues, bien que les écoles d'architecture comptent une majorité d'étudiantes.

L'écart des salaires entre les femmes et les hommes architectes est encore considérable. Une étude de 2015¹²⁶ du Conseil national de l'ordre des architectes tente d'expliquer cette différence : « *En effet, les femmes architectes sont rares parmi les tranches d'âges les plus élevées, pourtant les mieux payées. De même, les femmes sont plus sujettes à occuper des postes de salariés ou de fonctionnaires, moins rémunérateurs que ceux d'associés ou de libéraux, privilégiés par les hommes* ».

Afin donc d'améliorer la visibilité des femmes dans les concours d'architecture et l'attribution des commandes publiques, il serait pertinent d'introduire dans les marchés publics une clause visant un équilibre femmes-hommes dans les équipes soumissionnaires.

Le cadre législatif et réglementaire

- ▶ La **loi du 4 août 2014** pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes pose dans son article 16 une interdiction de soumissionner aux marchés publics pour les entreprises qui ne seraient pas en règle avec leurs obligations légales vis-à-vis de l'égalité femmes-hommes
- ▶ Or, la réforme du droit de la commande publique, qui a pris effet au **1^{er} avril 2016**, afin de faire de cette commande publique un véritable levier de politiques publiques vertueuses et responsables, prévoit la possibilité d'insérer des critères et des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, de même que des critères d'emploi de personnes handicapées ou en situation de vulnérabilité ; par contre il n'y a aucune disposition tendant à la parité hommes/femmes.

Pour mettre en avant les talents féminins, l'ARVHA, Association pour la Recherche sur la Ville et l'Habitat, a lancé en 2013 une édition annuelle du Prix des femmes architectes (avec le soutien du ministère de la Culture et du Ministère des Familles de l'Enfance et des Droits des femmes, la Ville de Paris ainsi que du Conseil National de l'Ordre des Architectes) dont l'objectif est « de mettre en valeur les œuvres et les carrières de femmes architectes, afin que les jeunes femmes architectes puissent s'inspirer des modèles féminins existants, et d'encourager la parité dans une profession à forte dominante masculine ».

4. L'édition

A. La littérature

À l'école	Actives	Rémunération	Dirigeantes
N/A	50 %	- 19 %	16 %
	Des actif.ve.s du secteur du livre sont des femmes. ¹²⁷	C'est l'écart médian de revenu entre hommes et femmes. ¹²⁸	De femmes à la direction des plus grandes entreprises du secteur du livre en France en 2014-2017. ¹²⁹
Dans la littérature, les femmes représentent :	Aidées	Programmées	Récompensées
	35 %	30 %	10 % - 38 %
	Des aides accordées en 2016 dans le secteur de la littérature par l'administration étaient allouées à des projets menés par des femmes. ¹³⁰ 45 % des auteur.trice.s et traducteur.trice.s aidé.e.s par le CNL sont des femmes. ¹³¹	Des invité.e.s dans les 12 principaux festivals aidés par le Centre national du livre en 2012 étaient des femmes. ¹³²	De femmes parmi les lauréat.e.s de quelques prix emblématiques en 2016 ¹³³ : 10,6 % au Goncourt, 10,8 % à l'Interallié, 12,5 % au Grand Prix du roman de l'Académie, 12,9 % au prix Décembre, 15,5 % au Renaudot, 19 % au Médicis, 26 % au prix de Flore, 35,7 % au prix Goncourt des lycéens, et 37,2 % au Fémina.

C'est le CNL (Centre National du Livre), établissement public sous tutelle du ministère de la Culture, financé essentiellement par une taxe fiscale qui a pour mission de soutenir, grâce à différents dispositifs et commissions, tous les acteurs de la chaîne du livre : auteur.trice.s, éditeur.trice.s, libraires, bibliothécaires, organisateur.trice.s de manifestations littéraires.

FOCUS - Les prix littéraires et les femmes : les inégalités ne se corrigent pas avec le temps

Le Goncourt, le Renaudot, l'Académie française et le prix de Flore ont récompensé des femmes en 2016. Une situation assez rare dans l'histoire des prix littéraires, tant les femmes restent peu distinguées par les neufs grands prix français (le Goncourt et le Goncourt des lycéens, le Femina, le Grand Prix de l'Académie française, le Renaudot, l'Interallié, le Médicis, le Décembre et le Flore).

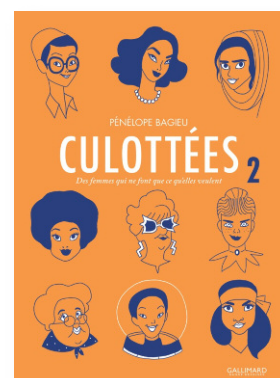
Depuis la création du Goncourt, le doyen des prix littéraires, en 1903, les autrices françaises n'ont reçu que 119 prix sur les 638 récompenses décernées, soit 18,6 %. Le prix Femina, le plus paritaire, a récompensé 37,2 % de lauréates. Suivent le Goncourt des lycéens (35,7 %), le prix de Flore (26 %), le Médicis (19 %), le Renaudot (15,5 %), le prix Décembre (12,9 %), le Grand Prix du roman de l'Académie (12,5 %), l'Interallié (10,8 %) et enfin le Goncourt (10,6 %).

La récompense d'écrivaines est donc faible, même pour les prix les plus récents (prix Médicis en 1958, Goncourt des lycéens en 1988, Décembre — anciennement prix Novembre — en 1989 et Flore en 1994). Sur les trente dernières années, il est régulièrement arrivé que les femmes soient totalement absentes des palmarès (en 1986, 1994, 1995, 2003 et 2008) : la preuve que les inégalités ne se corrigeront pas spontanément avec le temps et qu'une action volontariste est nécessaire.

B. La bande dessinée

À l'école	Actives	Rémunération	Dirigeantes
+ 50 %	27 %	- 43 %	1 %
Des étudiant.e.s des écoles spécialisées de bande dessinée étaient des femmes en 2014. ¹³⁴	Des auteur.rice.s de bande dessinée sont des femmes. ¹³⁵	C'est l'écart de revenu moyen entre les femmes et les hommes en 2014 pour les auteur.rice.s de bande dessinée. ¹³⁶	C'est le nombre de directrices de maisons d'éditions spécialisées en bande dessinée en France en 2017. ¹³⁷
Dans la bande dessinée, les femmes représentent :	Aidées	Programmées	Récompensées
	22 %	21 %	0 %
	Des aides accordées par le CNL aux auteur.rice.s de bande dessinée en 2016 ont été accordées à des femmes. ¹³⁸	Des auteur.rice.s de bande dessinée exposé.e.s sont des femmes. ¹³⁹	De femmes parmi les auteur.rice.s de bande dessinée sélectionné.e.s pour le grand prix d'Angoulême en 2016. ¹⁴⁰

La prise de conscience des inégalités entre auteurs et autrices a été tardive dans le secteur de la bande dessinée, mais elle a fait l'objet d'une prise de conscience forte depuis quelques années. En 2013, dans le cadre de la préparation d'un événement parodique intitulé « les hommes et la BD », Lisa MANDEL a recueilli les témoignages d'une trentaine d'autrices « sur le fait d'être femme dans la BD ». Cette initiative a contribué à amorcer la réflexion sur le sujet puisqu'en septembre 2015, le « Collectif des créatrices de bande dessinée contre le sexisme » a vu le jour afin d'attirer l'attention sur le sexisme ordinaire et les difficultés rencontrées par les autrices dans un milieu encore majoritairement composé d'hommes. Ce collectif non mixte rassemble près de 180 autrices (dont Pénélope BAGIEU, Johanna SCHIPPER, Valérie MANGIN, Florence CESTAC, Christelle PECOUT...) et son site BDegalite.org a rencontré un certain succès. Elles ont à ce titre publié un cahier de doléances aux États Généraux de la Bande Dessinée.





En 2016, la polémique médiatisée autour de la 43^e édition du Festival International de la bande dessinée d'Angoulême (FIBD) a également réactivé la question : sur 30 auteur.rice.s, aucune femme n'avait été sélectionnée pour le Grand Prix.

FOCUS – L'enfermement des autrices dans les BD dites « féminines »



Les autrices de bande-dessinée sont souvent cantonnées aux sections « filles », « girly » avec un marketing souvent très féminisé. Les stéréotypes ont la vie dure entre ce que doit être une BD pour fille/femme (« girly », joli, coloré, touchant...) et une BD pour garçon/homme (BD d'aventure, policière, fantastique, historique, militaire, horreur, - espionnage, érotique...)¹⁴¹.

Exemples de financements publics des arts plastiques devant intégrer la démarche d'éga-conditionnalité :

► Centre national du livre ;

- Festival d'Angoulême (seul festival de bande dessinée subventionné par le ministère de la Culture) ;
- Par les collectivités territoriales : acquisition d'ouvrages écrits par des femmes par les bibliothèques municipales et départementales.



5. Coup de projecteur sur l'enjeu de parité dans les directions des organisations et les jurys de sélection

La parité est un outil autant qu'une fin visant le partage à égalité du pouvoir de représentation et de décision entre les femmes et les hommes.

L'enjeu du partage du pouvoir entre femmes et hommes au sein des directions et des jurys est probablement celui qui a fait l'objet du plus grand volontarisme du Ministère de la Culture.

Concernant les directions :

- ▶ [Obligation de moyen] Une **circulaire du 31 août 2010 du ministère de la Culture** détaille le mode de recrutement des directeurs.rice.s des établissements labellisés précisant qu'il doit s'effectuer de façon concertée (entre État et collectivités territoriales) et transparente, sur la base d'un projet, instituant ainsi des critères de recrutement plus objectifs et plus transparents.
- ▶ [Obligation de résultat] **L'article 52 de la loi du 12 mars 2012** (dite Loi Sauvadet) relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique porte sur la parité au sein des conseils d'administration des établissements publics administratifs et introduit des objectifs chiffrés de représentation équilibrée dans l'encadrement supérieur et dirigeant des trois versants de la fonction publique, assortis de sanctions financières.
- ▶ [Obligation de résultat] La **loi n°2013-1028 du 15 novembre 2013** relative à l'indépendance de l'audiovisuel public a introduit un principe de parité pour les nominations des représentant.e.s de l'État et des personnalités indépendantes désignées par le CSA au sein des conseils d'administration des sociétés nationales de programme (France Télévisions, Radio France et France Médias Monde) et de l'Institut national de l'audiovisuel.

- ▶ [Obligation de moyen] Une **circulaire du ministère de la Culture en date du 22 février 2013** impose qu'en ce qui concerne la nomination des dirigeant.e.s des organismes subventionnés du spectacle vivant et des arts plastiques, la composition des jurys de sélection de ces dirigeants tende vers la parité et que la composition des listes restreintes des candidat.e.s pré-sélectionné.e.s est paritaire.
- ▶ [Obligation de moyen] L'article 5 de la **loi du 7 juillet 2016** relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) consacre le principe de l'égal accès des hommes et des femmes **à la tête des institutions labellisées** : « *Ceux-ci veillent à ce que les nominations des dirigeants des structures labellisées concourent à une représentation paritaire des femmes et des hommes* »¹⁴². Le Décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques prévoit que « *la structure bénéficiaire du label met en œuvre une procédure de sélection assurant l'égalité de traitement des candidats et comportant : (...) sur la base des lettres de candidatures, une présélection d'un nombre restreint de candidats, prenant en compte le respect du principe d'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités de direction* ».

Concernant les jurys :

- ▶ [Obligation de résultat] L'article 205 de la **loi du 27 janvier 2017** relative à l'égalité et à la citoyenneté impose une proportion d'au moins 40 % de membres de chaque sexe au sein des « *commissions ou instances qui, au sein des établissements publics placés sous la tutelle du ministre chargé de la culture ou placés auprès de ses services déconcentrés, sont consultées sur l'attribution de subventions ou d'aides financières, sur la sélection, l'acquisition ou la commande d'œuvres, sur l'attribution d'agrèments, ou lors de sélections en vue de compétitions internationales.* ». Le Décret n° 2017-1731 du 21 décembre 2017 fixe la liste des 26 institutions concernées par une ou plusieurs commissions.

Les directions et les conseils d'administration

Les établissements publics

À la tête des établissements publics, les femmes demeurent toujours minoritaires — plus souvent en position de directrice-adjointe ou de secrétaire générale —, représentant 30 % des directeur.ice.s en moyenne (au 1^{er} janvier 2017) avec des écarts importants entre les types d'établissements :

- ▶ Les femmes représentent 38 % des directrices des établissements publics nationaux de la catégorie « musées et patrimoine »,
- ▶ et 9 %¹⁴³ à diriger un établissement public national du spectacle vivant.

Lorsqu'elles sont directrices, elles gèrent des structures à plus petit budget. L'on dénombre 53 % de femmes directrices d'institutions disposant d'un budget inférieur à 500 000 euros contre 22 % de femmes directrices d'institutions qui disposent d'un budget supérieur à 10 millions d'euros¹⁴⁴.

Malgré une volonté affichée dans les textes des pouvoirs publics au cours des dernières années de rétablir un équilibre entre hommes et femmes aux emplois de direction des établissements culturels nationaux ou labellisés, la pratique est autre et l'on peut souligner que même pour ce qui concerne les établissements publics nationaux (73 au total), le retard est long à rattraper...

Un contre-exemple très récent augurant peut-être d'un changement des pratiques est celui de la nomination de la Présidente de l'établissement public Musée d'Orsay et de l'Orangerie, Laurence DES CARS, aux termes d'une procédure relativement transparente, avec notamment la publication d'une fiche de poste et la composition d'une liste restreinte paritaire.

Les établissements labellisés

Pour ce qui concerne les institutions labellisées d'arts plastiques, elles sont en majorité dirigées par des femmes : plus de 60 % de femmes dirigeantes des centres d'arts et fonds régionaux d'art contemporain.

En revanche, les institutions labellisées du spectacle vivant sont très en retard avec seulement 17 % de femmes à la tête des opéras, 17 % pour les scènes de musique actuelles, 21 % pour les Centres dramatiques nationaux et régionaux, et aucune à la tête des 6 Centres nationaux de création musicale¹⁴⁵.

Les évolutions en la matière sont très lentes et stagnent depuis plusieurs années. La part des femmes à la tête de ces établissements est passée de 26 % en 2014 à 29 % en 2017. La situation régresse même pour les Centres chorégraphiques nationaux (11 % de directrices seulement), les Scènes de musique actuelle (12 % de directrices)¹⁴⁶ ou les Scènes nationales¹⁴⁷.

Les institutions non labellisées percevant des financements publics

À ces structures s'ajoutent des centaines d'autres structures non labellisées mais pouvant percevoir également régulièrement ou occasionnellement des financements publics, en fonction des projets.

Le privé

Enfin, le secteur culturel privé fait encore moins bien que les établissements publics nationaux tous secteurs confondus, puisque seules 12 % de femmes sont à la direction des 100 plus grandes entreprises culturelles. La situation est particulièrement inégalitaire dans le secteur de l'audiovisuel privé (3 % de femmes dirigeantes). Aucune femme n'est à la tête de l'une des 5 principales entreprises des secteurs du spectacle vivant et des jeux vidéo.

Et demain ?

Recommandation n°12 Mettre en œuvre et assurer le suivi des dispositions garantissant l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions de direction d'établissements publics dans l'ensemble des secteurs de la culture :

- en priorité, pour les établissements publics du spectacle vivant, en atteignant chaque année un minimum de 40 % de femmes parmi les primo-nominations dans l'esprit de la loi Sauvadet ;
- suivre l'application de la loi de juillet 2016 consistant à mettre en place une procédure transparente (publication d'une fiche de poste, des critères de sélection, date maximale de réponse, information des candidat.e.s de la composition de la liste restreinte) et constituer une liste restreinte composée d'autant de femmes que d'hommes. Déclarer l'appel à candidature infructueux dès lors qu'il n'est pas possible de constituer une liste restreinte paritaire et recommencer la procédure si nécessaire ;
- former à la lutte contre les stéréotypes de sexe les personnes en charge du recrutement (DRH, élu.e.s, personnes qualifié.e.s, membres de l'administration...) et/ou membres du comité de recrutement ainsi que les évaluateur.rice.s.

Recommandation n°13 Etendre à l'ensemble des organisations bénéficiant de fonds publics l'obligation de mettre en place, pour le recrutement du ou de la dirigeant.e, une procédure de sélection assurant l'égalité de traitement des candidat.e.s et assurant une présélection d'un nombre restreint de candidat.e.s, prenant en compte le respect du principe d'égal accès des femmes et des hommes.

Les jurys

L'article 205 de la loi du 27 janvier 2017 — si elle est appliquée — devrait conduire à des progrès considérables en matière de parité. Cette disposition devrait être étendue à l'ensemble des commissions ou instances qui, au sein d'organisations bénéficiant de financements du ministère de la culture, sont consultées sur l'attribution de subventions ou d'aides financières, sur la sélection, l'acquisition ou la commande d'œuvres, sur l'attribution d'agrément, ou lors de sélections en vue de compétitions internationales.

Recommandation n°14 Veiller à la parité dans tous les conseils d'administration, commissions et jurys :

- suivre la mise en œuvre de l'article 205 de la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, qui impose une proportion d'au moins 40 % de membres de chaque sexe dans les commissions ou instances qui, au sein des établissements publics placés sous la tutelle du ministère de la culture ou auprès de ses services déconcentrés, sont consultées sur l'attribution de subventions ou d'aides financières, sur la sélection, l'acquisition ou la commande d'œuvres, sur l'attribution d'agréments, ou lors de sélections en vue de compétitions internationales ;
- élargir ce dispositif à l'ensemble des commissions ou instances assurant les mêmes fonctions, positionnées auprès de toutes structures bénéficiant de financements du Ministère de la culture et/ou les collectivités territoriales.

SECTION 3 :
LA FABRIQUE
DES INÉGALITÉS

1. Une discrimination qui revêt plusieurs formes, notamment celle de l'appréciation du « talent »

A. Des discriminations invisibilisées sous couvert d'« appréciation du talent »

Les inégalités dans le secteur de la culture et plus particulièrement les inégalités entre les femmes et les hommes, décrites précédemment, ont longtemps bénéficié des œillères de la société et des pouvoirs publics. Un seul argument a suffi à taire toutes les revendications : les seuls critères de sélection doivent être « l'œuvre », le « talent », le « génie », et non celle ou celui qui en est à l'origine. Ce paradigme a été à l'origine de la mise à l'écart d'une grande majorité des femmes actrices de la production, de la réalisation, de la diffusion ou encore de la programmation.

Comme le souligne Reine PRAT dans son rapport *Arts du spectacle : Pour l'égal accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilité, aux lieux de décision, aux moyens de production, aux réseaux de diffusion, à la visibilité médiatique de 2009*¹⁴⁸, « la croyance est entretenue, encore au 21^{ème} siècle, que le talent est inné et explique seul la qualité d'une œuvre, la réussite d'un parcours professionnel, la reconnaissance médiatique ». En revanche, écrit-elle, « on est encore loin d'admettre cette réalité plus triviale : la qualité d'une réalisation dépend largement, au-delà du seul talent, du temps qui a pu être consacré au travail de conception et de réalisation, de la quantité et de la qualité des collaborateurs et/ou collaboratrices qu'on a pu réunir, de la quantité d'occasions de rencontre avec le public, toutes choses qui ont un rapport, certes pas exclusif mais très précis, avec les moyens financiers et les appuis dont l'artiste peut disposer. »

Or, les moyens financiers et les appuis sont précisément ce dont manquent les femmes.

Bien que les femmes représentent plus de 60 % des étudiant.e.s des écoles d'enseignement artistique supérieur, elles sont moins nombreuses, moins payées, moins aidées, moins programmées, moins récompensées. Elles ont donc affaire à un véritable cercle vicieux :

- **Elles sont moins nombreuses**, car moins embauchées en sortie d'école : l'étude « Mesurer les effets des auditions "à l'aveugle" dans les orchestres permanents franciliens », de H. PERIVIER (co-responsable), R. HATZIPETROU-ANDRONIKOU et C. NOE, recherche financée par l'ARDIS, montre que, si les femmes représentent 41 % des candidat.e.s, elles ne comptent que pour 18 % des personnes recrutées. Au regard du vivier de femmes qui se présentent, on constate une chute significative de la proportion de femmes embauchées. De plus, l'élimination des femmes se produit entre le deuxième tour et la finale, puis lors de l'embauche. Or, sauf exception, le premier tour est réalisé « derrière paravent », à l'aveugle. Il est intéressant de constater que lors du premier tour anonymisé, le nombre de candidates se maintient à hauteur du vivier initial.

- **Elles sont moins payées**, donc manquent de moyens à la fois pour embaucher des collaborateurs.rice.s de qualité, mais également pour investir dans des œuvres « monumentales ». C'est particulièrement important dans le secteur de l'art : comme en témoigne Stéphane CORREARD, le commissaire du Salon de Montrouge, « on retient plus souvent ceux qui en mettent plein les yeux, presque toujours des hommes » et « de même, sur le marché de l'art, les œuvres plus monumentales se vendent à des prix plus élevés et retiennent davantage l'attention des collectionneurs mais aussi des musées ». ¹⁴⁹
- **Elles sont moins aidées**, ce qui aggrave le manque de moyens et contribue à l'« évaporation » des femmes, telle que décrite par Raphaëlle DOYON, dans l'étude « Les trajectoires professionnelles des artistes femmes en art dramatique ». ¹⁵⁰ Elle constate notamment que les femmes metteuses en scène, autrices, dramaturges ou comédiennes disparaissent petit à petit, ne réussissant pas leur entrée dans le métier ou se reconvertissant plus facilement. L'exemple des comédiennes est assez révélateur : lorsque les dispositifs d'insertion professionnelle des écoles prennent fin, on observe une disparition croissante des femmes : elles ont alors moins de projets, moins de rôles et moins de réseaux que les hommes.
- **Elles sont moins programmées et moins récompensées**, ce qui diminue leur visibilité et leurs potentiels appuis. Les professionnel.le.s constatent notamment qu'il est difficile de rencontrer et de trouver des femmes artistes. Elles souffrent d'un manque de visibilité dû notamment à leur faible pratique du réseau et à la quasi absence de réseaux consacrés à la création artistique des femmes. La rencontre entre le milieu professionnel et les artistes femmes se fait donc difficilement par rapport à un réseau musical « masculin » très présent, caractérisé par un phénomène de cooptation. ¹⁵¹

Si la loi ne peut pas tout, il apparaît qu'en l'absence de contraintes légales les femmes disparaissent, non seulement des postes de direction, mais également de l'ensemble du secteur culturel. L'État doit donc intervenir pour que les femmes trouvent toute leur place dans les métiers du secteur culturel, et plus particulièrement dans les postes à responsabilité.

B. Le mythe de l'artiste et de la muse : une histoire du talent conjuguée au masculin

S'opère une double dynamique d'invisibilisation de ces discriminations au nom de l'appréciation du talent :

- C'est parce que les seuls critères de sélection doivent être le talent que peu nombreux.euses sont celles et ceux qui s'intéressent aux potentielles discriminations dans le secteur culturel ;
- C'est au nom d'un talent intrinsèquement et historiquement masculin que s'opèrent ces discriminations.

Comme en témoigne Charlotte GOULD dans son article « Histoire de l'art et féminisme : la fin d'un oxymore ? Les pratiques et théories féministes des années soixante-dix comme héritage » ¹⁵², l'histoire de l'art et les représentations associées à la figure de l'artiste nous disent beaucoup de la répartition des rôles en fonction du genre, et notamment de la répartition du talent. Ainsi, l'homme est toujours le créateur, celui qui, dans toute sa subjectivité, se fait regardeur, quand ce n'est pas voyeur. La femme, quant à elle, offre son corps au regard du créateur. Charlotte GOULD explique notamment que « cette répartition sexuelle entre regardeur et regardée témoigne d'une dichotomie entre le masculin et le féminin et d'une répartition sexuée des rôles artistiques dans laquelle le premier se fait possesseur et dominant et la seconde soumise, passive et disponible ». Longtemps, dans l'histoire de l'art, les femmes se sont vues réduites à un corps magnifié, sacralisé et sexualisé.

Cette dichotomie s'illustre notamment par le couple de l'artiste et de sa muse, si souvent incarné par le mythe phallogocentré de Pygmalion — dans lequel l'artiste, Pygmalion, se façonne un objet féminin taillé à la mesure exacte de ses désirs — qui est indissociable de la création artistique. ¹⁵³ La femme est cantonnée au sujet de l'œuvre d'art, au produit du talent de l'homme. Ce que l'on entend aujourd'hui par création — mais également notre manière de concevoir l'artiste — s'inscrit dans la continuité d'une histoire de l'art qui a toujours pensé le « créateur », comme l'homme disposant d'un don original et singulier.

Dans son essai « Why have there been no great woman artist ? », Linda NOCHLIN s'interroge sur l'absence des femmes artistes aux côtés des génies masculins de l'art depuis des siècles. Cette question résume l'essence du combat féministe dans l'art : ce mouvement entend remettre en cause le patriarcat et la domination masculine au sein de la production artistique ; il entend donner aux femmes une place dans le monde de l'art, dont les règles ont été imposées par les hommes au fil des siècles. Lorsque l'art dit « féministe » apparaît, dans les années 1960, il peut être qualifié « d'essentialiste », car il tend à accentuer l'identité féminine, à exposer le « féminin » en tant qu'entité biologique et spirituelle radicalement différente du masculin »¹⁵⁴. Ce combat prend la forme d'une « exploration du corps féminin, d'une représentation de l'intimité féminine, provocante et violente »¹⁵⁵ : les artistes femmes tentent de se réapproprier leur corps.

Ces mythes ne se cantonnent pas seulement au passé ; ils trouvent leur application dans le secteur culturel aujourd'hui. Dans son article « Tenter, rentrer, rester : les trois défis des femmes instrumentistes de jazz »¹⁵⁶, la sociologue Marie BUSCATTO explique qu'au sein d'un domaine comme le jazz, par exemple, les représentations associées à la création et au potentiel masculin de créativité demeurent. Selon elle, « les compétences artistiques sont toujours en partie naturalisées et les femmes instrumentistes peinent à se faire une place et à s'affranchir de ces représentations pour être reconnues dans le métier ».

L'appréciation du « talent » : entretien avec Bérénice HAMIDI-KIM

Le constat de la chercheuse Bérénice HAMIDI-KIM, qui travaille sur les processus de « fabrique de la valeur esthétique » dans le spectacle vivant aujourd'hui, est intéressant. Selon elle, « les spectacles qui aujourd'hui ont une chance de tourner sont ceux qui sont bien produits, ceux qui sont formellement et techniquement réussis, qui font « pro », et depuis quelques années, le critère de professionnalisme prend le pas sur la valeur esthétique. De fait, les artistes qui ont moins de moyens financiers — et ce sont très souvent des artistes femmes (ou issus de la « diversité ») —, sont ainsi défavorisés, ne pouvant, par manque de temps et d'argent, parvenir à monter des spectacles « léchés » ou conformes aux esthétiques dominantes ».

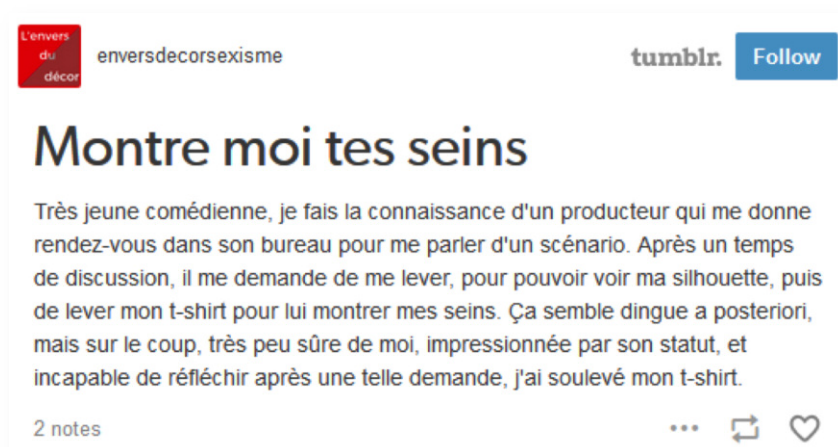
Ainsi, au sein des Directions Régionales des Affaires Culturelles, les commissions consultatives composées de professionnel.le.s et de personnalités qualifiées donnent leurs avis sur les projets à financer et à soutenir. Or, la plupart du temps, ces sélectionneurs jugent très rarement l'œuvre en elle-même mais plutôt l'œuvre à venir en fonction des créations passées. La subvention publique intervient donc avant la création. Or, pour qu'un spectacle ou une œuvre soit intéressante et de qualité, il faut avoir pu bénéficier de moyens de production relativement importants — et les financeurs attribuant moins de moyens de production aux artistes femmes —, de fait leurs spectacles sont souvent techniquement moins « prêts » et leur succès moindre. C'est ainsi que ces processus insidieux aboutissent à la dépréciation de la valeur esthétique des œuvres des artistes femmes et à la reproduction des modèles dominants des créations réalisées par les hommes.

En ce qui concerne par exemple les autrices de théâtre, on se retrouve souvent, selon la chercheuse et metteuse en scène Aurore EVAIN, « face à des argumentaires d'ordre esthétique, obéissant eux aussi à des préjugés sexistes, transmis depuis des siècles, qui contaminent notre appréhension de ces œuvres. Même si l'appréciation reste forcément subjective, les mécanismes de légitimation de ces pièces et de leurs autrices, — notamment via les institutions (culturelles et éducatives), le politique et les médias —, sont essentiels pour retrouver un regard neuf, lavé de tout préjugé. D'autant que le jugement esthétique, particulièrement en France, a tendance lui aussi à être « sanctuarisé », comme s'il ne dépendait d'aucun facteur socio-politique ». ¹⁵⁷

2. Les violences sexistes et sexuelles

A. Un état des lieux alarmant : des violences massives et endémiques qui s'inscrivent dans le continuum des violences faites aux femmes

Lancé en mai 2017, le Tumblr *L'envers du décor* relate des témoignages sur les violences sexistes et sexuelles subies dans le milieu du spectacle (cinéma, audiovisuel, spectacle vivant, arts visuels, etc).¹⁵⁸ « Producteur exécutif véreux », « star masculine parmi d'autres », « débutante, jeune et hélas jolie », « balance ton porc, ce serait à mettre au pluriel », « un César peut cacher un bourrin », et tant d'autres : chacun de ces témoignages jette une lumière crue sur un secteur du spectacle profondément sexiste où les violences sexuelles sont dépeintes comme une sorte de passage obligé. Ce projet, à l'initiative de la CGT Spectacle et de son collectif Femmes-mixité, est pensé comme un outil pour permettre la théâtralisation de la parole des femmes de ce milieu « où la précarité des métiers et la peur de ne pas être réembauchée créent une omerta, qui plonge les victimes dans le silence »¹⁵⁹. La page Facebook « Paye ta culture », ou encore le site Internet « Paye ta bulle », entre autres, recensent également de nombreux témoignages de femmes anonymes victimes de harcèlement ou de violences sexuelles dans le milieu de la culture, ou plus particulièrement dans celui de la bande-dessinée.



Ces témoignages n'ont rien d'anecdotiques, ils sont bien plutôt le symptôme d'un problème systémique, révélé notamment par les actrices françaises, suite à l'affaire dite Weinstein. Ce producteur américain est désormais accusé de faits de harcèlement, d'agression sexuelle et de viols par des dizaines de femmes. Si Hollywood a été durement secoué par les accusations de viols et de harcèlement sexuel, le cinéma français a également sa part d'ombre. Isabelle Adjani, Marion Cotillard, Léa Seydoux, comptent parmi les actrices françaises à s'être

exprimées à ce sujet. Isabelle Adjani a notamment signé une tribune dans le Journal du Dimanche, dans laquelle elle explique que « pour la plupart des gens, si une actrice doit coucher pour y arriver, ça reste naturel, voire normal, selon l'idée qu'il faut bien donner un peu de soi quand on veut obtenir beaucoup »¹⁶⁰. Elle ajoute également que « cette question est trop peu souvent considérée sous l'angle du harcèlement et du viol : 'Et quand bien même, ne l'aurait-elle pas un peu cherché, elle qui affiche et montre son corps dans des tenues sexy, glamour, affriolantes ? ».

Révoltée par les tenants de la culture du viol, elle conclut ainsi « quand une actrice se fait séduisante pour décrocher un rôle, ce n'est pas pour se faire violer! ». Le rapport au corps des femmes et à la séduction dans le milieu du cinéma par exemple, mais plus généralement du spectacle vivant, contribue à la banalisation de la culture du viol.

Ce phénomène n'est pas le seul fait de l'univers « glamour » du cinéma, il est plutôt endémique : il traverse toutes les strates de la culture, de la production de films aux établissements d'enseignement artistique. En octobre 2017, 7000 femmes ont joint leur plume dans une lettre ouverte pour dénoncer le harcèlement sexuel dans le milieu de l'art :

« Nous sommes artistes, administratrices, assistantes, curatrices, critiques d'art, directrices, éditrices, étudiantes, galeristes, chercheurs, stagiaires et universitaires travaillant dans le monde de l'art contemporain, et nous avons été victimes d'attouchements, rabaissé.e.s, harcelé.e.s, infantilisé.e.s, méprisé.e.s, menacé.e.s et intimidé.e.s par celles et ceux en position de pouvoir [...] »¹⁶¹.

Il n'est pas non plus le seul fait des professionnel.le.s confirmé.e.s : le rapport d'information de M^{me} Brigitte Gonthier-Maurin, fait au nom de la délégation aux droits des femmes du Sénat¹⁶², tire la sonnette d'alarme sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les établissements d'enseignement artistique. La délégation a notamment auditionné Reine PRAT, inspectrice générale de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, qui signale que « dans les écoles d'art, pour le dire schématiquement, des générations de "Lolitas" travaillent sous l'égide de mentors qui sont le plus souvent des hommes, le plus souvent d'un certain d'âge »¹⁶³.

S'il existe très peu de données de victimation spécifiques aux différents secteurs de la culture, la multiplication des témoignages laisse présager de l'ampleur du phénomène. Aujourd'hui, quel que soit le secteur, les enquêtes de victimation indiquent qu'une femme sur cinq pourrait être victime de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle dans ce milieu. 70 % des victimes n'en parlent pas à leur supérieur.e hiérarchique ou à leur employeur.euse, et seules 5 % déposent plainte.¹⁶⁴

Plusieurs enquêtes ont été menées en Grande-Bretagne, au sujet du harcèlement sexuel dans le monde de la musique classique : un sondage lancé par la Incorporated Society of Musicians révèle que 60 % des musicien.ne.s interrogé.e.s auraient subi une forme de harcèlement, dans la majorité des cas de nature sexuelle ; tandis que le magazine Arts Professionnel révèle dans un sondage publié le 24 Novembre 2017 que parmi les enquêté.e.s, 48 % ont été victimes d'abus sexuel. C'est le cas de 51 % des enquêté.e.s dans le monde de la musique, 53 % dans le monde du théâtre et 29 % dans celui de la danse. Parmi les victimes, seules 2 % ont porté plainte, tandis que 39 % ont gardé le silence, n'en parlant ni à leurs proches, ni à leurs collègues¹⁶⁵.

Ces violences s'inscrivent dans le continuum des violences faites aux femmes : un seul objectif motive ces agressions, le contrôle de la place et du corps des femmes. La vague de dénonciations des violences sexistes et sexuelles qui a suivi « l'affaire Weinstein » laisse présager de la survictimation des femmes dans le domaine de la culture, dont l'apparente modernité cache en réalité un archaïsme et un sexisme particulièrement redoutables.

B. Des violences exacerbées dans le domaine de la culture

De manière générale, les relations de travail sont particulièrement propices aux relations d'emprise, et donc de harcèlement. C'est particulièrement vrai dans le domaine de la culture. En effet, l'enquête sur le harcèlement sexuel au travail menée par l'IFOP pour le Défenseur des droits en janvier 2014¹⁶⁶ révèle que les faits de harcèlement sexuel au travail concernent principalement les femmes en situation précaire ou travaillant dans des milieux peu féminisés. Ainsi, dans trois cas sur dix, les femmes victimes de harcèlement sexuel ont déclaré être dans des situations d'emploi précaire au moment des faits. Le plus souvent la victime exerçait son emploi dans un environnement à prédominance masculine (35 %).

La précarité de l'emploi et la faible féminisation des métiers, au moins dans les postes de décision, sont deux caractéristiques prégnantes du domaine de la culture. En effet, alors que, quel que soit le secteur étudié (spectacle vivant, arts visuels, architecture ou littérature), les femmes représentent plus de 60 % des étudiant.e.s des écoles d'enseignement artistique supérieur, les femmes sont dans le domaine des arts et de la culture et en comparaison avec les hommes artistes moins nombreuses, moins payées, moins aidées, moins programmées, moins récompensées, et enfin moins en situation de responsabilité. Par exemple, le salaire d'une réalisatrice est inférieur de 42 % à celui d'un réalisateur, tandis que les actrices sont rémunérées 9 % de moins que leurs confrères¹⁶⁷.

*Si violer est un art : donnez à Polanski tous les Césars*¹⁶⁸

À ces facteurs aggravants s'ajoute celui de l'impunité des agresseurs. Dans une tribune de novembre 2017, 456 comédiennes suédoises dénoncent la culture du silence qui pèse sur le milieu du cinéma et du théâtre. Les signataires fustigent « "le culte du génie" régnant dans les arts de la scène qui laisse impunis les agresseurs tant que ce qu'ils créent est auréolé d'une haute valeur artistique ; acteurs et réalisateurs considérés comme des génies sont soutenus par la profession, peu importe ce qu'ils font subir à leurs collègues » ; « à cause de ce statut de star, leurs agressions n'ont jamais de conséquence »¹⁶⁹. Ces propos ne sont pas sans rappeler les récents débats en France, au sujet de l'affaire dite Polanski. Le 30 octobre dernier, une centaine de militantes féministes se sont réunies à la Cinémathèque française pour protester contre la rétrospective consacrée au réalisateur, aujourd'hui accusé par cinq femmes — aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Suisse — d'agressions sexuelles lorsqu'elles étaient mineures dans les années 1970 et 1980. Pour Wassim BEJI, le producteur du dernier film de Roman POLANSKI, attendu ce soir-là pour une avant-première : « Il ne s'agit pas de réclamer une quelconque immunité de l'artiste. Mais faut-il condamner une œuvre dont on se demande bien en quoi elle fait l'apologie du sexisme, du viol ou de la pédophilie ? Faudra-t-il aussi brûler les œuvres de tous ceux dont la vie n'a pas toujours été un modèle de vertu ? ».¹⁷⁰ Cette polémique est proche de celle qui a suivi l'apparition en une du magazine Les Inrockuptibles de Bertrand CANTAT, le chanteur du groupe Noir Désir qui a tué sa compagne, l'actrice Marie TRINTIGNANT, en 2003.

C. Des efforts nécessaires de sensibilisation et de formation des professionnel.le.s

Suite à la multiplication de témoignages de violences sexuelles, en réaction à l'affaire dite Weinstein, la Ministre de la Culture, Françoise NYSSSEN, a annoncé, dans un communiqué de presse, sa volonté de mettre en place des actions de « sensibilisation sur l'éducation à la non-discrimination et le rejet de toute forme de harcèlement sexuel dans les établissements préparant aux métiers de la culture ». Selon la ministre, « une action de formation et de sensibilisation permet à la fois la libération de la parole et la prévention ».¹⁷¹ Elle a demandé aux directrices et directeurs des établissements d'enseignement artistique et culturel, par lettre du 3 novembre 2017, d'élaborer pendant l'année scolaire en cours, avec les étudiants et les équipes pédagogiques, une charte éthique abordant toutes les questions liées à l'égalité et notamment la prévention de toute forme de violence ou de harcèlement.

Dans une démarche similaire, en 2013, le rapport d'information de Mme Brigitte GONTHIER-MAURIN, fait au nom de la délégation aux droits des femmes du Sénat¹⁷² recommandait que « soit lancée une réflexion nationale associant l'ensemble des professionnels du secteur » — directeur.rice.s des écoles, enseignant.e.s et représentant.e.s des étudiant.e.s — qui permette de faciliter la libération de la parole des victimes et leur accompagnement par le corps enseignant. Cette recommandation a été partiellement entendue puisque l'Association Nationale des Ecoles Supérieures d'Art (ANDEA) a rédigé en mars 2015 une charte de bonnes pratiques visant à promouvoir la diversité et l'égalité des chances et s'engageant à :

- Prévenir toute forme de violence et de harcèlement ;
- Mettre en œuvre l'égalité hommes-femmes ;
- Veiller au respect mutuel entre les sexes et transmettre une culture de l'égalité ;
- Favoriser la représentation proportionnelle des femmes et des hommes dans toutes les instances, à tous les niveaux, pour toutes les catégories et tendre vers la parité dans la composition du conseil d'administration, des jurys et des commissions de sélection, pour contrer les solidarités et mécanismes conscients ou inconscients qui tendent à reproduire des schémas inégalitaires.¹⁷³

Le HCE recommande que soit signée par chaque établissement d'enseignement artistique supérieur (conservatoires de musique, écoles de théâtre, etc) une charte inspirée de cette dernière. Ces engagements doivent toutefois s'accompagner d'une formation des professionnel.le.s de ces établissements au sujet du harcèlement sexiste et des violences sexuelles afin de favoriser le repérage et l'accompagnement des victimes.

Dans une démarche proche de celle entreprise par le Ministère de l'Education nationale et de la nomination de 300 référent.e.s harcèlement réparti.e.s sur l'ensemble du territoire, aux échelons de l'académie et du département, le HCE recommande également que soient identifié.e.s des référent.e.s chargé.e.s de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein des 99 établissements d'enseignement artistique et culturel.

Recommandation n°18 Prévenir les violences sexistes et sexuelles dans le milieu culturel et accompagner les victimes :

- ▶ Faire signer par chaque établissement d'enseignement artistique supérieur (écoles d'art, conservatoire de musique, écoles de théâtre..) une Charte inspirée du modèle de la « Charte de l'Association nationale des écoles supérieures d'art contre les discriminations » ;
- ▶ Former les professionnel.le.s des établissements d'enseignement artistique supérieur à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes pour favoriser la prise de conscience de ce qu'est une violence sexuelle et sexiste ;
- ▶ Identifier un.e référent.e chargé.e. de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein de tous les établissements d'enseignement artistique et culturel ;
- ▶ Diffuser largement le numéro d'écoute national (3919) au sein des établissements culturels subventionnés par l'État afin de faciliter la révélation des violences.

3. Une orientation différenciée entre filles et garçons

Être fille ou garçon est encore un déterminant des parcours de formation, et donc du positionnement des femmes et des hommes sur le marché du travail et dans la société. Le secteur culturel, comme tant d'autres, semble fortement marqué par des stéréotypes sexistes au nom desquels sont distribués les métiers, les postes mais également les compétences.

L'exemple du secteur de la musique en est révélateur : en 2016, seules 21 femmes sont cheffes d'orchestre pour 586 hommes, selon les chiffres de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD). Pourtant les filles sont plus nombreuses que les garçons dans les conservatoires¹⁷⁴, mais leur répartition entre les différentes classes ou encore le choix de leur instrument sont particulièrement stéréotypés. Ainsi, elles sont minoritaires dans les classes de direction : la classe de direction du Conservatoire national supérieur de musique de Paris, par exemple, n'a pas accueilli une seule fille depuis cinq ans. Selon Marie JACQUOT, cheffe d'orchestre, cette absence de filles s'explique à la fois par le déficit de modèles de femmes cheffes d'orchestre desquelles les jeunes peuvent s'inspirer et par l'absence de professeures pouvant jouer un rôle de modèle dans les sections de direction d'orchestres.¹⁷⁵

L'étude menée au Conservatoire à rayonnement régional de Lyon en octobre 2015, dans le cadre de la Quinzaine régionale de l'égalité, révèle que les filles sont plus nombreuses que les garçons à choisir de jouer des bois, des claviers et des cordes et moins nombreuses pour les percussions et les cuivres. Comme le rappelle la sociologue de la musique Hyacinthe RAVET¹⁷⁶, « à chaque instrument se trouve associé un ensemble de représentations qui varie selon les époques et confère une identité genrée à celui-ci ».

Ainsi, la harpe et la flûte sont dévolus aux filles et les cuivres aux hommes. Les instruments à vent ne seraient pas suffisamment élégants pour les femmes car ils déformeraient la bouche, tandis que le violoncelle qui exigerait des femmes d'écartier les jambes, serait tout bonnement impensable. Si ces arguments peuvent d'abord apparaître d'un autre temps, les propos recueillis par France Musique auprès d'une jeune instrumentiste témoignent du contraire : « Lors de mon premier concours d'entrée au CNSM [Conservatoire national supérieur de musique] en section cuivres, l'un des membres du jury m'a dit : "C'est pas mal pour une fille, mais il faudrait réfléchir à un autre instrument" ».

Au « plafond de verre » qui empêche les femmes d'accéder aux postes à responsabilité, s'ajoute ainsi un « mur de verre », qui les limite dans le choix de leur métier.

Recommandation n°19 Lutter contre l'orientation sexuée en permettant aux élèves et étudiant.e.s de se projeter dans tous les types de carrières artistiques :

- Parvenir à la mixité des enseignant.e.s dans toutes les disciplines enseignées dans les écoles initiales et supérieures d'arts et culture (Conservatoire, FEMIS etc.) afin de permettre une identification plus spontanée et sans stéréotype de sexe ;
- Augmenter de 5 points (de pourcentage) par an minimum le répertoire d'artistes femmes enseigné par les établissements artistiques et culturels ;

HCE - Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture

- Augmenter de 5 points (de pourcentage) par an minimum les invitations des établissements d'enseignement artistiques et culturels à des artistes femmes ;
- Prévoir des actions de formation et de sensibilisation destinées aux étudiant.e.s et aux professeur.e.s aux problématiques du genre et de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à la lutte contre les stéréotypes.

4. Une articulation des temps de vie professionnelle et personnelle d'autant plus difficile dans le secteur culturel

La difficile articulation des temps de vies professionnelle et personnelle compte parmi les facteurs qui expliquent l'existence d'inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes. Du fait qu'aujourd'hui encore, les femmes continuent à s'occuper davantage des tâches domestiques et de l'éducation des enfants. Selon le rapport de l'IRDES sur la santé des femmes en France¹⁷⁷, près d'une femme sur trois est exposée à des tensions au travail alors que c'est le cas pour à peine un homme sur cinq. L'enquête SUMER a montré que la tension que subissent les femmes pour articuler vie familiale et vie professionnelle est à l'origine de ce niveau de stress.¹⁷⁸

Comme en témoigne le rapport sur l'égalité professionnelle dans le secteur culturel, porté par le groupe MA Sphère¹⁷⁹, plusieurs spécificités du secteur culturel renforcent cette difficulté :

Les horaires atypiques

La plupart des événements culturels ayant lieu le soir ou le week-end (concerts, festivals et réunions des conseils d'administration des structures associatives par exemple), les professionnel.le.s sont amené.e.s à travailler en dehors des horaires de travail habituels.

La culture du présentisme

Selon ce même rapport, le secteur culturel est fortement touché par une culture du présentisme et de l'irremplaçabilité. Ainsi, « les personnes aux postes à responsabilité doivent représenter la structure dans laquelle elles travaillent ou le projet qu'elles mènent auprès des différents publics. Ces temps de présence ont généralement lieu en dehors des horaires de travail habituels, ce qui empiète sur la vie privée. Ceci peut engendrer des phénomènes d'autocensure résultant notamment d'une certaine peur de voir sa carrière ralentir. » Il en résulte l'idée que les postes à responsabilité et la maternité, par exemple, peuvent être difficilement conciliables.

Un manque de gestion des ressources humaines

Les structures culturelles étant très souvent de très petites entreprises (TPE), employant moins de 10 salarié.e.s, elles n'ont généralement pas de service dédié à la gestion des ressources humaines et sont donc dépourvues de cadre dans lequel penser les questions des temps de récupération, d'accès aux formations, de présence aux événements, mais également de parentalité, etc.

Le cas particulier des intermittentes du spectacle

La situation est encore plus problématique pour les intermittentes du spectacle, comme le dénonce par le collectif des Matermittentes. En effet les offres de travail sont souvent proposées au pied levé et sous la forme de CDD d'usage, de très courte durée (3 jours en moyenne). Rapidement, la quête des « 507 heures » travaillées¹⁸⁰ devient impossible pour les mères qui préfèrent alors se reconverter et évoluer vers un autre secteur, d'autant plus si le conjoint est lui-même intermittent.¹⁸¹

Des solutions législatives existent pour remédier en partie à cette situation. Le Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS)¹⁸² prévoit, par exemple, de verser une aide à la garde d'enfant pour les travailleur.euse.s intermittent.e.s du spectacle. Ce dispositif accompagne le retour vers l'emploi des salarié.e.s du secteur après un congé maternité/paternité ou adoption, jusqu'aux 12 mois de l'enfant, mais le décret d'application n'a pas encore été publié.

Les femmes enceintes peuvent également souffrir de discriminations importantes : c'est en particulier le cas des comédiennes qui se trouvent mises sur la touche à partir du moment où la grossesse est visible. La loi prévoit la possibilité de toucher une aide maternité supplémentaire, mais les critères d'éligibilité sont très stricts et peu en phase avec la réalité du métier. Les conditions exigées par la CPAM pour ouvrir des droits à l'indemnisation de la Sécurité Sociale pendant le congé maternité sont celles définies par les articles R-313-3 et R-313-7. Les conditions définies par ces articles correspondent à une quantité de travail moyenne supérieure à celle réglementée par le régime d'assurance chômage des annexes VIII et X : ce qui correspond à 200 heures en trois mois ou 800 heures en 12 mois équivalent.¹⁸³

Pour remédier à l'autocensure des femmes, qui craignent de ne pouvoir gérer maternité et poste à responsabilité, le HCE recommande que soient prises des dispositions pour faciliter la prise en charge des enfants : étendre l'aide à la garde d'enfant prévue par le FONPEPS à toutes les professionnel.le.s du secteur du spectacle ; dans les structures publiques d'accueil pour les jeunes enfants, réserver des places pour les travailleur.euse.s du spectacle.

Recommandation n°20 Faciliter la prise en charge des enfants dans un secteur aux horaires souvent atypiques et peu prévisibles :

- ▶ En étendant à toutes les professionnelles du spectacle, au-delà des intermittentes, la mesure FONPEPS (Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle), qui concerne l'aide à la garde d'enfant et veiller à la mise en œuvre de cette mesure ;
- ▶ Dans les structures publiques d'accueil pour les jeunes enfants, réserver des places pour les travailleur.euse.s du spectacle.

SECTION 4 :
L'IMAGE DES FEMMES
DANS LES PRODUCTIONS
CULTURELLES :
ENTRE INVISIBILITÉ,
STÉRÉOTYPES
ET BANALISATION
DES VIOLENCES FAITES
AUX FEMMES

1. État des lieux : des femmes absentes ou stéréotypées

A. Une faible proportion des femmes dans les productions artistiques et culturelles

i. Le spectacle vivant

Que ce soit dans le théâtre, la musique ou la danse, les femmes sont moins représentées dans les spectacles vivants que les hommes. Selon une étude conduite par Sylvie CROMER, en partenariat avec des programmateurs et des programmatrices, réuni(e)s par la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS) et l'Office national de diffusion artistique (ONDA), sur les « Les représentations sexuées dans les spectacles pour le jeune public »¹⁸⁴, seuls 28 % des personnages représentés sont des femmes (et 12 % sont des filles).

Lors d'un entretien au journal Le Monde, l'ancienne Présidente du collectif H/F en Ile-de-France, Aline CESAR, témoigne de la faible présence des femmes dans les textes de théâtre classique : « Il y a moins de rôles pour les femmes, moins de possibilités. Dans le cas de SHAKESPEARE, on recense 90 rôles féminins pour 500 rôles au total »¹⁸⁵.

La sociologue Sylvie CROMER constate également que quand « les stéréotypes sexistes ont été gommés, on observe une « extension du masculin », grâce à des portraits variés et, parallèlement, un « effacement du féminin », les personnages féminins, minoritaires, étant soit de pâles doublures, soit des cas particuliers du masculin »¹⁸⁶.

ii. L'audiovisuel

La présence des femmes dans les médias de l'audiovisuel a été étudiée par la commission sur l'image des femmes dans les médias, présidée par Michèle REISER, dans une étude¹⁸⁷ rendue publique en 2008. Le taux de présence des femmes a été analysé à partir de trois corpus : la télévision, la radio et la presse. Dans son rapport de 2014 relatif à la lutte contre les stéréotypes¹⁸⁸, le HCE proposait déjà un aperçu alarmant des résultats :

- ▶ Télévision :
 - taux de présence : un tiers de femmes ;
 - durée totale de prise de parole des femmes : 32% ;
 - nombre de prises de paroles des femmes : 37% ;
- ▶ Radio - temps de parole des femmes :
 - RTL : 41% ;
 - France Inter : 27% ;
 - NRJ et Skyrock : 7% !
- ▶ Presse :
 - 11% d'articles où les femmes sont l'objet de l'article ;
 - dans la presse dite mixte (Nouvel Obs, Express), les hommes font 3 fois plus souvent l'objet de photos que les femmes .

La faible présence des femmes dans le cinéma est mise en avant grâce à la première étude internationale sur « L'industrie cinématographique mondiale perpétue la discrimination à l'égard des femmes », menée par l'ONU-Femmes en 2014. Les chercheur.euse.s ont analysé 120 films populaires dans 10 pays du monde entier, dont la France. À l'échelle internationale, seulement 1/3 des personnages qui prennent la parole sont de sexe féminin. En France, dans cette étude, aucune femme ne tient le premier rôle. La présence des femmes évolue également en fonction de la catégorie du film : « à peine 23 % des personnages qui ont la parole dans les films d'action et d'aventure sont des femmes »¹⁸⁹.

Le test de BECHDEL

Alison Bechdel est une autrice de bande dessinée américaine née en 1960.

Le test de Bechdel est un test qui est utilisé depuis 2000 pour évaluer le sexisme d'un film, d'un livre ou de toute œuvre scénarisée, à partir de 3 éléments du scénario :

- ▶ Y a-t-il deux femmes dont le nom est connu ?
- ▶ Parlent-elles ensemble au moins une fois ?
- ▶ Parlent-elles d'autre chose que d'un homme ?

Brigitte ROLLET est maître de conférences et chargée de recherches à l'Université de Londres à Paris. Cette experte des questions de genre au cinéma a publié en 2017 l'ouvrage « Femmes et cinéma : sois belle et tais-toi » dans lequel elle explique qu'« Une réponse positive aux trois questions du test n'est cependant pas le gage d'une quelconque teneur féministe ou non des films ainsi évalués » .

Le site Poly-graph, spécialisé dans l'analyse des narrations visuelles, a passé plus de 4 000 films au crible du test de Bechdel films. Les résultats montrent que 40 % (<http://poly-graph.co/bechdel/>) d'entre eux ne remplissent pas les 3 conditions énoncées précédemment.

Des variantes au test permettent de le compléter : il s'agit d'analyser si une différence est repérable entre les films réalisés ou écrits par des hommes et par des femmes à partir des mêmes questions. Là encore, les conclusions sont limpides. Parmi les 4 000 films écrits entre 1995 et 2005 et étudiés par Poly-graph :

- ▶ 53 % échouent au test quand ils n'ont été écrit que par des hommes ;
- ▶ 38 % échouent au test quand il y a au moins une femme dans l'équipe scénariste ;

100 % des films écrits uniquement par des femmes réussissent le test.

iii. La littérature :

Les romans mettent en scène une multiplicité de personnages, femmes comme hommes. Cependant, le personnage principal, le héros, est bien souvent un homme. Par exemple, les œuvres littéraires étudiées au lycée proposent des récits où les personnages masculins sont au centre de l'action, que ce soit le *Candide* de VOLTAIRE, ou le jeune Frédéric de *L'Éducation sentimentale* de FLAUBERT.

L'univers de la bande dessinée reste également très masculin. Lucie SERVIN, journaliste chez BDsphère, a été auditionnée par la délégation aux droits des femmes du Sénat pour la rédaction du rapport d'information n° 704¹⁹⁰. L'apparition d'un nouveau genre de BD, la « BD girly », a permis de démultiplier les représentations de femmes dans les BD, mais en faisant incarner aux femmes les stéréotypes féminins par excellence. Les thématiques traitées sont focalisées sur la mode, les amours, le sexe, soit des thématiques perçues comme féminines dans les imaginaires collectifs. De plus, en créant un style de BD spécifique sur les femmes et destiné aux femmes, ces dernières ne sont pas davantage représentées dans les BD grand public pour autant. En effet, les périodiques relatant les aventures de Tintin ou encore de Spirou mettent en image des héros masculins et aventuriers, dont les principaux lecteurs sont des hommes. Signalons toutefois l'émergence ces dernières années d'œuvres de BD créées par des femmes autrices, notamment pour valoriser la place de la femme dans l'histoire.

iv. Les jeux vidéo

Selon une étude sur « Les pratiques de consommation des jeux vidéo des Français »¹⁹¹, réalisée en 2013 par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), les femmes représentent 49 % des joueur.euse.s de jeux vidéo. Si pratiquement la moitié des joueur.euse.s sont donc des femmes, la part des femmes représentées dans les jeux est bien moindre. Les options offertes par les jeux vidéo restreignent les possibilités pour les femmes d'incarner des avatars féminins, les choix d'avatars masculins étant beaucoup plus nombreux.

v. Une image des femmes stéréotypée dans toutes les productions artistiques et culturelles

Les femmes sont, d'une part, moins représentées dans les arts et la culture que les hommes, mais elles sont, d'autre part, moins diversement représentées. Les images de femmes dans les productions artistiques et culturelles font appel à de nombreux stéréotypes, qu'ils soient physiques ou sociaux.

B. Les femmes sont soumises à des normes de beauté et des traits de caractère stéréotypés

Les représentations des femmes dans les divers secteurs culturels s'inscrivent dans des stéréotypes de sexe où féminité et canons de beauté sont les maîtres mots.

i. L'audiovisuel

L'apparence des femmes dans les médias a été étudiée par la Commission de réflexion sur l'image des femmes dans les médias. Les résultats, communiqués dans le Rapport du Sénat « La place des femmes dans l'art et la culture : le temps est venu de passer aux actes » de 2013¹⁹², reflètent une conformité des critères de beauté des femmes représentées dans la presse féminine :

- ▶ 85,75 % des femmes sont jeunes ;
- ▶ 92,75 % sont minces ;
- ▶ 92,65 % ont la peau blanche ;
- ▶ 50 % des femmes sont blondes, alors que la population française n'en compte que 10 %.

Dans une étude de 2015, menée par l'artiste-chercheur Frédéric de MANASSEIN, à partir du visionnage des bandes annonces des 5 films qui ont fait le plus grand nombre d'entrées par semaine entre novembre 2013 et mai 2014 (3 américains et 2 français), il est apparu que « *les personnages féminins risquent environ 5 fois plus de crier de peur ou d'être l'objet d'un jugement esthétique, on souligne moins leur humour* » par exemple. Ainsi, les traits de caractères attribués aux femmes relèvent également de stéréotypes.

ZOOM SUR : la question de l'âge – Un manque criant de rôles pour les comédiennes de plus de 40/50 ans dans les productions cinématographiques, théâtrales ou télévisuelles qui ne reflète pas la réalité sociale

Le diagnostic est clair : après 50 ans, les femmes disparaissent des scènes et des écrans. L'association Actrices, Acteurs de France Associés (AAFA) en fait le constat dans son article intitulé « Tunnel de la comédienne de 50 ans »¹⁹⁴, expression qui caractérise le phénomène de l'invisibilisation des femmes de plus de 50 ans dans les productions cinématographiques et théâtrales et le fort ralentissement de leur carrière. Le recensement fait par l'AAFA elle-même, fait apparaître que les rôles pour les comédiennes de plus de 50 ans ne concernaient en 2015 que 8 % de la totalité des rôles, en total décalage avec la réalité sociale où plus d'une femme majeure sur deux a plus de 50 ans¹⁹⁵.

Ce phénomène témoigne des stéréotypes de sexe et des injonctions à la beauté et à la jeunesse qui incombent aux femmes dans les arts et la culture. Passé un certain âge, les femmes sont « mises au placard », leur apparence ne pouvant incarner, selon les imaginaires collectifs, les canons de beauté. D'un corps sexualisé, elles vont passer à un corps déprécié : « Les comédiennes semblent disparaître après 40 ans pour réapparaître à 65, dans des rôles de grand-mères ! »¹⁹⁶.

Cette réalité souffre de rares exceptions : l'actrice Agnès JAQUI, âgée de 52 ans, poursuit sa magnifique carrière d'actrice en étant à l'affiche d'Aurore, le dernier film de Blandine LENOIR¹⁹⁷. C'est également le cas de Karine VIARD, qui, à 52 ans également, ne cesse d'interpréter des premiers rôles.

Les disparités entre les carrières des femmes et hommes sont mises en avant par le rapport de Deborah DEAN « Âge, genre et emploi des artistes-interprètes en Europe » (FIA 2007) qui souligne que : « Les principales concentrations d'artistes-interprètes masculins se situent dans les tranches d'âge 41-50 ans et 51-60 ans, bien que le groupe des hommes soit aussi réparti de façon plus homogène parmi les catégories d'âge et de longueur de carrière que les femmes, lesquelles se concentrent dans les groupes d'âge 20-29 ans et 30-35 ans »¹⁹⁸. Toujours selon cette même enquête, le vieillissement est perçu par 68 % des femmes comme un inconvénient pour leur carrière d'artiste-interprète, contre seulement 15 % des hommes. Les femmes ont pleinement conscience que leurs opportunités de travail, en termes quantitatifs comme qualitatifs, souffrent de leur avancée en âge. Ces comédiennes sont alors doublement discriminées : en raison de leur sexe et en raison de leur âge.

ii. Les jeux vidéo

Malgré les sollicitations répétées du HCE, le Fonds d'aide aux jeux vidéo n'a pas souhaité répondre aux demandes d'entretien.

L'on observe que les jeux vidéo reproduisent très souvent les stéréotypes de sexe en proposant par exemple aux joueurs et joueuses d'incarner des avatars humains très virils (Kratos, Altaïr...) ou au contraire très « féminisés » (Lara Croft, Peach, Bayonetta...).

« Le magazine de l'égalité femmes/hommes 50-50 » a publié un article en avril 2015 sur la question de la représentation des femmes dans les jeux vidéo¹⁹⁹. Que ce soit dans les jeux en ligne ou sur console, des stéréotypes physiques de sexe sont présents, et ce, principalement quand le jeu en question met en scène des avatars, modélisables à la guise des joueur.euse.s. Le jeu est possible grâce à l'identification des joueur.euse.s aux avatars, à travers la conception d'un avatar « positif » et idéalisé. L'article dénonce « l'objectification des femmes dans les jeux vidéo », c'est-à-dire l'idéalisation des avatars féminins comme masculins : « Les hommes sont musclés, traduction physique de la virilité, une qualité considérée comme masculine par excellence. Mais les femmes ne sont pas simplement objectifiées, elles sont aussi hyper-sexualisées, réduites à des objets sexuels ».

Mais la différence entre l'idéalisation des avatars masculins et féminins est bien cette hypersexualisation des corps féminins dont les « caractéristiques physiques traduisent l'excitation sexuelle : pommettes rouges, lèvres rouges et entr'ouvertes, augmentation du rythme cardiaque, tétons qui pointent »²⁰⁰. Au regard de la faible proportion de femmes développeuses de jeux vidéo — seulement 22 % des femmes travaillent dans ce secteur d'après une étude de l'International Game Developers Association (IGDA)²⁰¹ — le « **male gaze** »²⁰², le regard masculin, est bien évidemment à l'origine de ces stéréotypes sexistes : les jeux vidéo sont conçus par des hommes et pour des hommes.

iii. La bande dessinée

Thierry GROENSTEEN, rédacteur de la revue en ligne de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, a analysé la représentation des femmes dans les bandes dessinées²⁰³. Il évoque l'apparition de la Schtroumpfette, qui incarne les critères de beauté féminins, vêtue d'une robe, chaussée par des talons, et coiffée d'une chevelure blonde. Elle est également l'objet de fantasme d'un bon nombre de Schtroumpfs.

iv. Les arts plastiques

La majorité des personnages féminins représentés dans les arts plastiques s'inscrivent dans des normes de beauté et une sexualisation des corps. Le blog « Arts plastiques » de Danièle PEREZ²⁰⁴ offre de riches ressources sur le monde de l'art, y compris sur la place des femmes dans la culture. Une étude réalisée en 2016 décrypte les représentations des femmes dans l'art de la Préhistoire à nos jours.

Les sculptures sont les productions artistiques par excellence qui mettent en avant la passivité des femmes, accentuée par leur fragilité, leur grâce et leur douceur :

- Celles de la préhistoire représentent les femmes avec des rondeurs car elles incarnent la fécondité ;
- La nudité, les drapés, les postures en déséquilibre des femmes sculptées pendant la Grèce Antique reproduisent artistiquement les stéréotypes de la féminité.

Elle établit les mêmes constats dans les œuvres picturales :

- Dans les dessins et les fresques de l'Égypte Antique, les femmes revêtent les apparences de déesses — telles que Hathor, déesse nourricière et de l'amour ou Bastet, déesse protectrice du foyer — et sont assimilées à des déesses qui sont des symboles de la fertilité, de l'amour ;
- Au Moyen-Âge, les femmes se montrent douces et dévouées envers les chevaliers. Les productions artistiques relatent l'amour courtois et la pudeur ;
- Un changement s'opère à la Renaissance : les femmes deviennent davantage sujet de peinture, mais elles continuent d'incarner la figure de la femme au foyer, de la mère, de la femme passive ;
- Du XVII^e au XX^e siècle, à l'image des Vénus de BOTTICELLI, la femme nue est le centre de nombreux tableaux, en conformité avec les canons de beauté de l'époque. Les hommes restent souvent vêtus comme l'illustre le célèbre *Déjeuner sur l'herbe* de MANET.

ZOOM SUR : la question de la nudité

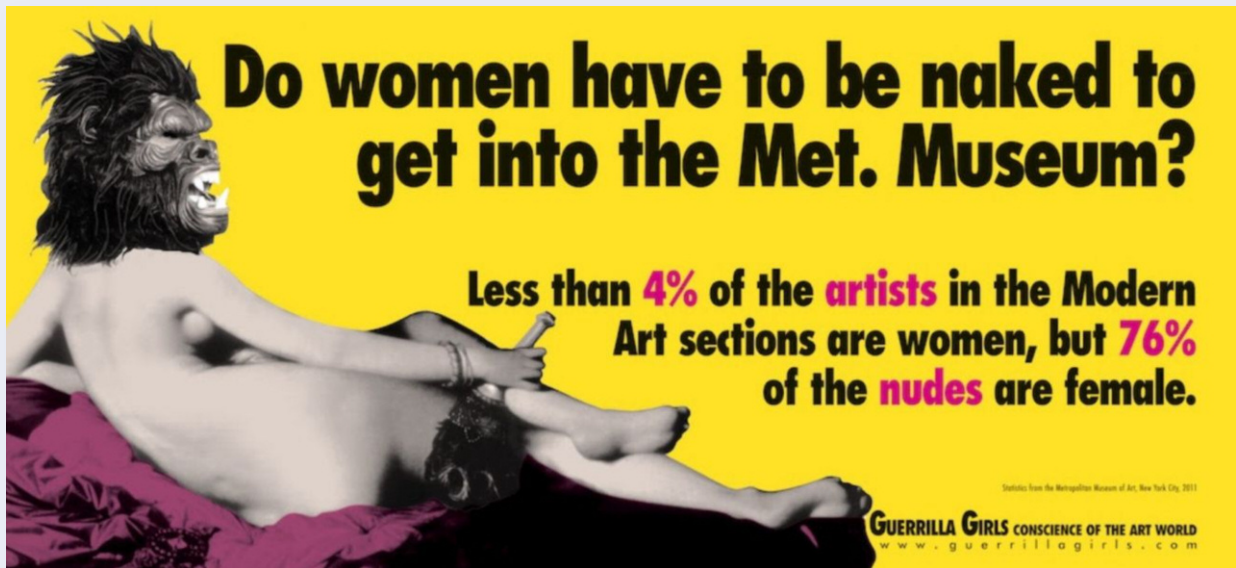
Dans les arts et la culture, les femmes sont représentées selon des canons de beauté qui correspondent à des stéréotypes de sexe. A noter que ces critères peuvent varier selon les types de productions culturelles et selon les époques.

Aujourd'hui, à l'écran, les femmes doivent être jeunes, minces, sexy, attirantes, etc. La nudité joue un rôle primordial dans l'apparence et la sexualisation des femmes. Selon l'étude de l'ONU-Femmes de 2014²⁰⁵, 24 % des femmes apparaissent nues contre seulement 11 % des hommes, et « les adolescentes et les très jeunes adultes (de 13 à 20 ans) sont aussi souvent considérées comme des objets sexuels que les femmes de 21 à 39 ans »²⁰⁶.

L'écrivain italien, historien de l'art et critique littéraire Mario PRAZ a étudié la nudité des femmes dans la sculpture et la peinture. Son article « NU » publié en 2017²⁰⁷ révèle que la nudité féminine « se place sur un plan idéal bien plus tard que le nu masculin, à partir du IV^e siècle avant J.-C ». Il y explique que l'utilisation du nu chez les Grecs n'avait pas pour unique objectif l'aspect esthétique. Le nu renvoyait à la « perfection humaine », d'un point de vue physique mais aussi éthique, psychique. La femme nue incarne alors l'épanouissement, la plénitude, l'idéal, avec des proportions harmonieuses, des formes langoureuses et sensuelles.

Bien que la nudité ne soit pas l'apanage des femmes — la nudité des hommes est également de rigueur, notamment dans les œuvres grecques du IV^e siècle avant J.-C où les sculptures masculines incarnent la force, l'érotisme, la virilité — elle reste plus répandue que celle des hommes. *Le Déjeuner sur l'herbe* peint en 1863 par MANET en est une parfaite illustration. Une femme nue, baignée de lumière, se tient au milieu d'hommes vêtus.

Le collectif féministe américain, les Guerrilla Girls, milite contre le sexisme dans l'art et dénonce rigoureusement la représentation des femmes dans les arts :



Est-ce que les femmes doivent être nues pour entrer dans le Metropolitan Museum ?

Ce n'est pas autant la nudité des femmes qu'elles dénoncent, car la nudité n'est pas un problème en soi. D'ailleurs, de nombreuses féministes utilisent la nudité comme outil de revendication, à l'image des Femen qui manifestent seins nus et le corps couverts de slogans, ou encore de Deborah DE ROBERTIS, une performeuse luxembourgeoise pour qui la nudité du corps entraîne une réflexion politique. Elle se pose devant une œuvre d'art afin de sortir le modèle de sa position d'objet : « Je voulais l'imposer en tant que tel, montrer une femme qui prend position, qui soit actrice et non plus simplement sujet »²⁰⁸.

Etant donné qu'en 1989, l'exemple du Museum of Modern Art utilisé par les Guerrilla Girls démontre que 76 % des femmes sont représentées nues, mais que seulement 4 % des artistes sont des femmes, la conclusion est sans appel : le regard de l'artiste sur l'apparence des femmes est très souvent celui d'un homme. Les féministes critiquent donc avant tout le « male gaze », c'est-à-dire le point de vue masculin, le regard des hommes qui sexualise et projette une image des « corps-objets » des femmes.

De manière générale, les représentations des femmes dans les arts plastiques s'appuient sur des stéréotypes de sexe. Dans les productions artistiques, les caractéristiques physiques des femmes (la beauté, la rondeur, la pudeur, etc) les assignent à des rôles sociaux bien définis. Elles incarnent les symboles de la fertilité, de l'épouse et ne sont sujet que dans un cadre domestique et conjugal.

C. Les femmes sont enfermées dans un nombre limité de rôles sociaux

Les personnages féminins sont souvent moins valorisants que les personnages masculins. Les femmes sont amoureuses et sont aux côtés des hommes pour les mettre en avant, les porter, tout en restant dans l'ombre de leurs actions. Leur rôle de prédilection est celui de la femme au foyer, de la mère de famille.

i. Le spectacle vivant

Les stéréotypes masculins et féminins sont présents au théâtre, mais aussi en danse, à travers les rôles occupés respectivement par les femmes et par les hommes.

La thèse d'Isabelle BUATOIS publiée en 2012²⁰⁹ décrypte la représentation des femmes dans le théâtre à différentes époques. Au XIX^e siècle, la femme représentée est la femme mariée, la femme maîtresse de maison, la mère de famille, comme dans *La Marâtre* de BALZAC (1851), *La Mère et la fille* d'Adolphe EMPIS (1830), ou encore *La Fille d'honneur* d'Alexandre DUVAL (1818). Les intitulés des pièces suffisent pour comprendre que le rôle réservé aux femmes s'inscrivait alors dans les standards conventionnels, traditionnels et stéréotypés. Cependant, Isabelle BUATOIS nuance ses propos : certains auteurs vont chercher à défendre le statut des femmes en évitant les représentations stéréotypées. C'est par exemple le cas d'Alexandre DUMAS qui, dans *La Dame aux camélias* (1852), s'attache à défendre les droits des femmes, en dénonçant le manque de protection sociale des femmes et des enfants. Cependant, les femmes restent représentées comme des épouses et des mères, et les personnages féminins occupent la scène principalement dans un décor domestique et conjugal. Le rôle de l'amoureuse est également le propre des femmes dans le théâtre romantique.

Alice CESAR, dans un entretien au Monde le 8 mars 2017, explique cette assignation des femmes à des rôles stéréotypés par la formation des comédiennes : « Dans les écoles où l'on apprend l'art du jeu et de la mise en scène, il y a des assignations liées au stéréotype de genre pour les comédiennes dès le temps de la formation. La question de "l'emploi" est encore très présente en France. Le comédien ou la comédienne est soumis à cette espèce d'impératif sur ce que l'on s'imagine du rôle en termes d'âge, de physique, de corpulence. Une jeune fille un peu ronde ne jouera pas Célimène dans le *Misanthrope*. Elle jouera la veuve Arsinoé. Cette assignation est encore plus complexe pour les jeunes femmes de couleur. Et certains professeurs ont toujours une vision très stéréotypée »²¹⁰.

ii. La bande dessinée

Thierry GROENSTEEN reprend à son compte les travaux de Benoit PEETERS, un écrivain et critique français, spécialiste de l'univers de Tintin : « Comme l'a bien résumé Benoît PEETERS, "les seules figures féminines que l'on rencontre dans la bande dessinée franco-belge de cette époque sont des viragos, telles la Castafiore et l'épouse du chef du village gaulois d'Astérix, ou des mères de famille insipides comme dans *Jo et Zette*, *Boule et Bill* ou *Michel Vaillant*." » (1993)²¹¹.

iii. L'audiovisuel

Dans les séries télévisées, la majorité des femmes sont conformes aux stéréotypes de sexe. Dans son rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes publié en 2014²¹², le Haut Conseil à l'Égalité avait identifié deux archétypes de personnages de femmes dans les séries :

- ▶ La mère-de-famille-qui-travaille, autrement dit une femme occupant un poste qualifié mais dont l'autorité est remise en question par son comportement maternant ;
- ▶ La jeune-femme-sexuellement-libre-mais-vulnérable, soit une femme dont la position d'autorité — liée à son emploi — est attaquée par un comportement peu fiable, ce qui lui vaut également d'être systématiquement encadrée par un mentor.

D'une manière générale, les femmes restent cantonnées à la sphère privée et domestique et elles sont rarement des personnages autonomes : elles sont le plus souvent passives, spectatrices de l'action. Selon Geneviève SELLIER, professeure émérite en études cinématographiques à l'Université Bordeaux III auditionnée par le HCE :

« Les normes dominantes pour les scénarios et les personnages sont très défavorables aux femmes particulièrement au cinéma. Dans la plupart des films français, les femmes sont des objets de désirs ou une menace, mais rarement des sujets. Par exemple, sur les 3 films majeurs de la décennie en terme d'entrées, (Bienvenue chez les Ch'tis, Intouchables, Qu'est-ce qu'on a fait au bon dieu ?), les rôles titres sont tous masculins et les rôles de femmes sont soit inexistantes soit négatifs dans le sens où ce sont elles qui sont la cause des problèmes. »

Selon l'étude d'ONU-Femmes de 2014 sur les images sexistes dans les films²¹³, le 7^{ème} art accorde une moindre place aux femmes dans ses productions, et de plus, la manière dont les femmes sont représentées est très stéréotypée. Seules 17 % des femmes présentes à l'écran ont un travail, contre 67 % dans la vie réelle. Elles sont rarement à des postes à responsabilité et prestigieux, contrairement aux hommes. Elles représentent « moins de 15 % des chefs d'entreprise, personnalités politiques ou personnes employées dans le domaine de la science, de la technologie, de l'ingénierie et/ou des mathématiques »²¹⁴.

iv. Les jeux vidéo :

L'idéalisation physique des avatars féminins s'accompagne d'une « idéalisation comportementale » d'après le magazine « 50-50 » : « la femme est le sexe faible, et son apport à l'intrigue est faible, voire nul, sous-entendant ainsi son rôle dans la vie réelle »²¹⁵.

Anita SARKEESIAN, une youtubeuse et bloggeuse féministe spécialiste de la sociologie des médias et de la culture populaire, a créé en 2009 un site web feministfrequency.com dont l'objectif est de déconstruire les représentations des femmes dans les médias. Dans la série documentaire « Tropes vs Women in Video Games » réalisée en 2011, elle définit deux scénarios types mettant en jeu deux catégories stéréotypées de femmes²¹⁶ :

- ▶ Le scénario de la « La demoiselle en détresse » : le héros masculin a pour objectif de la libérer ;
- ▶ Le scénario où la mort de l'avatar féminin dès les prémices du jeu devient le motif de l'action de l'avatar masculin : la vengeance.

Les femmes n'ont une existence qu'à travers les personnages masculins. Leur destin n'est pas indépendant et elles n'ont aucune force d'action dans le jeu. L'un des jeux vidéo les plus célèbres et en apparence « neutre », *Mario Bros.*, s'inscrit dans ce schéma : la *Princesse Peach* attend sagement dans le château que Mario la délivre du méchant *Bowser*.

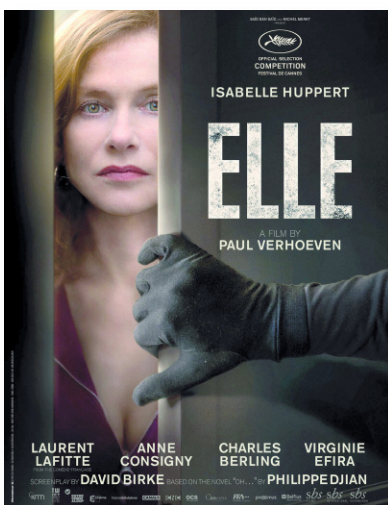
Brigitte ROLLET reste assez pessimiste quant à l'évolution de l'image des femmes au cinéma : « l'idée que le cinéma pourrait contribuer à modifier les inégalités et discriminations reste malheureusement un vœu pieu : les films qui drainent le public le plus large ne sont pas souvent des espaces où les lignes bougent dans ce domaine. Certains contribuent même à renforcer les clichés »²¹⁷.

A travers des exemples tirés de divers secteurs artistiques et culturels, il apparaît clairement que les représentations stéréotypées des femmes dans les productions culturelles peuvent être à l'image de la place des femmes dans la société actuelle, mais elles contribuent également à conforter ces rôles sociaux de sexe, où les femmes restent subordonnées aux hommes.

2. Des représentations qui banalisent les violences faites aux femmes

En janvier 2018, il est possible, à Florence, d'assister à une représentation du célèbre opéra « Carmen » de BIZET à la fin de laquelle Carmen ne meurt pas. Léo MUSCATO, le metteur en scène, a réécrit le final parce que le directeur du théâtre estime qu'« à notre époque, marquée par le fléau des violences faites aux femmes, il est inconcevable qu'on applaudisse le meurtre d'une femme ». Si cet exemple est encourageant, il n'est toutefois pas révélateur du traitement artistique des violences faites aux femmes, loin s'en faut.

La culture du viol, qui banalise les agressions sexuelles, n'est pas seulement véhiculée par les publicités sexistes : elle l'est aussi, et plus particulièrement, par le cinéma. La chercheuse Delphine CHEDALEUX s'intéresse à cette problématique dans un article intitulé « Culture du viol : balance ton film ». Elle y note notamment que la théoricienne britannique Laura Mulvey a notamment développé le concept de « **male gaze** » pour rendre compte de ce phénomène. Si le concept a été défini dans les années 1970, il demeure particulièrement pertinent aujourd'hui. Selon elle, dans le cinéma hollywoodien, la représentation des femmes serait façonnée par un triple regard masculin : celui du réalisateur, du personnage et du spectateur. Les personnages des femmes, incarnés par des actrices, sont réduites à une position aliénante de celles « regardées », tandis que les hommes sont ceux qui dominent, ceux qui contrôlent. Du fait de leur statut d'aliénées, les femmes ne voient par leur consentement interrogé : Delphine CHEDALEUX note notamment que « les femmes commencent par dire non, puis finissent par succomber au héros qui, en insistant, parvient toujours à obtenir ce qu'il veut. La figure canonique est celle du baiser volé. »



De cette manière, le viol est esthétisé ou érotisé, et reste défini par le « male gaze ». Delphine CHEDALEUX cite en exemple *L'Amant double* de François Ozon ou *Elle* de Paul Verhoeven : « Ce dernier banalise le viol en l'esthétisant, en le montrant de manière répétée sous différents angles. Et la victime en redemande parce qu'au fond elle aime ça ! C'est une vision complètement fantasmagorique du viol et de ses conséquences, qui ne correspond en rien à la réalité vécue par les femmes. » Dans son ouvrage *Sex and the Series*, Iris Brey dresse une analyse mitigée de la série à succès *Game of thrones* : orgies, viols, prostitution, lesbianisme, inceste, la série ne connaît pas de tabous. Les femmes semblent complètement soumises aux désirs de l'homme : le personnage Daenerys est marié de force à Drogo par son propre frère ; Cersei est violée par Jaime devant la dépouille de son fils, entre autres.

Cette banalisation des violences faites aux femmes n'est toutefois pas le seul fait du cinéma. Ce sont d'ailleurs bien souvent les jeux vidéo qui sont épinglés pour ce motif. La polémique en 2013 au sujet du viol de Lara Croft dans le célèbre jeu vidéo *Tom Raider* en est révélatrice. En effet, un journaliste du

magazine de jeux vidéo Joystick s'est exprimé en ces termes : « faire subir de tels supplices à l'une des figures les plus emblématiques du jeu vidéo, c'est tout simplement génial. Et si j'osais, je dirais même que c'est assez excitant ». La longue tradition de l'image violente semble prendre ses sources dès les premiers temps de la peinture. Comme le signale Carine DELAHAIE, rédactrice en cheffe de Clara magazine, « l'épisode le plus connu représentant des violences faites aux femmes dans la peinture est sans aucun doute l'enlèvement des Sabines. Ce mythe fondateur de la ville de Rome rappelle que, quelques mois après l'installation de Rome par Romulus, la ville manquant « cruellement » de femmes, ce dernier décide de proposer aux Sabins, ses voisins, d'en « réquisitionner » quelques-unes. L'épisode n'allant pas de soi, les Romains décident de kidnapper les Sabines, donnant lieu à de nombreuses représentations picturales. »²¹⁸

À l'instar de la représentation de Carmen à Florence, de nombreuses initiatives sont prises par les artistes afin de dénoncer la banalisation des violences faites aux femmes et d'y sensibiliser l'opinion : le Festival des Galères, organisé chaque année dans les Bouches du Rhône, par exemple, est dédié à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Les artistes amateur.rice.s et professionnel.le.s peuvent se retrouver autour d'un objectif : arrêter de tolérer et dénoncer ces violences. A l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la Galerie Valérie DELAUNAY a organisé une exposition le 8 mars 2017, réunissant cent artistes qui ont chacun.e exposé une œuvre afin de sensibiliser l'opinion aux violences faites aux femmes.

3. L'enjeu de demain : objectiver pour faire reculer les représentations sexistes

Afin de réduire les stéréotypes de sexe dans les représentations des femmes qui sont données à voir dans les différentes productions culturelles, il est nécessaire de mesurer, d'évaluer quantitativement et qualitativement le niveau de sexisme. Objectiver le sexisme dans les images représentant des femmes permettra ensuite de mettre en place l'éga-conditionnalité des financements publics, afin qu'ils ne promeuvent plus les stéréotypes ni le sexisme.

A. L'exemple réussi du dispositif prévu par la loi de 2014 et mis en œuvre par les chaînes, sous le contrôle du CSA

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) a pour mission de garantir la liberté de communication audiovisuelle et de réguler les contenus audiovisuels.

La loi du 4 août 2014

La loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a confié notamment au CSA la mission de veiller : « *d'une part, à une juste représentation des femmes et des hommes dans les programmes des services de communication audiovisuelle et, d'autre part, à l'image des femmes qui apparaît dans ces programmes notamment en luttant contre les stéréotypes, les préjugés sexistes, les images dégradantes, les violences faites aux femmes et les violences commises au sein du couple* ».

La loi précise que ces services doivent fournir au Conseil « des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sur la représentation des femmes et des hommes dans leurs programmes et permettant au conseil d'apprécier le respect des objectifs fixés à l'article 3-1 de la loi de 1986. Ces informations donnent lieu à une publication annuelle. La loi confie au Conseil la mission de fixer les conditions d'application de ces dispositions, en concertation avec les services concernés. »

La délibération du CSA du 4 février 2015

Sur le fondement de la loi du 4 août 2014, le CSA a adopté une délibération n° 2015-2 du 4 février 2015 :

- précisant les programmes relatifs à la lutte contre les préjugés sexistes et les violences faites aux femmes que ces services doivent diffuser,
- fixant les indicateurs qualitatifs et quantitatifs sur la représentation des femmes et des hommes dans les programmes
- encourageant les diffuseurs à souscrire des engagements volontaires chaque année.

L'exercice repose sur l'élaboration de grilles de lectures, élaborées avec le concours du Haut Conseil à l'Égalité : « Tout éditeur de service de radio ou de télévision qui diffuse des programmes « jeunesse », des fictions audiovisuelles et des programmes dits de télé-réalité met en œuvre un système d'auto-évaluation sur le fondement de grilles de lecture, élaborées par le Conseil en coopération avec le Haut Conseil à l'égalité et soumises aux éditeurs durant la concertation. Ces grilles de lecture sont annexées à la présente délibération.

Les éditeurs communiquent chaque année au Conseil la liste des programmes qui peuvent se prévaloir d'un caractère non stéréotypé au regard de ces grilles de lecture. Plus un programme obtient de réponses positives aux questions formulées dans les grilles de lecture, moins il est stéréotypé. Le choix de présentation de cette liste est à la discrétion de l'éditeur qui pourra choisir de la présenter de manière exhaustive, en précisant les réponses obtenues pour chaque programme de la liste, ou en se limitant à une énumération des programmes. »

2015 et 2016 : deux années d'exercice démontrant son opérationnalité et sa pertinence

Le 7 mars 2017, le CSA a publié le 2^{ème} rapport relatif à la représentation des femmes dans les programmes des services de télévision et de radio (Exercice 2016) élaboré à partir d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs sur la représentation des femmes et des hommes dans leurs programmes.

Les grilles et indicateurs ont été le fruit d'un travail conjoint entre le CSA et les éditeurs, s'appuyant sur les travaux du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, en particulier son rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes en octobre 2014. Le HCE proposait alors une grille d'analyse des fictions et une grille de sélection des fictions dans le but d'objectiver l'image des femmes et d'orienter les décisions des chaînes publiques vers des choix moins sexistes et plus égalitaires.

Les résultats du rapport du CSA mettent en évidence la persistance de la sous-représentation des femmes sur les antennes :

- 38 % de personnes représentées à la TV et à la radio sont des femmes ;
- Les femmes ne représentent que 30 % des personnes dans la catégorie « expert » ;
- Les femmes ne représentent que 32 % des « invités politiques ». ²¹⁹

Le CSA dans son rapport relatif à la représentation des femmes dans les services de télévision et de radio a constaté que, parmi les programmes déclarés, figurent de très nombreux documentaires traitant des violences faites aux femmes en France (ex : *Le jour où tout a basculé : je suis victime de violences conjugales*, etc.) et dans le monde (ex : *Arrachées à Daech*). Les chaînes ont également déclaré de nombreux magazines consacrés à des femmes ayant marqué l'histoire politique, culturelle ou sportive (ex : *Menu Président 2017*, *Secrets d'Histoire*, *Romy de tout son cœur*, *Belle histoire de l'athlétisme féminin*, etc.).

Par ailleurs, un grand nombre de fictions audiovisuelles et cinématographiques ont également été considérées par le Conseil comme contribuant à la lutte contre les préjugés sexistes et les violences faites aux femmes en raison du rôle central et dénué de préjugés sexistes attribué aux personnages principaux féminins (ex : *We want sex equality*, *Il m'a appelée Malala*, etc.).

France 4 a diffusé 100 programmes représentant 2 % du volume horaire annuel de programmation. En revanche, d'autres chaînes comme Gulli et LCI se distinguent par un faible volume horaire de programmes luttant contre les préjugés sexistes et les violences faites aux femmes.

Malgré ces progrès, le volume horaire consacré par les chaînes à ces programmes demeure faible, la palme du mauvais élève revenant à M6 avec seulement 0,2 %, sachant que les multiples rediffusions augmentent encore ce volume (exemple pour HD1 avec 21 %).

Programmes et/ou sujets déclarés de manière non exhaustive par les chaînes et contribuant à la lutte contre les préjugés sexistes et les violences faites aux femmes²²⁰

Chaînes	Nombre de programmes et/ou sujets déclarés et validés	Volume horaire
6TER	15 programmes et/ou sujets représentant 362 heures	4 %
BFMTV	42 programmes et/ou sujets	-
Canal Plus	63 programmes et/ou sujets représentant 349 heures	4 %
Chérie 25	69 programmes et/ou sujets représentant 820 heures	9 %
France 24	59 programmes et/ou sujets	-
France 2	31 programmes et/ou sujets représentant 65 heures	0,7 %
France 3	10 programmes et/ou sujets représentant 194 heures	2 %
France 4	100 programmes et/ou sujets représentant 145 heures	2 %
France 5	27 programmes et/ou sujet représentant 31 heures	0,4 %
France Ô	41 programmes et/ou sujet représentant 194 heures	2 %
Gulli	5 programmes et/ou sujets représentant 66 heures	0,8 %
HD1	9 programmes et/ou sujets représentant 1811 heures	21 %
I>Télé	16 programmes et/ou sujets	-
LCI	5 programmes et/ou sujets	-
L'Equipe	285 programmes et/ou sujets	-
M6	13 programmes et/ou sujets représentant 20 heures	0,2 %
NRJ 12	30 programmes et/ou sujets représentant 643 heures	7 %
NT1	13 programmes et/ou sujets représentant 70 heures	0,8 %
Numéro 23	41 programmes et/ou sujets représentant 1186 heures	14 %
RMC Découverte	5 programmes et/ou sujets représentant 203 heures	3 %
TF1	21 programmes et/ou sujets représentant 54 heures	0,6 %
TMC	10 programmes et/ou sujets représentant 41 heures	0,5 %
W9	6 programmes et/ou sujets représentant 25 heures	0,3 %

Source : Données fournies par les chaînes de télévision début 2017¹

¹Certaines chaînes n'ayant pas eu accès à la base de diffusion du CSA, les volumes horaires des programmes acceptés n'ont pas pu être calculés.

Même si des disparités existent entre les chaînes et les programmes, objectiver l'image des femmes est un exercice faisable. Le CSA mentionne que :

- Les programmes contribuant à la lutte contre les préjugés sexistes et les violences faites aux femmes représentent en moyenne 3 % des programmes diffusés ;
- Les programmes pouvant se prévaloir d'un caractère non stéréotypé — programmes « jeunesse », de fiction et de télé-réalité — représentent en moyenne 9 % des programmes diffusés.

De manière complémentaire, le CSA a, à plusieurs reprises, mis en garde des chaînes télévisées concernant le sexisme de leurs programmes. Le CSA a donc la possibilité d'influencer les représentations des femmes à l'écran. De plus, le Conseil entreprend un travail sur l'image des femmes dans la publicité, dans le cadre des nouvelles missions conférées au Conseil par la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté. Des avancées à ce sujet devraient donc être notables dans les années à venir.

Extension à la publicité : la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

L'article 183 de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté clarifie les compétences du CSA en matière de contrôle des messages publicitaires diffusés par les services de communication audiovisuelle et indique que le CSA « veille au respect de la dignité de toutes les personnes et à l'image des femmes qui apparaissent dans ces émissions publicitaires », complétant ainsi l'action de l'autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP).

La signature d'une charte entre le Conseil, les annonceurs et les agences, a été annoncée et devrait formaliser prochainement l'engagement de l'ensemble de la filière à faire reculer le sexisme dans les publicités.

Et plus récemment : vidéo en ligne et jeux vidéo

Enfin, lors de son discours à l'occasion du lancement de la grande cause nationale, le 25 novembre 2017, le Président Emmanuel MACRON a fait part de sa volonté d'étendre les pouvoirs de régulation du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) en 2018 concernant les vidéos sur Internet ou encore les jeux vidéo.

B. Doit être étendu à l'ensemble des arts et de la culture

L'introduction de la section 2 du présent rapport présente la démarche générale proposée au Ministère de la culture pour garantir un changement d'échelle attendu, de déploiement de l'éga-conditionnalité, en prévoyant que tout financement public, directement ou indirectement alloué par le Ministère de la culture, soit assorti d'exigences — sous la forme d'objectifs chiffrés — en matière d'égalité femmes-hommes.

Ces objectifs pourront être formalisés dans les cadres contractuels existants et devront concerner l'ensemble des domaines du secteur.

Au regard de l'état des lieux dressé ci-avant — et du recul de deux ans sur l'exercice de remontées d'indicateurs et d'objectifs chiffrés par les chaînes audiovisuelles, conduit par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel — le Haut Conseil recommande d'étendre la démarche à l'ensemble des domaines des arts et de la culture.

Recommandation n°9 Prévoir des indicateurs relatifs à l'image des femmes dans les productions culturelles et réaliser un guide « Qu'est-ce qu'un projet culturel non sexiste ? » à diffuser largement.

Recommandation n°10 Prévoir des objectifs chiffrés de progression sur la part des femmes et des hommes représenté.e.s ainsi que sur l'image des femmes, pour l'ensemble des bénéficiaires de fonds publics :

- ▶ Assurant l'allocation d'aides à la création ou des commandes d'œuvres ;
- ▶ Assurant la programmation ou la diffusion d'œuvres ;
- ▶ Assurant la sélection d'œuvre en vue d'un prix.

En priorité à destination du Centre National du Cinéma pour ce qui concerne les films et les jeux vidéo (absence de représentation de violence sexuelle, possibilité de création d'héroïnes du jeu en nombre égal avec les héros, représentation non stéréotypée et binaire des avatars en donnant par exemple la possibilité de créer son héros ou sa héroïne, de choisir son sexe et ses attributs).

Recommandation n°11 Pour accompagner cette démarche, le ministère de la culture pourra utilement généraliser la sensibilisation à la lutte contre les stéréotypes :

- ▶ en formation initiale, via le développement d'un module au cours du cursus de tou.te.s étudiant.e.s des établissements d'enseignement artistique (supérieurs ou non), qui fasse l'objet d'un contrôle de validation des acquis lors d'une épreuve validante pour l'obtention du diplôme ;
- ▶ et continue : pour tous les directeur.rice.s de l'administration de la Culture, des établissements publics, des structures labellisées, et pour tous les membres siégeant dans les commissions de sélection, en vue de l'attribution d'aides publiques, d'une programmation ou en vue d'un prix ;
- ▶ De manière complémentaire, des études chiffrées sur des dimensions encore peu documentées et relatives à l'image des femmes pourraient être conduites, en particulier dans les fictions françaises.

SECTION 5 :
LE MATRIMOINE
OU LA MÉMOIRE
DES FEMMES ARTISTES :
ENTRE OCCULTATION
ET MINORATION

1. La minoration et l'occultation du rôle joué par les femmes dans l'histoire de l'art : une vision biaisée de notre patrimoine culturel

Le rôle joué par les femmes dans l'histoire des arts est très souvent sous estimé lorsqu'il n'est pas complètement occulté.

L'initiative « Matrimoine » lancée en 2014 par l'association « Mouvement H/F Ile-de-France », Blandine PELISSIER et Aurore EVAIN, promeut, notamment à l'occasion des journées du « Patrimoine », la mémoire des créatrices du passé et la transmission de leurs œuvres. Elle vise à rendre à nouveau visibles les biens artistiques transmis par les femmes des générations passées et réhabiliter celles-ci en tant que créatrices.

A l'instar du terme « patrimoine » qui signifie l'héritage des pères, le terme « matrimoine » représente l'héritage des mères ; ce mot couramment usité au Moyen-Âge est ensuite tombé en désuétude, pour ne concerner aujourd'hui que ce qui a trait au mariage. La langue anglaise est moins sexiste : elle utilise le terme « héritage ».

Pour ce faire, il s'agit dans un premier temps de conduire davantage de travaux de recherches visant à réhabiliter la réelle place des femmes artistes dans l'histoire des arts. Car elle est aujourd'hui réduite à la portion congrue.

A. Dans le spectacle vivant

Le mariage littéraire – Extrait d'article du Mouvement H/F Ile-de-France²²¹

« En ce qui concerne le théâtre dit « classique », si **85 % des textes joués sont écrits par des hommes**, l'importance du répertoire ancien (au sens large, textes entrés dans le domaine public) parmi les œuvres représentées doit être prise en compte. Pour la période allant du XVII^{ème} siècle à la première moitié du XX^{ème}, cette part de la programmation est probablement à 100 % composée d'hommes, puisque les autrices du passé sont toutes oubliées ou négligées.

Ce répertoire classique entièrement composé d'hommes constitue le patrimoine actuel et représente une part importante du « panthéon littéraire » français dans son ensemble : il est donc, en cela, un fort lieu de légitimation. D'autant qu'il est surinvesti par les institutions nationales, qu'elles soient théâtrales (la Comédie-Française), scolaires (collèges-lycées, conservatoires), et universitaires (Lettres, Études théâtrales). L'accès au théâtre commence le plus souvent par ce répertoire, et c'est à partir de lui que les praticien.ne.s, mais aussi les publics, construisent leurs représentations sexuées de l'art théâtral. (...) Pourtant, entre le XVI^{ème} et le XX^{ème} siècle, il a existé près de 2 000 autrices de théâtre, rien qu'en France... Les recensements ont été faits et l'on trouve 100 autrices pour l'Ancien Régime, 350 pour le XIX^{ème}, 1500 pour le XX^{ème}. La qualité de leurs productions est reconnue et appréciée car beaucoup d'entre elles, dès le XVII^{ème} siècle, ont été jouées sur les principaux théâtres parisiens, ont fait partie du répertoire de la Comédie-Française, ont reçu des critiques élogieuses, et ont été traduites dans toute l'Europe. »

B. Dans les arts visuels

Concernant la place des artistes femmes dans la programmation des musées nationaux, **une étude quantitative menée par le HCE²²² sur les 13 principaux musées et lieux d'exposition parisiens et régionaux français²²³** révèle que moins de 15 % des expositions consacrées à un ou une artiste seul.e concernent une artiste femme entre 2012 et 2016. Précisons que plus de la moitié des expositions programmées sont entièrement dédiées à un.e artiste seul.e sur la période.

A titre d'exemple, en 5 ans, le Petit Palais n'a proposé aucune exposition dédiée à une artiste femme contre 16 consacrées à des hommes ; le Louvre, le musée Fabre de Montpellier et le musée des Beaux-arts de Lyon en ont proposé une seule (contre respectivement 31, 10 et 6 expositions consacrées entièrement à des hommes) ; le Grand Palais et le musée d'Orsay deux (contre 19 et 14 consacrées à des artistes hommes). Les musées d'art contemporain et d'art moderne mettent un peu plus à l'honneur les artistes femmes (12 pour le Centre Pompidou soit 19 % des artistes seul.e.s exposé.e.s, 10 pour le Musée d'art moderne de Paris, soit 23 %) ce qui est facilité par un vivier plus important de plasticiennes contemporaines. Cependant la proportion d'artistes contemporaines exposées reste en deçà de la part d'étudiantes en arts visuels²²⁴.

En outre, toujours sur les cinq dernières années et dans les 13 principaux musées et lieux d'exposition en France, seul 16 % des expositions consacrées à un groupe d'artistes concernent des groupes composés majoritairement (ou exclusivement) de femmes (contre 67 % de groupes composés majoritairement ou exclusivement d'hommes). Les expositions médiatisées comme « @Elles » au centre Pompidou ou « Qui a peur des femmes photographes » au musée d'Orsay et à l'Orangerie sont donc des initiatives à encourager mais qui restent marginales au regard de la programmation globale.

Cette absence de femmes artistes contraste avec le fait que près de 60 % des commissaires d'exposition sont des femmes²²⁵ (bien que cette proportion soit à relativiser puisque plus de 80 % des étudiant.e.s en patrimoine sont des femmes depuis 2005²²⁶). A nouveau, les femmes sont plus souvent présentes dans les postes « de l'ombre » destinés à mettre en valeur l'artiste, plutôt que parmi les artistes elles.eux mêmes. La campagne des « guérillas girls » dénonçait le fait que pour entrer dans un musée les femmes doivent être nues. A ce rôle de muse s'ajoute donc celui de commissaire d'exposition, mais celui d'artiste renommée et exposée leur reste inaccessible.

Par ailleurs, « **la base de données Joconde** », qui répertorie les œuvres des musées présents dans l'Hexagone, permet de comptabiliser dans les collections du Louvre — dont le spectre s'étend de l'Antiquité au milieu du XIX^{ème} siècle — 42 peintures exécutées par 28 femmes, sur un total de 5387 œuvres, soit 0,78 % du corpus. Un chiffre qui illustre l'écrasante surreprésentation masculine dans les musées, mais aussi la durable « invisibilisation » des œuvres créées par des femmes dans les collections »²²⁷.

C. Dans la littérature

Programmes littéraires et épreuves de littérature au bac : où sont les femmes ?

Les écrivaines sont pratiquement absentes des sujets de français et littérature proposés aux bacheliers.

« *Jamais une auteure femme n'a été au programme de littérature en terminale L.* » Une pétition lancée au mois de mai 2016 a dénoncé l'hégémonie masculine dans les auteurs étudiés au lycée : « *Nous ne demandons pas la parité entre artistes hommes et femmes. Nous aimerions que les grandes écrivaines [...] soient aussi régulièrement un objet d'étude pour nos élèves* », écrit Françoise CAHEN, la professeure de français à l'initiative de cet appel. Près de 20 000 personnes ont signé son texte.

A la suite de cette pétition, le ministère de l'Éducation nationale a décidé que le livre d'une écrivaine « La princesse de Montpensier » écrit par Mme de LAFAYETTE en 1662, ferait partie du programme du baccalauréat littéraire en 2018²²⁸, une première pour une femme.

De 2003 à 2016 aucun texte écrit par une écrivaine n'a été proposé lors de l'épreuve de littérature des élèves de la série L. En treize ans, les bacheliers ont planché sur les œuvres de 22 auteurs, tous des hommes.

... et l'épreuve de français de première ne fait guère mieux

Le constat est presque le même pour le bac de français sur table (une des épreuves anticipées de première). Les élèves de S et ES n'ont vu passer qu'une femme entre 2003 et 2016 : Sidonie-Gabrielle COLETTE en 2013. C'est peu, d'autant que la plupart des sujets contiennent des textes de trois ou quatre auteurs différents.

D. Dans l'ensemble des dispositifs de valorisation du patrimoine français

Le Panthéon : 4 femmes (bientôt 5), 72 hommes

En matière de culture mémorielle, l'exemple le plus symptomatique est celui du Panthéon où reposent seulement 4 femmes, contre 72 hommes²²⁹.

En octobre 2013, le Président du Centre des Monuments Nationaux, M. Philippe BELAVAL, a remis au Président de la République un rapport intitulé « Pour faire entrer le peuple au Panthéon »²³⁰. Il y préconise notamment « de renouer avec l'édification de monuments dans la nef en élevant un monument à toutes les héroïnes de l'émancipation féminine qui pourrait en outre mettre en valeur la Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne d'Olympe DE GOUGES » (19^{ème} proposition). Il propose également de « rendre hommage à des femmes du XX^{ème} siècle incarnant un message fort d'engagement républicain » (20^{ème} proposition). Ce sont finalement quatre figures de la Résistance qui sont entrées simultanément en 2014 au Panthéon : 2 femmes et 2 hommes²³¹.

Les maisons des illustres : 13 % de maisons de femmes

Ce label, créé en 2010, est destiné aux maisons historiques qui portent « la mémoire de femmes et d'hommes qui les ont habitées et se sont illustrés dans l'histoire politique, sociale et culturelle de la France. »

En 2012, sur les 212 maisons labellisées « Maisons des illustres », seules 26 étaient des maisons d'artistes femmes.

Il existe par ailleurs également plusieurs labels ou appellations : l'appellation « Musées de France » (1218 musées) ; le label « jardin remarquable » (419 jardins) ; « Patrimoine du XX^{ème} siècle » (2800 édifices ou ensembles urbains) ; « Ville et Pays d'art et d'histoire » (168 territoires) ; « Maisons des illustres » (212 demeures) ; « Patrimoine européen » (3 sites) ; auxquels il convient d'ajouter le dispositif de protection des monuments historiques par classement ou inscription (43 000 immeubles et 300 000 objets mobiliers).

Le service des archives nationales et la recherche



En 2017, le service des Archives Nationales, service à compétence nationale du ministère de la Culture, a obtenu le double label « égalité » et « diversité »²³³.

En outre, il mène depuis plusieurs années un travail en lien avec l'Université Paris VIII et l'association « Mnemosyne93 » sur la façon dont s'écrit l'histoire des femmes.

Les Archives nationales ont intégré dans leur projet culturel et éducatif un volet « genre ». Par ailleurs une grande collecte d'archives de femmes a été entreprise et une fois par an, elles organisent un « mois des femmes » autour d'un thème. C'est dans le cadre de cette initiative qu'a été organisée en 2017 la remarquable exposition « Présumées coupables »²³⁴ retraçant les procès faits aux femmes du Moyen-Âge au XX^{ème} siècle et qui a permis de confronter archives judiciaires et représentations sociales de « la femme dangereuse ».

Le Recueil des Commémorations nationales : 23 % de femmes célébrées

Le Recueil des Commémorations nationales ne fait pas la part belle aux femmes. Les commémorations de l'année 2017²³⁵ ont été en grande partie consacrées à l'art. Or, très peu de femmes nées ou disparues en 1917 ont été célébrées.

Ainsi sur 85 commémorations inscrites au Recueil des Commémorations nationales en 2017, 20 étaient consacrées à des événements (ex : loi DURUY sur l'enseignement primaire, offensive du chemin des dames, etc.), 55 à la naissance ou la disparition d'hommes (ex : Honoré d'URFE, Charles BAUDELAIRE, etc.) et 10 seulement à la naissance et à la disparition de femmes (Marie CURIE, Germaine de STAEL, etc.).

Avant-propos de la ministre de la culture et de la communication sur l'année commémorative 2017 :

« L'année commémorative 2017 sera celle de l'art et de la beauté. Ainsi en ont décidé les cinquantenaires et les centenaires qui ont été retenus par le Haut comité des Commémorations nationales, même si les événements de 1917 trouvent amplement leur place dans la liste des anniversaires officiels.

En tête de ce panthéon annuel, pour les arts plastiques, trois noms immenses, ceux d'INGRES, de RODIN et de BONNARD. Figures majeures qui ne doivent tout de même pas en éclipser d'autres : ceux de LIGIER RICHIER, d'ISABEY, de GIRODET, de CARMONTELLE, de DEGAS ou de CAROLUS DURAN. À leurs côtés, la musique, la poésie, l'architecture et les jardins seront à l'honneur. Dans ces domaines-là, l'année commémorative 2017 multipliera d'ailleurs les hommages. On célébrera en effet le bicentenaire de MEHUL et de Charles KOEHLIN on honorerà la mémoire de BAUDELAIRE, de Max JACOB et de Marie NOEL et on fêtera Claude PERRAULT, Germain BOFFRAND, Jacques Ignace HITTORFF, Adolphe ALPHAND et le grand Hector GUIMARD.

Le cinéma occupe une place de plus en plus grande dans les anniversaires : cette année, sera chaleureusement saluée la mémoire de Martine CAROL, de BOURVIL, de Jean-Pierre MELVILLE, de Julien DUVIVIER et des Demoiselles de Rochefort de Jacques DEMY. »

Audrey AZOULAY, ministre de la Culture et de la Communication²³⁶

Les noms de rues et de lieux publics : 2 % de noms de femmes

Enfin, la reconnaissance des femmes à travers l'attribution des noms de rues et de lieux publics est extrêmement faible : selon une enquête de l'ONG Soroptimist de 2014²³⁷ menée dans 111 communes de France, seulement 2 % des rues portent le nom d'une femme.

Quant aux 303 noms de stations du métro parisien, une seule porte un nom de femme « Louise Michel » ; et 3 autres femmes partagent l'affiche avec un homme : Pierre et Marie Curie, Chardon Lagache et Barbès Rochechouart.

À Brest, 9 % des rues ont désormais un nom de femmes, après un réel effort depuis 2014, puisque 65 % des rues baptisées depuis lors l'ont été d'un nom de femme.

L'Académie des beaux-arts : 8 % de femmes

Depuis 2000, seules 5 femmes ont été élues à l'Académie des Beaux-Arts, et seulement 4 d'entre elles en sont actuellement membres, parmi 50 membres.²³⁸

Or, l'Académie des Beaux-Arts a un rôle important, non seulement de mécénat (organisation de prix, de concours, financement de résidences artistiques, aides à projets), mais également dans le cadre de la consultation par les pouvoirs publics sur les questions d'ordre artistique.

Les distinctions honorifiques : 50/50

En 2017, 34 hommes et 32 femmes ont reçu une légion d'honneur sur nomination du Ministère de la Culture et de la Communication.²³⁹ En 2017, 44 hommes et 50 femmes ont reçu un Ordre national du mérite sur nomination du Ministère de la Culture et de la Communication.²⁴⁰

2. Une invisibilisation volontaire

« Mais pourquoi, pourrait-on après tout, et n’ose-t-on plus trop aujourd’hui demander, importe-t-il que cette histoire comporte des femmes ? D’un point de vue scientifique, une première réponse s’impose : parce qu’elles ont existé, et que toute connaissance incomplète est une connaissance affaiblie, insatisfaisante, qui tend à reconstruire une image fautive de la réalité »

Christine PLANTE, professeure de littérature française et d’études sur le genre à l’université Lyon 2.

L’Art, cet environnement où domine le masculin et où les hommes aiment tant représenter la gente féminine, a longtemps laissé croire que les femmes n’y avaient pas leur place en tant que créatrices. La reconnaissance d’une place de droit aux femmes dans l’art est un long et difficile chemin, dont une partie reste à parcourir.

A. Dans les arts plastiques

Il est courant de penser qu’avant le XX^{ème} siècle, il n’existait pas d’artistes femmes. Les rares dont on connaît le nom font figure d’exception : Artemisia GENTILESCHI, Elisabeth VIGEE-LE BRUN, Camille CLAUDEL, Rosa BONHEUR, Suzanne VALADON, Berthe MORIZOT, Marie BRAQUEMONT, Mary CASSAT et quelques autres... Or les femmes se sont toujours investies dans la création artistique ; à chaque époque et dans chaque discipline les créatrices étaient présentes, mais la visibilité qu’elles méritent leur a été refusée. Leur absence des mémoires a été véritablement organisée par différents mécanismes d’invisibilisation.

Une invisibilisation par l’Histoire

En premier lieu, l’histoire de l’art a été construite principalement par des hommes, qui y ont appliqué un regard biaisé et empreint de stéréotypes sur les rôles sociaux de sexes. L’importance de l’œuvre des artistes femmes a souvent été minimisée au profit de leurs homologues masculins, sans autre raison que la vision stéréotypée des conteurs de l’histoire. L’on a longtemps considéré, presque par défaut, que les peintures des cavernes préhistoriques étaient l’œuvre d’hommes. Il a fallu attendre les années 2010 pour que l’utilisation de l’indice de Manning²⁴² permette de révéler que les artistes étaient, en réalité, très souvent des femmes. Selon Camille MORINEAU, directrice artistique de la Monnaie de Paris et fondatrice de l’association AWARE, plateforme de ressources sur les femmes artistes, « la pulsion artistique existe autant chez les hommes que chez les femmes. Il y a toujours eu des femmes artistes, mais on a tout simplement ignoré leur travail et l’histoire les a oubliées »²⁴³.

Les événements de l'Histoire ont également contribué à effacer les femmes artistes. Ainsi, par exemple, Elisabeth VIGEE LE BRUN, sous l'ancien régime, a « peint plus de têtes couronnées que Titien lui-même ». ²⁴⁴ La Révolution Française souhaite l'oublier, elle qui fut peintre notamment du célèbre portrait de Marie-Antoinette en robe bleue.

« Ses portraits des personnalités les plus en vue se vendent scandaleusement cher ; elle veut que son talent soit aussi reconnu par le très viril milieu artistique et force les portes de l'Académie de peinture et de sculpture avec le soutien de la reine. (...) A la Révolution, elle est contrainte de fuir. (...) Au XIX^{ème} siècle, Elisabeth ne peut faire partie du roman national républicain et bourgeois : une femme indépendante et royaliste, qui peint des femmes riches, belles et photoshoppées, incarne la décadence de l'Ancien régime et contredit le supposé cloisonnement de la société des ordres. Son nom de naissance est gommé pour ne garder que celui de son mari. (...) Avec une grande lucidité, elle l'analyse ainsi dans ses mémoires : « Les femmes régnaient alors, la Révolution les a détrônées. »

Estelle GERAUD, Collectif Georgette Sand.

Marie LAURENCIN, elle aussi, a été victime de la volonté de l'Histoire d'invisibiliser son travail. Si elle a connu un certain succès au début du XX^{ème} siècle malgré les obstacles dressés par son entourage, l'Histoire s'est mise en travers de sa renommée. Du fait qu'elle était mariée à un Allemand, ses biens lui ont été confisqués après la Seconde Guerre mondiale, et elle a fait l'objet de critiques et de dénigrement. ²⁴⁶

Des femmes volontairement et expressément écartées de la création artistique

L'une des plus grandes difficultés pour les femmes artistes jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle était l'interdiction qui leur était faite d'étudier les arts.

« En 1663, l'Académie nationale de peinture et de sculpture, fondée pour distinguer les meilleurs artistes des artisans, admet pour la première fois en son sein une femme, Catherine DUCHEMIN, épouse du sculpteur François GIRARDON. Mais, par deux fois, les hommes ont imposé des quotas lorsqu'ils sentaient que leurs collègues féminines y devenaient trop nombreuses » ²⁴⁷, observe Marie-Jo BONNET, historienne de l'art. ²⁴⁸

Exclues de l'enseignement artistique officiel de la peinture et de la sculpture, les femmes artistes se rabattaient souvent sur des formes d'art considérées comme moins prestigieuses, telles que le dessin, l'aquarelle, la gravure et la broderie, ce qui a participé à leur moindre renommée.

Les femmes étaient également interdites de représenter le nu d'après modèle vivant, pourtant considéré à l'époque comme genre « majeur », et sur lequel reposent les formes de peinture et de sculpture les plus estimées. Elles ont donc dû se cantonner au portrait, à la scène familiale, aux fleurs ou à la nature morte, considérés comme des genres « mineurs ».

Malgré toutes ces interdictions, notre héritage historique compte un certain nombre de femmes peintres et sculptrices, qui ont bravé la morale, et qui ont appris par elles-mêmes ou par le biais d'une éducation privée, coûteuse. La sculpture était d'autant moins accessible aux femmes qu'elle demandait d'importants moyens financiers, car travailler le marbre ou le bronze coûte cher.

Suzanne VALADON fut la première femme artiste à peindre un nu d'homme en 1909.

Camille CLAUDEL, si elle est aujourd'hui l'une des sculptrices les plus connues au monde, a longtemps été volontairement écartée du monde de l'art pour des raisons morales, mais également à cause de l'influence de son compagnon, Auguste RODIN.

« Camille franchit courageusement les obstacles afin de lutter contre le sexisme du monde de l'art de son époque. Le nu n'étant pas enseigné aux femmes en province, elle part à Paris. Jusqu'en 1897, l'entrée à l'École des Beaux-Arts est interdite aux femmes, elles s'orientent donc vers des académies payantes. Et pour sculpter, si elles souhaitent porter le pantalon, elles doivent demander l'autorisation au préfet de police ! Claudel, élève d'Auguste Rodin, devient son assistante préférée, en même temps que son modèle et sa muse. Les deux sculpteurs s'influencent l'un l'autre. En exposant et en souhaitant faire carrière, Camille Claudel fait figure d'exception dans ce monde d'hommes. Claudel crée des œuvres vivantes et sensuelles, comme Sakountala ou La petite châtelaine. Sa Valse est censurée pour des raisons de décence. (...) Elle choque, n'est plus exposée au Salon malgré les éloges, tandis que le succès de Rodin grandit. (...) La relation de Rodin et Claudel fait scandale, renforce les critiques sur la sculptrice. Rodin, assez faible, laisse faire.

(...) Quand elle sculpte l'autobiographie *Âge mur*, où elle représente un couple vieillissant face à une jeune fille, la commande est annulée par le ministère des Beaux-Arts, probablement pour ne pas nuire à la renommée de Rodin.

[Après sa mort] Rodin donne ses statues à l'État afin de créer un musée à l'hôtel Biron, avec une salle dédiée aux œuvres de Claudel. En 1913, l'hôtel devient le musée Rodin, mais rien n'est prévu pour la sculptrice avant 1952. »

Camille ASPAR, Collectif Georgette Sand²⁴⁹

Il faut donc attendre le XIX^{ème} siècle pour que les artistes femmes deviennent plus nombreuses : l'impressionnisme dénonce académies et institutions et admet des femmes en son sein, tandis que des cours privés, comme l'Académie Julian en 1886, voient le jour.

De plus en plus de femmes artistes, pillées ou écartées par leurs homologues masculins

Au XX^{ème} siècle, de Picasso à Wharol, l'on considère encore que les avant-gardes demeurent incarnées par les hommes.

Les femmes seraient considérées comme moins aptes à porter ces révolutions, mais cette vision a parfois été aidée par les artistes hommes eux-mêmes qui, s'étant « inspiré » du travail d'artistes femmes, ont omis de leur accorder la reconnaissance qu'elles méritaient.

Ainsi, le « dripping », technique consistant à faire goûter de la peinture sur une toile posée à même le sol, a fait la gloire de Jackson POLLOCK. Or, celui-ci s'est inspiré de Janet SOBEL, femme d'origine ukrainienne dont il avait vu les toiles en 1944, à la galerie new-yorkaise Art of This Century. « Une juive immigrée, mère de quatre enfants, ne correspondait pas à l'image d'une révolution picturale : seul un homme pouvait incarner le mythe de l'avant-garde américaine », explique l'historienne de l'art Béatrice JOYEUX-PRUNEL. « Dans l'inconscient collectif persiste l'idée que les hommes créent tandis que les femmes donnent la vie », analyse le sociologue des arts et de la culture Bruno PEQUIGNOT.²⁵⁰

De la même manière, Picasso s'est très fortement inspiré du travail de Dora Maar, tout en l'empêchant de poursuivre sa carrière de photographe et en minimisant son talent. « L'influence de son œuvre sur le travail de Picasso est flagrante. (...) Par exemple, le *Monstre sur la Plage*, réalisé en 1936, à l'apogée de la Dora photographe et engagée politiquement, a clairement influencé les *Figures sur la plage* de Picasso (1937). Pour finir, c'est grâce à Dora Maar que la conception de la fameuse toile *Guernica*, en 1937, a été immortalisée. »²⁵¹

« "Je n'ai pas été la maîtresse de Picasso, il était seulement mon maître". Au fur et à mesure de leur relation, qui a duré près de 10 ans, Picasso n'a cessé d'amoindrir le talent de photographe de sa muse pour l'inciter à peindre. Volonté de la réduire au silence ou au contraire, de la pousser vers un art qu'il juge plus noble ? (...) Dora Maar a aussi expliqué que, par amitié pour Brassä et afin de ne pas créer de jalousie professionnelle entre eux, elle aurait préféré se retirer de la photographie. »

Elody CROULLEBOIS, Collectif Georgette Sand²⁵²

Bien d'autres femmes sculptrices ont leur place dans l'héritage culturel français. Louise BOURGEOIS, Niki de SAINT-PHALLE jouissent d'une certaine renommée, mais l'on oublie souvent Clémence de SERMEZY, Marie D'ORLEANS, Hélène BERTAUX (pourtant médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889 et fondatrice de l'Union des femmes peintres et sculpteurs), Jane POUPELET, Germaine RICHIER, ou encore Lucienne HEUVELMANS, la première femme lauréate du Grand Prix de Rome de sculpture en 1911.

En 2011, une exposition « Sculpture'Elles » au Musée des Années 30 de Boulogne Billancourt a permis de découvrir, ou de redécouvrir, un grand nombre d'œuvres de sculptrices du XVIIIème siècle à nos jours.

B. Dans le cinéma

L' « inventrice » du cinéma oubliée par une industrie amnésique ?

En matière de cinéma, qui connaît Alice GUY, hormis les cinéphiles très averti.e.s ? Et pourtant, cette Française née en 1873 n'est rien moins que la pionnière oubliée du cinéma mondial, la première femme réalisatrice et productrice de l'Histoire, comptant un bon millier de films à son actif.

« A tort, on ne cite aujourd'hui que le grand Méliès quand on évoque les débuts de la fiction au cinéma. Alice et Georges ont pourtant eu l'idée de raconter des histoires la même année, en 1896. (...) »

Ses « photos-scènes » la rendent assez vite influente dans le milieu balbutiant du cinéma français, et elle devient directrice générale des productions Gaumont. Elle tourne des films plus longs et donne leur première chance à de futurs grands noms, comme Louis Feuillade (...), qu'elle emploie au poste de scénariste. En 1906, envoyée à Berlin pour diriger une succursale, elle le recommande auprès de Léon Gaumont pour reprendre son poste.

(...) [A New York] elle fonde son studio [et] tourne au rythme effréné de deux films par semaine (...). Epuisée, elle arrête de tourner à 50 ans, après presque trente ans de carrière. Vingt ans plus tard, elle quitte les États-Unis. N'ayant pas pu se permettre de voyager avec ses bobines, elle est dépossédée. Ses seuls vestiges de sa gloire : quelques coupures de journaux américains. De retour en France, elle n'est plus personne. Loin des yeux loin du cœur, tout le monde l'a oublié. »

Sophie JANINET, Collectif *Georgette Sand*²⁵³

En 2012, Martin SCORCESE lui a remis un *Lifetime Achievement Award* à titre posthume. Mise à part une rétrospective de 3 jours en 2011 au Musée d'Orsay, aucune exposition « grand public » ne lui a jamais été consacrée.

Une journée a été consacrée (en partenariat avec le collectif H/F Ile-de-France) au matrimoine — l'héritage des femmes — avec un Focus sur l'histoire des femmes au cinéma et le parcours singulier d'Alice GUY.

L'histoire de l'invisibilisation se répète

Mais parmi les pionnières dans un système pas encore institutionnalisé où l'on peut encore parvenir à se faire une place, d'autres noms de femmes en France ont émergé avant d'être oubliés.

Musidora (1889-1957), qui joue Fantômette dans les films de Louis FEUILLADE (découvert par Alice GUY, rappelons-le), « devenue l'égérie des Surréalistes, crée sa maison de production en 1917 et adapte l'écrivaine Colette ». ²⁵⁴

Germaine DULAC, ancienne journaliste à la publication féministe *La Fronde*, crée la compagnie DH Films en 1916. Jacqueline AUDRY a mené une longue carrière de cinéaste... ²⁵⁵

Selon Brigitte ROLLET, « la Nouvelle Vague pourtant connue pour la multiplication extraordinaire de premiers films, n'inclura aucune femme et sera marquée par une non-mixité rarement dénoncée. Si la Nouvelle Vague est souvent vue comme un cinéma moderne, on ne peut en dire autant de sa conception des rôles et identités de sexe ». ²⁵⁶

Une histoire écrite par les hommes

« La place des femmes dans l'histoire du cinéma est peu connue car cette dernière a été écrite dans les années 1940 par des hommes, ceux-là mêmes qui ont viré les femmes d'Hollywood » (Julia et Claire KUPERBERG, réalisatrices, 2016).²⁵⁷

« L'exemple le plus emblématique d'une telle occultation est celui de Jacqueline AUDRY. Entre 1945 et 1968, la cinéaste réalise seize longs métrages de fiction, ce qui en fait la plus prolifique au monde (...) Les films de Jacqueline AUDRY sont pour la plupart à costumes : films de cape et d'épée en technicolor, western, comédie policière, *road movie* et fiction politique. La réalisatrice fait tourner les grands noms de l'époque, mais surtout elle propose des héroïnes, véritables têtes d'affiche qui donnent parfois leur nom au film et sont à des années-lumière des femmes soumises de ses confrères. Elles ont des désirs qu'elles expriment, s'émancipent et finissent par obtenir ce qu'elles veulent. Jacqueline AUDRY réussit ce que peu de réalisatrices aujourd'hui parviennent à faire : accéder à des genres cinématographiques variés, bénéficier de budgets élevés et créer des personnages de femmes auxquels le public féminin puisse adhérer ou s'identifier. Son effacement total des mémoires est une conséquence (...) du pouvoir prescripteur et médiatique des nouveaux réalisateurs (le masculin est volontaire et justifié ici) ». ²⁵⁸

Aujourd'hui, des femmes mises en lumière mais trop peu récompensées dans les festivals mixtes

Nous l'avons dit, ni le Festival de Cannes, ni la cérémonie des Césars du cinéma ne réservent aux femmes la place qu'elles méritent. Avec une Palme d'Or, et 2 % de Césars du « meilleur réalisateur » (sic) octroyés à des femmes depuis leur création, ces deux festivals contribuent, encore aujourd'hui, à perpétuer l'invisibilisation des femmes.

En février 2017, s'est tenu la première édition du festival « Femmes en Cinéma », dédié aux femmes réalisatrices, et programmant 25 films réalisés par des femmes ou sur des femmes.

Il est dommage de devoir attendre des événements dédiés au travail de femmes pour célébrer des artistes d'un domaine dont la pionnière est une femme.

C. Dans la littérature

L'activité littéraire des femmes a souvent été bridée par les conceptions sexistes et la structure sociale des sociétés occidentales.

Les femmes relayées aux salons

Le travail des autrices fut souvent critiqué, minimisé, relayé au rang de littérature « de seconde zone ».

Pourtant, l'influence des femmes dans les hauts lieux de la vie littéraire est indéniable dès le XVIII^{ème} siècle. Organisatrices de salons littéraires (M^{me} DE RAMBOUILLET, M^{lle} DE SCUDERY, M^{me} RECAMIER, etc.), autrices ou épistolières (M^{lle} DE SCUDERY, M^{me} DE LAFAYETTE, M^{me} DE SEVIGNE, M^{me} DE STAEL, pour ne mentionner que les plus connues), elles ont joué un rôle considérable dans l'élaboration et la transmission des idées des Lumières et au rayonnement de la vie intellectuelle française dans toute l'Europe.

De même, c'est dans le salon de M^{me} DE RAMBOUILLET, « à l'abri du fracas des armes, que les Précieuses ont rêvé de nouvelles relations entre les hommes et les femmes, qu'elles ont osé prendre la plume et qu'elles ont en même temps inventé le roman moderne français... » rappelle Anne-Marie DARDIGNA, auteure de *Ces dames au salon*²⁵⁹. Elle ajoute : « Ridicules, les précieuses ? De toute façon, tout le monde le sait ! Une femme qui aspire au savoir est toujours suspecte... ou... ridicule. »²⁶⁰

Ridiculiser ces femmes qui réfléchissent, créent et diffusent des idées, était en effet un moyen de ne pas bousculer l'ordre masculin établi.

La place des autrices dans les histoires de la littérature

« Mais sont-elles vraiment si peu ? Pour pouvoir répondre avec exactitude, il faudrait se livrer à une vaste enquête sur l'ensemble des histoires publiées dans les dernières décennies, les comparer avec celles de périodes antérieures et d'autres pays que la France. Loin d'une si vaste étude, on ne trouvera ici que quelques exemples, simplement donnés afin de situer la notion de rareté, autrement impressionniste à l'excès. Précisons qu'il s'agit d'autant moins de livrer procès en quelques lignes aux ouvrages cités qu'ils m'apparaissent représentatifs, quant au traitement des femmes, d'une pratique plus générale. Peu nombreuses, les femmes le sont donc incontestablement dans l'*Histoire littéraire française du XIX^{ème} siècle* publiée en 1998 chez Nathan. Dans l'introduction, les auteurs soulignent que, pour leur période, « le domaine des études littéraires s'accroît démesurément » et invite à se porter aux « limites traditionnelles des Belles-Lettres ». De cet élargissement, il ne résulte cependant pas la plus grande mixité du paysage littéraire à laquelle on aurait pu s'attendre : dans l'index final, figurent 21 noms de femmes. Si on en retranche deux anglaises, Ann Radcliffe et Mary Shelley, et une intruse, M^{me} Geoffrin, qui vécut au XVIII^{ème} siècle, restent 18 femmes, sur 400 à 500 noms d'écrivains, journalistes et éditeurs du XIX^{ème} siècle. C'est peu dans l'absolu, c'est peu surtout relativement à la quantité de femmes qui apparaissent dès qu'on s'engage dans « une histoire sociale de la littérature » et une « poétique historique des genres ». Ainsi Femmes poètes du XIX^{ème} siècle, anthologie publiée la même année, présente 19 femmes poètes, le répertoire final comportant 70 noms. Encore faut-il préciser que l'ouvrage ne vise pas à l'exhaustivité, puisqu'il a été composé à partir de la littérature critique et d'anthologies antérieures, pour ne retenir délibérément que des femmes qui avaient déjà laissé trace, d'une façon ou d'une autre, dans l'institution et/ou l'histoire littéraires. Si on consulte maintenant le sommaire du Précis de littérature française du XIX^{ème} siècle, publié aux PUF en 1990, on y rencontre deux femmes écrivains auxquelles est entièrement consacré un sous-chapitre, M^{me} de Staël et George Sand ; tandis que les noms de M^{me} de Krüdener, Marceline Desbordes-Valmore, la comtesse de Ségur apparaissent dans des titres de sous-chapitres consacrés à plusieurs écrivains, de même que sont collectivement évoquées des « Muses romantiques » et « Le roman féminin et les problèmes de la condition féminine ». Dans la rubrique « Bibliographie par auteur » à la fin du livre, on trouve des entrées pour Louise Colet, Sophie Cottin, Marceline Desbordes-Valmore, Delphine de Girardin, M^{me} de Krüdener, George Sand, Sophie de Ségur, Germaine de Staël. Dans l'Histoire littéraire de la France, enfin, ce sont toujours les mêmes quelques femmes très connues qu'on rencontre dans les têtes de chapitres — notons qu'Eugénie de Guérin y apparaît au côté de son frère Maurice — mais dans les index et les chronologies, dont il est impossible d'entreprendre ici une analyse détaillée, les noms féminins sont plus nombreux. »

Christine PLANTE²⁶¹

Cachez ce nom que je ne saurais voir

Dans ce contexte où le travail des femmes était considéré comme n'ayant que peu de valeur, les femmes produisaient tout de même.

Afin d'être éditées et reconnues, les femmes, en France ou à l'étranger, se sont souvent résignées à travestir leur identité, empruntant un nom d'hommes (George SAND, les sœurs BRONTË, George ELIOT...) ou publiant de manière anonyme (Jane AUSTEN).

L'œuvre était célébrée, seul le féminin devait être effacé. Preuve supplémentaire du caractère intentionnel de l'invisibilisation des artistes femmes.

En dernier recours, l'échafaud

Certaines, comme Olympe DE GOUGES, ont tout de même publié sous leur nom propre. Femme de lettres puis femme politique longtemps oubliée, elle n'hésita pas à revendiquer les mêmes droits pour les femmes que pour les hommes, en publiant la désormais célèbre Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne en 1791²⁶². Pour ce texte, elle monta à l'échafaud.

En 2016, un buste d'Olympe DE GOUGES est installé dans la salle des Quatre-Colonnes à l'Assemblée nationale. C'est la première représentation d'une femme politique parmi les œuvres d'art présentées dans l'édifice.

Les effets de cette invisibilisation perdurent aujourd'hui

Encore aujourd'hui, l'héritage culturel français enseigné à l'école est, en large majorité, composé d'hommes. Cela contribue à faire perdurer la croyance, erronée, que les femmes n'ont joué qu'un rôle mineur dans la construction culturelle.

Pour Marine ROUSSILLON, professeure en lycée et responsable de l'éducation au comité exécutif national du Parti communiste, les programmes sont la cause du tropisme masculin. « *On doit étudier le théâtre classique, le roman réaliste, or ce sont des genres souvent associés aux hommes, avec MOLIERE, CORNEILLE, BALZAC, ZOLA. L'enseignement du français est vraiment fait pour transmettre une sorte de patrimoine plus que pour débattre sur les textes. Et la liste des grands auteurs est assez close* », déplore-t-elle. Elle-même cherche à mettre en avant des femmes, mais se retrouve vite contrainte par les frontières académiques. « *Charles PERRAULT est le seul conteur homme de son époque. Au lieu de l'étudier, pourquoi ne comparerait-on pas trois ou quatre versions d'un conte, notamment ceux de Madame d'AULNOY ?* » interroge-t-elle.²⁶³

Pourquoi si peu de femmes dans les programmes ?

Les programmes et œuvres obligatoires sont décidés en commission, à l'initiative de la direction générale de l'enseignement scolaire. La question de la présence ou non de femmes n'y a jamais été soulevée. « *Nous demandons aux professeurs de français de transmettre une culture littéraire. Il y a donc un rapport au passé. Or dans le passé littéraire, il n'y a pas beaucoup d'auteures femmes* », estime Paul RAUCY, doyen du groupe des lettres de l'inspection générale.²⁶⁴

Les travaux d'Aurore EVAÏN²⁶⁵ montrent le contraire, car dans le seul domaine du texte de théâtre, plus de 1500 autrices ont été repérées depuis le XVII^{ème} siècle.

Comme le fait remarquer Françoise CAHEN, les pistes ne manquent pas pour inclure des femmes dans les programmes : Marguerite DURAS, Madame de La FAYETTE, Annie ERNAUX, Marguerite YOURCENAR, Nathalie SARRAUTE, George SAND, Louise LABE... L'enseignante insiste : ces écrivaines « *ne sont pas spécialement intéressantes parce qu'elles sont des femmes, mais elles méritent d'être étudiées pour ce qu'elles ont apporté d'essentiel à la littérature et à la société* ». ²⁶⁶

3. Un patrimoine à redécouvrir

Recommandation n°15 Développer des travaux de recherches nécessaires à la réhabilitation de la place des femmes artistes dans l'histoire de l'Art :

- En finançant des recherches dédiées ;
- En intégrant systématiquement un volet « femmes » ou « histoire des femmes » dans tous les programmes de recherche d'histoire, en particulier des arts et de la culture ;
- En valorisant en ce sens les fonds existants, à l'instar du travail débuté par les Archives nationales.

Recommandation n°16 Réhabiliter la contribution des femmes à l'histoire des arts dans les dispositifs de valorisation de l'héritage national existant, en fixant des objectifs chiffrés de progression jusqu'à parvenir à l'égalité dans la mesure du possible (entrée de femmes au Panthéon, monument la mémoire des femmes ayant lutté pour les droits des femmes, noms de rues et de bâtiments, programmes scolaires et d'examen, œuvres acquises par les musées, parité à l'Académie des Beaux-Arts, etc.)

Quelques exemples de dispositions possibles assortis d'objectifs :

- Faire entrer des « grandes » femmes au Panthéon, dans une logique de rattrapage et reprendre la proposition de M. BELAVAL d'ériger un monument, dans la nef du Panthéon, à la mémoire des femmes ayant lutté pour les droits des femmes ;
- Nommer des rues et des bâtiments publics de noms de femmes, dans une logique de rattrapage ;
- Augmenter de 10 points de pourcentage par an le nombre de femmes commémorées dans le cadre du Recueil des Commémorations nationales ;
- Augmenter de 5 points de pourcentage par an la proportion d'écrivaines et d'autrices au programme du baccalauréat, du CAPES et de l'agrégation de lettres, et aux programmes de l'enseignement primaire et secondaire ;
- Augmenter de 5 points de pourcentage par an la part de lieux de vie de femmes distinguées par le label « Maisons des illustres » ;
- Augmenter de 5 points de pourcentage par an la part des femmes parmi les acquisitions des fonds des musées ;
- Veillez au respect de la parité dans les distinctions honorifiques telles que la Légion d'Honneur et l'Ordre National du Mérite ;
- Garantir la parité à l'Académie des Beaux-Arts ;
- Renommer les « Journées du Patrimoine » en « Journées du Patrimoine et du Matrimoine » et mettre systématiquement en valeur les femmes dans les événements ou les animations programmées lors de ces journées.

Recommandation n°17 Développer des initiatives visant spécifiquement à rendre visible la contribution des femmes à l'histoire de l'art :

- ▶ Consacrer la thématique 2018 des « Journées européennes du Patrimoine » au « Matrimoine » en valorisant les lieux signifiants de la contribution des femmes à l'Histoire et pérenniser les signalétiques et les animations pour les années suivantes ;
- ▶ Lancer la construction du premier Musée national des femmes/de l'histoire des femmes ;
- ▶ Prévoir un Fonds dédié au financement de la programmation d'œuvres écrites par des femmes et jamais ou très peu jouées.

REMERCIEMENTS

Rapporteur.e.s

- ▶ M^{me} Anne GRUMET, ingénieure culturelle
- ▶ M. Stéphane FRIMAT, Directeur de la Compagnie de l'Oiseau-Mouche à Roubaix

Anne GRUMET et Stéphane FRIMAT sont membres du HCE et représentant.e.s du Mouvement H/F qui œuvre pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de la culture.

Co-rapporteur.e.s

- ▶ M^{me} Brigitte ARTHUR, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, en mission au sein du secrétariat général du Haut Conseil à l'Égalité entre mars et septembre 2017
- ▶ M^{me} Claire GUIRAUD, Secrétaire générale du Haut Conseil à l'Égalité

Ce rapport a été élaboré avec le concours de membres associé.e.s et de personnalités extérieures et avec l'appui du Secrétariat général du HCE. Que l'ensemble de ces personnes en soit remercié.

Pour le Secrétariat Général :

- ▶ M^{me} Vahée BOUVATIER, Chargée de projet stagiaire (mai-août 2017)
- ▶ M^{me} Margaux COLLET, Responsable des études et de la communication
- ▶ M^{me} Coline DELCOURT, Chargée de projet stagiaire (septembre-février 2018)
- ▶ M^{me} Alice GAYRAUD, Responsable du suivi des travaux de la Commission « Violences »
- ▶ M^{me} Léa GUICHARD, Chargée de projet stagiaire (septembre-février 2018)

Avec l'appui de :

- ▶ M^{me} Danielle BOUSQUET, Présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes
- ▶ M^{me} Gaëlle ABILY, Adjointe au Maire de Brest en charge de la Culture, Conseillère de la Métropole, Vice-présidente de la FNCC et élue associée au HCE

Et des membres du HCE ayant participé aux réunions portant sur le rapport :

- ▶ M^{me} Isabelle ANTOINE, Haute fonctionnaire en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations au ministère de la Transition écologique et solidaire
- ▶ M^{me} Marie-France CASALIS, Porte-parole de l'association « Collectif féministe contre le viol »
- ▶ M^{me} Carine CHEVRIER, Déléguée générale à l'emploi et à la formation du ministère du Travail, représentée par M^{me} Claire DESCREUX
- ▶ M^{me} Marlène COULOMB GULLY, Professeure en sciences de la communication
- ▶ M^{me} Geneviève COURAUD, Présidente de l'association « L'Assemblée des Femmes », Présidente de l'Observatoire des droits des femmes des Bouches-du-Rhône
- ▶ M^{me} Annie GUILBERTEAU, Directrice générale du Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CNIDFF)
- ▶ M^{me} Nelly HERIBEL, Adjointe au Haut Fonctionnaire à l'Égalité femmes-hommes pour les trois ministères sociaux
- ▶ M^{me} Caroline KRYKWINSKI, Haute fonctionnaire à l'Égalité femmes-hommes, ministère de l'Action et des Comptes publics, représentée par M^{me} Valérie PLOMB

HCE - Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture

- ▶ **M^{me} Claire LAMBOLEY**, Inspectrice générale des affaires culturelles, Haute fonctionnaire à l'égalité entre les femmes et les hommes, ministère de la Culture
- ▶ **M^{me} Marie-Françoise LEBON-BLANCHARD**, Haute fonctionnaire à l'Égalité femmes-hommes, ministère de la Justice, Inspectrice générale adjointe des services judiciaires
- ▶ **M^{me} Françoise LIEBERT**, Inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, Haute fonctionnaire en charge de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes du ministère de l'Agriculture
- ▶ **M^{me} Christine MAUGET**, Présidente de la Fédération du Poitou Charentes du Planning familial
- ▶ **M. Jean-Michel THORNARY**, Commissaire général à l'égalité des territoires, représenté par **M^{me} Christine PAOLINI**
- ▶ **M. Yves RAIBAUD**, Géographe, maître de conférences HDR, Chargé de mission égalité femmes hommes à l'Université Bordeaux Montaigne
- ▶ **M. Jean-Philippe VINQUANT**, Directeur général de la cohésion sociale (DGCS) du ministère des solidarités et de la santé, représenté par M^{me} Carole MODIGLIANI CHOURAQUI
- ▶ **M^{me} Pascale VION**, Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Conseil économique, social et environnemental, représentée par **M^{me} Julie CHRETIENNOT**
- ▶ **M^{me} Françoise VOUILLOT**, Présidente de la commission « Lutte contre les stéréotypes sexistes et rôles sociaux » du HCE, maitresse de conférence en psychologie de l'orientation INETOP/CNAM et responsable du groupe de recherche OriGenre, Laboratoire CRTD

LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES

Entretiens institutionnels

- ▶ **M^{me} Françoise BANAT-BERGER**, Directrice Générale des Archives Nationales
- ▶ **M. Philippe BELAVAL**, Président du Centre des monuments nationaux
- ▶ **M. Vincent BERJOT**, Directeur général du Patrimoine, Ministère de la Culture
- ▶ **M^{me} Laurence DES CARS**, Présidente du Musée d'Orsay et de l'Orangerie
- ▶ **M^{me} Brigitte GONTHIER-MAURIN**, Ancienne présidente de la Délégation aux droits des femmes du Sénat
- ▶ **M^{me} Pascale HENROT**, Directrice de l'Office national de diffusion artistique
- ▶ **M^{mes} Martine JAUBERT** et **Carole MODIGLIANI-CHOURAQUI**, Cheffe de bureau et chargée de mission au Service des droits de femmes, Direction générale de la cohésion sociale, Secrétariat d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes
- ▶ **M^{me} Claire LAMBOLEY**, Inspectrice générale des affaires culturelles, Haute fonctionnaire à l'égalité entre les femmes et les hommes, Ministère de la Culture
- ▶ **M^{me} Elizabeth LE HOT**, Sous-directrice du développement de l'économie culturelle à la Direction générale des médias et des industries culturelles, Ministère de la Culture
- ▶ **M. Stéphane MARTINET**, Adjoint au sous-directeur à la Direction générale de la création artistique, Ministère de la Culture
- ▶ **M^{me} Selma MUZET- HERRSTROM**, Stagiaire à la Direction des Affaires Culturelles de la mairie de Paris, mission Égalité femmes-hommes
- ▶ **M^{me} Catherine PETIT**, Conseillère de M^{me} Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'état auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, ancienne conseillère culture de M^{me} Laurence ROSSIGNOL, ancienne Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes
- ▶ **Ms Michel PROSIC** et **Bastien COLAS**, Directeur régional et conseiller théâtre à la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes
- ▶ **M^{me} Reine PRAT**, Ancienne Inspectrice générale de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle
- ▶ **M^{me} Agnès SAAL**, Chargée de mission pour la labellisation « égalité » et « diversité », Ministère de la Culture
- ▶ **M. Florian SALAZAR-MARTIN**, Président de la Fédération nationale des élu.e.s à la culture
- ▶ **M^{me} Stéphanie SEYDOUX**, Ancienne cheffe du service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, Direction générale de la cohésion sociale, Secrétariat d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes
- ▶ **M^{me} Laurence WURTZ**, Ancienne conseillère culture de M^{me} Pascale BOISTARD, ancienne Secrétaire d'Etat aux droits des femmes

Entretiens avec les professionnel.le.s

- ▶ **M^{me} Françoise BARRET** et **M. Guy PRUNIER**, Conteurs, association APAC (Association pour la promotion des artistes conteurs)
- ▶ **M. David BOBEE**, Metteur en scène, Directeur du Centre dramatique national de Rouen
- ▶ **M^{me} Claire BODIN**, Directrice artistique Festival Présences féminines, musique classique
- ▶ **M^{me} Aline CESAR**, Ancienne Présidente du collectif H/F en Ile de France
- ▶ **M^{me} Mélanie CHRISTIN**, Entrepreneuse en jeux vidéo
- ▶ **M^{me} Muriel COUTON**, Directrice des relations auteurs et utilisateurs, SACD

- ▶ **M^{me} Sophie DESCHAMPS**, Ancienne Présidente de la SACD, scénariste
- ▶ **M^{me} Laurence EQUILBEY**, Cheffe d'orchestre
- ▶ **M^{me} Aurore EVAIN**, Chercheuse, autrice, metteuse en scène, comédienne
- ▶ **M^{me} Stéphanie GEMBARSKI**, Chargée d'administration générale de la FEDELIMA (Fédération des lieux de musiques actuelles)
- ▶ **M^{me} Elsa GOUJON-GRIGORI**, Coordinatrice Voix, chant classique, technique, Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne
- ▶ **M^{me} Catherine GUYOT**, Architecte et Directrice de l'ARVHA (Association pour la recherche sur la ville et l'habitat)
- ▶ **M^{me} Bérénice HAMIDI-KIM**, Maîtresse de conférences en études théâtrales à l'Université de Lyon II
- ▶ **M^{me} Sonia JOSSIFORT**, Programmatrice de cinéma
- ▶ **M. Guillaume LECHEVIN**, Président de la FEDELIMA (Fédération des lieux de musiques actuelles)
- ▶ **M^{me} Natasha LEROUX**, Musicienne/ Enseignante en Musiques actuelles au conservatoire de Pierrefitte-sur-Seine
- ▶ **M^{me} Fanny LIGNON**, Chercheuse et Maîtresse de conférences à l'ESPE de l'Académie de Lyon - Université Lyon 1, en études cinématographiques et audiovisuelles
- ▶ **M^{me} Macha MAKEÏEFF**, Metteuse en scène et Directrice du Théâtre national de la Criée, Marseille
- ▶ **M^{me} Hélène MARQUIE**, Chorégraphe, danseuse et maîtresse de conférence en études de genre à Paris 8
- ▶ **M. Mourad MERZOUKI**, Chorégraphe, directeur du Centre chorégraphique national de Créteil
- ▶ **M^{me} Anne MORVAN**, Responsable du département pianistes et accompagnateurs, Conservatoire à rayonnement Régional de Lyon
- ▶ **M^{me} Estelle PICOT-DERQUENNE**, Coordinatrice nationale de l'association « Scènes d'enfance-Assitej France », jeune public
- ▶ **M^{me} Hyacinthe RAVET**, Musicologue, sociologue de la musique, Professeure à l'Université Paris-Sorbonne, chercheuse à l'Institut de recherche en Musicologie
- ▶ **M. Pascal ROGARD**, Directeur de la SACD (Société des auteurs et compositeurs dramatiques)
- ▶ **M^{me} Geneviève SELLIER**, Historienne du cinéma, professeure émérite en études cinématographiques à l'Université Bordeaux 3
- ▶ **M^{me} Johanna SCHIPPER**, Autrice de bande dessinée, enseignante à l'école européenne supérieure de l'image d'Angoulême et Membre du Collectif des Créatrices de Bandes Dessinée
- ▶ **M^{me} Charlotte SILVERA**, Réalisatrice, scénariste
- ▶ **M^{me} Leslie THOMAS**, Secrétaire Générale du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)
- ▶ **M^{mes} Marina TOME, Blandine METAYER, Véronique ATALY**, Comédiennes, représentantes de l'association AAFA (Acteurs et actrices de France associés) et de la commission « tunnel de la comédienne de 50 ans »
- ▶ **M. Jean-Noël TRONC**, Directeur Général de la Sacem (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique)
- ▶ **M^{me} Nathalie VEUILLET**, Metteuse en scène, Compagnie la Hors De Lyon, Présidente de la fédération des arts de la rue, Région Auvergne Rhône-Alpes

Entretiens avec les représentant.e.s des syndicats

- ▶ **M^{me} Madeleine LOUARN**, Metteuse en scène, Présidente du SYNDEAC (Syndicat des entreprises artistiques et culturelles) et M. Cyril SAUSSEAU, Directeur du SYNDEAC
- ▶ **M^{mes} Claire SERRE-COMBE et Angeline BARTH**, Secrétaire et Secrétaire adjointe de la SFA-CGT (Syndicat français des artistes-interprètes)

ANNEXES

Annexe 1 : Budget total de la culture et de la communication²⁶⁷

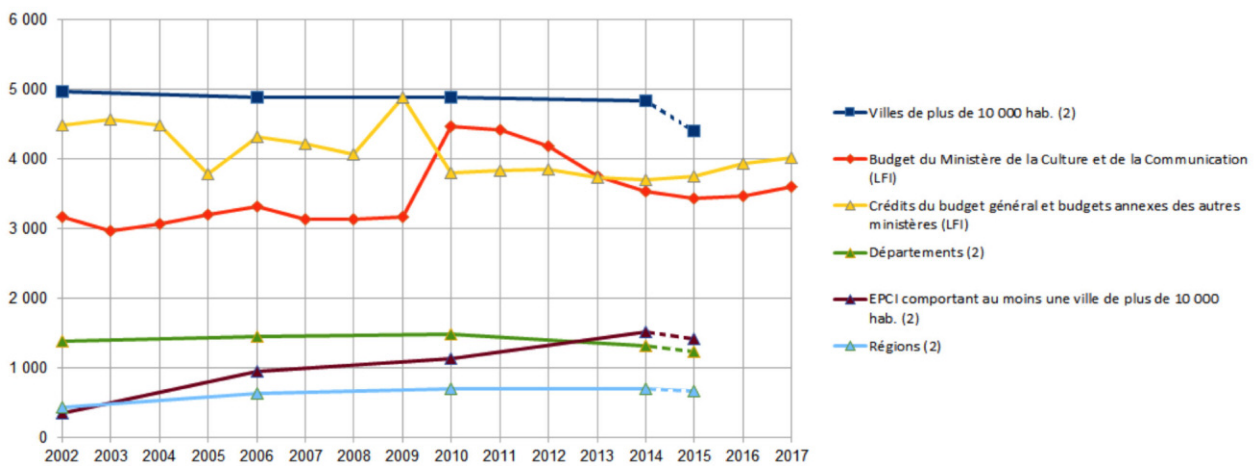
CP en M€ courants	LFI 2017*	PLF 2018 (avant transferts)	Evolution 2017/2018	PLF 2018 (après transferts)	Evolution 2017/2018
Programme 175 : Patrimoines	899	902	0,4%	897	-0,1%
Programme 131 : Création	777	783	0,8%	779	0,3%
Programme 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	528	539	2,1%	555	5,2%
Programme 224 : Dépenses de personnel	697	709	1,7%	711	2,0%
<i>dont contribution aux pensions</i>	212	214	0,7%	215	1,1%
Mission Culture	2900	2932	1,1%	2942	1,5%
Programme 186 : Recherche culturelle et culture scientifique	117	112	-3,9%	112	-3,9%
Mission Recherche	117	112	-3,9%	112	-3,9%
Programme 180 : Presse et médias	292	285	-2,5%	285	-2,5%
Programme 334 : Livre et industries culturelles	276	282	2,1%	271	-2,1%
Mission Médias, livre et industries culturelles	569	567	-0,3%	555	-2,3%
Sous-total Crédits budgétaires	3585	3612	0,7%	3610	0,7%
Sous-total Crédits budgétaires hors pensions	3373	3398	0,7%	3395	0,7%
Audiovisuel public (TTC)	3931	3895	-0,9%	3895	-0,9%
CNC	707	721	2,0%	724	2,4%
CNL, CNV et ASTP	93	93	0,0%	93	0,0%
Total Crédits et taxes affectées au ministère	8316	8320	0,1%	8321	0,1%
Dépenses fiscales**	1549	1585	2,3%	1585	2,3%
Grand total	9864	9905	0,4%	9906	0,4%
Dépenses des autres ministères	4260	4283	0,6%	4283	0,6%

* hors réserve parlementaire

** données provisoires

Annexe 2 : Évolution des dépenses publiques en matière culturelle (2002-2017)¹⁶⁸

Dépenses publiques en matière culturelle, 2002-2017



Annexe 3 : Proportion des femmes musiciennes dans les principaux festivals de musique classique français (2015-2016)

Nom du festival	Année	Nombre total d'artistes programmé.e.s en leur nom propre	dont femmes	% de femmes parmi les artistes solistes programmé.e.s	Nombre total de formation	dont formation composée majoritairement ou exclusivement d'hommes	dont formation mixte (50/50)	dont formation composée majoritairement ou exclusivement de femme	% de formation majoritairement ou exclusivement composée de femmes (par rapport au total des groupes)	% de formation majoritairement ou exclusivement composés d'hommes (par rapport au total des groupes)	% de formation mixte (par rapport au total des groupes)
La Folle journée (Nantes)	2015	176	72	41%	23	19	1	2	9%	83%	4%
	2016	138	48	35%	28	20	2	6	21%	71%	7%
	Total 2015-2016	314	120	38%	51	39	3	8	16%	76%	6%
Festival Radio France (Montpellier)	2015	86	26	30%	13	6	2	5	38%	46%	15%
	2016	92	24	26%	14	7	4	3	21%	50%	29%
	Total 2015-2016	178	50	28%	27	13	6	8	30%	48%	22%
Festival d'art lyrique d'Aix	2015	66	25	38%	1	1	0	0	0%	100%	0%
	2016	43	17	40%	2	1	1	0	0%	50%	50%
	Total 2015-2016	109	42	39%	3	2	1	0	0%	67%	33%
La Roque d'Anthéron	2015	71	21	30%	4	3	0	1	25%	75%	0%
	2016	72	15	21%	3	1	0	2	67%	33%	0%
	Total 2015-2016	143	36	25%	7	4	0	3	43%	57%	0%
Chorégies (Orange)	2015	25	9	36%	0	0	0	0	0%	0%	0%
	2016	21	8	38%	0	0	0	0	0%	0%	0%
	Total 2015-2016	46	17	37%	0	0	0	0	0%	0%	0%
Total tous festivals confondus	2015	424	153	36%	41	29	3	8	20%	71%	7%
	2016	366	112	31%	47	29	7	11	23%	62%	15%
	Total 2015-2016	790	265	34%	88	58	10	19	22%	66%	11%

Annexe 4 : Proportion de femmes cheffes d'orchestres et de Chœurs et de femmes compositrices programmées dans les festivals de musique classique français (2015-2016)

Nom du festival	Année	Nombre total d'Orchestres et Chœurs programmés	dont nombre de femmes cheffes d'orchestres et de Chœurs	% de femmes cheffes d'orchestres et de Chœurs invitées	Nombre total de compositeur.rice.s programmé.e.s	Dont nombre de compositrices	% de femmes compositrices jouées
La Folle journée (Nantes)	2015	54	2	4%	258	4	2%
	2016	46	3	7%	327	6	2%
	Total 2015-2016	100	5	5%	585	10	2%
Festival Radio France (Montpellier)	2015	11	0	0%	145	1	1%
	2016	20	5	25%	107	3	3%
	Total 2015-2016	31	5	16%	252	4	2%
Festival d'art lyrique d'Aix	2015	11	0	0%	20	2	10%
	2016	14	3	21%	28	0	0%
	Total 2015-2016	25	3	12%	48	2	4%
La Roque d'Anthéron	2015	12	0	0%	135	1	1%
	2016	15	0	0%	136	0	0%
	Total 2015-2016	27	0	0%	271	1	0%
Chorégies (Orange)	2015	10	0	0%	12	0	0%
	2016	6	0	0%	5	0	0%
	Total 2015-2016	16	0	0%	17	0	0%
Total tous festivals confondus	2015	98	2	2%	570	8	1%
	2016	101	11	11%	603	9	1%
	Total 2015-2016	199	13	7%	1173	17	1%

Méthodologie (Annexes 3 et 4) :

1. Définition d'une liste des 5 principaux festivals de musique classique choisis en fonction du taux de fréquentation. On écarte de l'étude les festivals généralistes qui programment également de la musique classique (Nuits de Fourvière, Festival de Carcassonne).

Liste des principaux festivals de musique classique déterminée à partir des données de fréquentation²⁶⁹

- ▶ Nuits de Fourvière 191 000
- ▶ Folle journée de Nantes 154 000
- ▶ Festival Radio France Montpellier 120 400
- ▶ Festival d'art lyrique d'Aix en Provence 80 300
- ▶ Festival international de piano de la Roque d'Anthéron 76 600
- ▶ Festival de Carcassonne 58 000
- ▶ Chorégies d'Orange 50 000

2. Pour les éditions 2015 et 2016 de chaque festival on compte²⁷⁰ :

- ▶ Le nombre de femmes programmées en leur nom propre (et pas au nom d'une formation) par rapport à l'ensemble des musicien.ne.s programmé.e.s en leur nom propre²⁷¹.
- ▶ Le nombre de formations composées majoritairement ou exclusivement de femmes parmi les formations programmées ainsi que le nombre de formations mixtes (la mixité entendue comme un ensemble composé à 50 % de femmes et 50 % d'hommes). On entend par formation les ensembles de 2 à 10 musicien.ne.s. Au-delà, il s'agit dans la majorité des cas d'orchestre ou de chœurs pour lesquels le comptage sexué apparaît moins évident et moins pertinent.
- ▶ Le nombre de cheffes d'orchestres et de chœurs femmes.
- ▶ Le nombre de compositrices jouées parmi l'ensemble des compositeur.rice.s joué.e.s.

Programmation des musiciennes et chanteuses dans les principaux festivals de musiques actuelles et de variétés (2015-2016)

Nom du festival	Année	Nombre total de concerts	Nombre total d'artistes seul.e.s	dont femmes	Pourcentage
Vieilles Charrues	2015	58	23	6	26%
	2016	69	32	10	31%
	Total	127	55	16	29%
Jazz in Marciac	2015	67	34	9	26%
	2016	59	32	6	19%
	Total	126	66	15	23%
Jazz à Vienne	2015	60	45	9	20%
	2016	63	43	14	33%
	Total	123	88	23	26%
Solidays	2015	83	42	8	19%
	2016	75	47	11	23%
	Total	158	89	19	21%
Hellfest	2015	160	0	0	-
	2016	164	0	0	-
	Total	324	0	0	-
Printemps de Bourges	2015	85	55	12	21 %
	2016	173	84	23	27 %
	Total	258	139	35	25 %
Francofolies	2015	77	57	18	31 %
	2016	88	61	18	29 %
	Total	165	118	36	30 %
Nuits sonores	2015	168	114	8	7 %
	2016	170	94	10	10 %
	Total	338	208	18	8 %
Electrobeach	2015	60	46	1	2%
	2016	54	47	4	9%
	Total	114	93	5	5%
Total 2015		488	190	33	17%
Total 2016		484	201	45	22%
TOTAL 2015-2016		1733	856	165	19%

Programmation de groupes mixtes ou majoritairement composés de femmes dans les principaux festivals de musiques actuelles et variétés (2015-2016)

Nom du festival	Année	Nombre total de concerts	Nombre total de groupes (plus d'un artiste)	dont groupes composés majoritairement ou exclusivement d'hommes	dont groupe mixte (50/50)	dont groupe composé majoritairement ou exclusivement de femme	% de groupe majoritairement ou exclusivement composé de femmes par rapport au total des groupes	% de groupe majoritairement ou exclusivement composés d'hommes (par rapport au total des groupes)	% de groupe mixte (par rapport au total des groupes)
Vieilles Charrues	2015	58	33	30	2	1	3%	91%	6%
	2016	69	39	32	5	2	5%	82%	13%
	Total	127	72	62	7	3	4%	86%	10%
Jazz in Marciac	2015	67	33	30	3	0	0%	91%	9%
	2016	59	27	26	1	0	0%	96%	4%
	Total	126	60	56	4	0	0%	93%	7%
Jazz à Vienne	2015	60	31	30	1	0	0%	97%	3%
	2016	63	27	26	1	0	0%	96%	4%
	Total	123	58	56	2	0	0%	97%	3%
Solidays	2015	83	41	35	5	1	2%	85%	12%
	2016	75	28	27	1	0	0%	96%	4%
	Total	158	69	62	6	1	1%	90%	9%
Hellfest	2015	160	160	159	0	1	1%	99%	0%
	2016	164	164	164	0	0	0%	100%	0%
	Total	324	324	323	0	1	0%	100%	0%
Printemps de Bourges	2015	85	30	26	3	1	3%	87%	10%
	2016	173	88	73	12	3	3%	83%	14%
	Total	258	118	99	15	4	3%	84%	13%
Francofolies	2015	77	20	14	3	3	15%	70%	15%
	2016	88	27	20	4	3	11%	74%	15%
	Total	165	47	34	7	6	13%	72%	15%
Nuits sonores	2015	168	54	51	3	0	0%	95%	5%
	2016	170	76	64	3	9	11%	85%	4%
	Total	338	130	115	6	9	7%	89%	4%
Electrobeach	2015	60	14	13	0	1	7%	93%	0%
	2016	54	7	7	0	0	0%	100%	0%
	Total	114	21	20	0	1	5%	95%	0%
Total 2015		818	416	388	20	8	2%	94%	4%
Total 2016		915	483	439	27	17	3%	92%	5%
TOTAL 2015-2016		1733	899	827	47	25	2%	93%	5%

Méthodologie (Annexes 5 et 6) :

1. Définition d'une liste des 9 principaux festivals de variétés et de musiques actuelles choisis en fonction du taux de fréquentation. Les festivals inclus dans l'étude n'excèdent pas la durée de 20 jours. On écarte de la définition de « musique actuelle » la musique folklorique.

Taux de fréquentation 2015²⁷² et 2016²⁷³ :

- ▶ Les Vieilles Charrues (Carhaix) : 250 000 (2015) ; 278 000 (2016)
- ▶ Jazz in Marciac : 250 000
- ▶ Jazz à Vienne : 208 000
- ▶ Solidays : 180 000 (2015) ; 202 786 (2016)
- ▶ Hellfest : 150 000 (2015) ; 180 000 (2016)
- ▶ Electro beach : 140 000 (2015) ; 176 000 (2016)
- ▶ Le printemps de Bourges : 65 000(2015) ; 75 000 (2016)
- ▶ Les Francofolies de La Rochelle : 110 000(2015) ; 145 000 (2016)
- ▶ Nuits sonores (Lyon) : 129 000 (2015) ; 138 000 (2016)

2. Pour chaque festival on compte le nombre d'artistes femmes seules programmées par rapport au total des artistes seul.e.s programmé.e.s ; on compte également, parmi les groupes programmés, la part de groupes mixtes, de groupes majoritairement ou exclusivement composés d'hommes et de groupes majoritairement ou exclusivement composés de femmes ; pour le Hellfest et l'Electrobeach, en raison du peu d'artistes femmes programmées, on compte également le total des artistes femmes programmées.

Annexe 7 : Programmation d'artistes femmes dans les grands lieux d'expositions de 2012 à 2016

Musée	Année	Nombre total d'expositions	Nombre total d'expositions dédiées à un.e artiste seul.e	Dont nombre d'expositions consacrées à une artiste femme	Proportion d'artistes femmes seules programmées en %	Nombre d'expositions consacrées à un couple ou groupe d'artiste mixte (50/50)	Nombre d'exposition consacrée à un groupe majoritairement (ou exclusivement) composé d'hommes	Nombre d'expositions consacrées à un groupe majoritairement ou exclusivement composé de femmes	Exposition thématique
Louvre	2012	17	14	0		0	0	0	3
	2013	16	6	0		0	2	0	8
	2014	11	3	0		0	0	0	8
	2015	10	4	0		0	0	0	6
	2016	8	4	1		0	0	0	4
TOTAL	2012-2016	62	31	1	3%	0	2	0	29
Orsay	2012	4	3	1		0	0	0	1
	2013	7	3	1		0	1	0	3
	2014	5	3	0		0	1	0	1
	2015	5	3	0		0	0	0	2
	2016	4	2	0		0	0	0	2
TOTAL		25	14	2	14%	0	2	0	9
Pompidou	2012	26	12	1		0	1	0	13
	2013	13	8	1		0	1	0	4
	2014	14	11	2		0	1	0	2
	2015	16	12	4		2	1	0	1
	2016	39	20	4		1	3	0	15
TOTAL		108	63	12	19%	3	7	0	35
Petit Palais	2012	8	3	0		1	0	0	4
	2013	11	5	0		0	1	0	5
	2014	8	4	0		0	1	0	3
	2015	4	2	0		0	0	0	2
	2016	8	2	0		0	2	0	4
TOTAL		39	16	0	0%	1	4	0	18
Grand Palais	2012	6	3	0		0	0	0	3
	2013	5	3	0		0	0	0	2
	2014	7	4	0		1	0	0	2
	2015	7	4	1		0	0	0	3
	2016	8	5	1		0	0	0	3
TOTAL		33	19	2	11%	1	0	0	13
Louvre-Lens	2013	1	1	0		0	0	0	0
	2014	3	0	0		0	0	0	3
	2015	4	0	0		0	0	0	4
	2016	5	1	0		0	1	0	3
TOTAL		13	2	0	0%	0	1	0	10

HCE - Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture

Musée	Année	Nombre total d'expositions	Nombre total d'expositions dédiées à un.e artiste seul.e	Dont nombre d'expositions consacrées à une artiste femme	Proportion d'artistes femmes seules programmées en %	Nombre d'expositions consacrées à un couple ou groupe d'artiste mixte (50/50)	Nombre d'expositions consacrées à un groupe majoritairement (ou exclusivement) composé d'hommes	Nombre d'expositions consacrées à un groupe majoritairement ou exclusivement composé de femmes	Exposition thématique
Musée d'Art Moderne de Paris	2012	13	11	2		0	0	0	2
	2013	6	3	1		0	0	1	2
	2014	10	6	0		0	1	0	3
	2015	12	8	3		1	3	0	0
	2016	19	15	4		0	1	1	2
TOTAL		60	43	10	23%	1	5	2	9
Orangerie	2012	2	1	0		0	1	0	0
	2013	2	1	0		0	0	0	1
	2014	1	0	0		0	0	0	1
	2015	2	2	0		0	0	0	0
	2016	2	1	0		0	0	1	0
Total		9	5	0	0%	0	1	1	2
Musée des Beaux-Arts de Lyon	2012	3	2	0		0	0	0	1
	2013	2	2	0		0	0	0	0
	2014	2	1	1		0	0	0	1
	2015	1	0	0		0	0	0	1
	2016	3	1	0		0	0	0	2
TOTAL		11	6	1	17%	0	0	0	5
Musée Fabre Montpellier	2012	7	3	0		0	1	0	3
	2013	4	2	1		0	1	1	0
	2014	4	4	0		0	0	0	0
	2015	3	0	0		0	0	1	2
	2016	4	1	0		1	0	0	2
TOTAL		22	10	1	10%	1	2	2	7
Musée des Beaux-Arts de Rouen	2012	2	2	1		0	0	0	0
	2013	2	1	0		0	0	0	1
	2014	4	0	0		0	0	1	3
	2015	1	0	0		0	0	0	1
	2016	1	0	0		0	0	1	0
TOTAL		10	3	1	33%	0	0	2	5
Centre Pompidou-Metz	2012	7	3	0		0	1	0	3
	2013	7	4	0		0	0	0	3
	2014	5	1	0		0	0	0	4
	2015	7	5	4		0	1	0	1
	2016	6	2	0		0	1	0	3
TOTAL		32	15	4	27%	0	3	0	14

HCE - Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture

Musée	Année	Nombre total d'expositions	Nombre total d'expositions dédiées à un.e artiste seul.e	Dont nombre d'expositions consacrées à une artiste femme	Proportion d'artistes femmes seules programmées en %	Nombre d'expositions consacrées à un couple ou groupe d'artiste mixte (50/50)	Nombre d'expositions consacrées à un groupe majoritairement (ou exclusivement) composé d'hommes	Nombre d'expositions consacrées à un groupe majoritairement ou exclusivement composé de femmes	Exposition thématique
Palais des Beaux-Arts de Lille	2012	2	1	0		0	0	0	1
	2013	2	0	0		0	2	0	0
	2014	2	2	0		0	0	0	0
	2015	1	0	0		0	0	0	1
	2016	1	0	0		0	0	0	1
TOTAL		8	3	0	0%	0	2	0	3
TOTAL TOUT MUSEE		432	230	34		7	29	7	159
%					14,8%				

Annexe 8 : Part de commissaires d'exposition femmes

Musée	Année	Nombre total de commissaires généraux.ales	Nombre de femmes commissaires
Louvre	2012	26	9
	2013	24	14
	2014	19	11
	2015	17	7
	2016	15	7
TOTAL Louvre	2012-2016	101	48
Orsay	2012	10	5
	2013	13	5
	2014	14	5
	2015	11	7
	2016	10	3
TOTAL Orsay		58	25
Pompidou	2012	30	15
	2013	20	15
	2014	17	7
	2015	21	8
	2016	47	19
TOTAL Pompidou		135	64
Petit Palais	2012	9	4
	2013	15	11
	2014	19	12
	2015	7	4
	2016	11	10
TOTAL Petit Palais		61	41
Grand Palais	2012	2	0
	2013	3	0
	2014	11	5
	2015	7	1
	2016	10	2
TOTAL Grand Palais		33	8

HCE - Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture

Musée	Année	Nombre total de commissaires généraux.ales	Nombre de femmes commissaires
Louvre-Lens	2013	1	0
	2014	7	5
	2015	7	2
	2016	7	2
TOTAL Louvre-Lens		22	9
Musée d'Art Moderne de Paris	2012	8	4
	2013	4	3
	2014	11	7
	2015	12	8
	2016	24	17
TOTAL MAMP		59	39
Orangerie	2012	4	1
	2013	4	4
	2014	7	6
	2015	5	3
	2016	2	2
Total Orangerie		22	16
Musée des Beaux-Arts de Lyon	2012	5	4
	2013	5	3
	2014	3	1
	2015	6	4
	2016	5	4
TOTAL MBAL		24	16
Musée Fabre Montpellier	2012	6	0
	2013	0	0
	2014	1	1
	2015	0	0
	2016	0	0
TOTAL Fabre		7	1

HCE - Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture

Musée	Année	Nombre total de commissaires généraux.ales	Nombre de femmes commissaires
Musée des Beaux-Arts de Rouen	2012	0	0
	2013	1	0
	2014	2	2
	2015	1	1
	2016	0	0
TOTAL MBAR		4	3
Centre Pompidou-Metz	2012	6	4
	2013	7	3
	2014	7	5
	2015	7	5
	2016	10	6
TOTAL CPM		37	23
Palais des Beaux-Arts de Lille	2012	2	1
	2013	3	1
	2014	6	4
	2015	2	2
	2016	1	0
TOTAL PBAL		14	8
TOTAL TOUT MUSEE		283	164
%			58,0%

Méthodologie (Annexes 7 et 8) :

Définition d'une liste des 13 musées principaux choisis en croisant deux variables : le taux de fréquentation et le nombre d'expositions programmées par an. Afin d'obtenir des données pertinentes et valables sur l'ensemble du territoire français, on choisit de se limiter à 7 musées parisiens. On sélectionne donc les 6 musées provinciaux les plus importants de province selon les critères déterminés.

Remarque 1 : La variable du budget a été écartée parce que considérée comme une donnée peu fiable et difficile à collecter. Les sources de financement sont variées et dépendent des musées.

Remarque 2 : on écarte du classement les fondations et musées privés car le rapport a vocation à évaluer et influencer l'action publique culturelle. On écarte également les musées du Quai Branly, le MUCEM et le musée des Confluences (dédiés aux arts et civilisations) car leurs expositions sont thématiques et non-sexuées.

Remarque 3 : on écarte les musées dédiés à un.e seul.e artiste (musée Picasso, musée Rodin) car malgré, une fréquentation importante, la majorité de leurs expositions sont dédiées à l'artiste en question. On remarque toutefois qu'aucun musée d'envergure n'est dédié à une artiste femme.

Sources : Paleostat 2012-2014 (officiel), wikipédia (pour les taux de fréquentation), sites des musées.

Notes et références

- 1 - GOUYON, Marie. Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture, Ministère de la Culture et de la Communication, juillet 2015, 28 p.
- 2 - DOYON, Raphaëlle. Les trajectoires professionnelles des femmes en art dramatique, HF-IDF, 2015. <<http://hf-idf.org/2015/03/16/les-trajectoires-professionnelles-des-artistes-femmes-en-art-dramatique-par-raphelle-doyon-chargee-detude/>>
- 3 - PRAT, Reine, Rapport d'étapes n°1. Pour l'égal accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilité, aux lieux de décision, à la maîtrise de la représentation, Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles, Mission pour l'égalité et contre les exclusions, mai 2006 ; PRAT, Reine, Rapport d'étapes n°2. De l'interdit à l'empêchement, Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles, Mission pour l'égalité et contre les exclusions, mai 2009.
- 4 - GONTHIER-MAURIN, Brigitte. La place des femmes dans l'art et la culture : le temps est venu de passer aux actes, Rapport de la délégation aux droits des femmes du Sénat, 27 juin 2013.
- 5 - HAMON Cécile, Mission sur l'égalité femmes-hommes dans le spectacle vivant ; constats et proposition d'action, SACD, 30 juin 2016.
- 6 - MINISTERE DE LA CULTURE, Feuille de route égalité femmes/hommes du Ministère de la Culture et de la Communication 2017. In Ministère de la Culture et de la Communication, 15 décembre 2016 < <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Egalite-entre-femmes-et-hommes/Ressources>>
- 7 - MINISTERE DE LA CULTURE, Le Ministère de la Culture obtient la double labellisation Égalité et Diversité, 6 novembre 2017, < www.culturecommunication.gouv.fr/.../20171106_CP_MC-Labellisation-AFNOR.pdf>
- 8 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017.
- 9 - OBSERVATOIRE : METIERS DU SPECTACLE VIVANT. Entreprises et entrepreneurs du spectacle vivant. Portrait statistique, Commission paritaire nationale Emploi formation spectacle vivant, n°3, novembre 2015.
- 10 - Par convention, un métier est dit mixte lorsque les femmes et les hommes représentent une part comprise entre 40% et 60% de ses effectifs
- 11 - GOUYON, Marie. Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture, Ministère de la Culture et de la Communication, juillet 2015, 28 p.
- 12 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017.
- 13 - Se référer à la liste des personnalités auditionnées (p.15 et 16)
- 14 - <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Nous-connaître/Decouvrir-le-ministere/Budget/Projet-de-loi-de-finances-2018>
- 15 - MINISTERE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS, MINISTERE DE LA CULTURE, Projet de loi de finance 2017, 28 septembre 2016, < <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Actualites/Projet-de-loi-de-finances-2017-de-la-culture>>
- 16 - http://www.education.gouv.fr/cid120482/projet-de-loi-de-finances-2018.html#Chiffres_cles_2018
- 17 - <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Subventions>
- 18 - Jean-Cédric DELVAINQUIERE, François TUGORES, « Dépenses culturelles des collectivités territoriales : 9,3 milliards d'euros en 2014 », 32p, octobre 2017, coll « Culture chiffres », CC-2017-3
- 19 - SAEZ Vincent, GUILLON Vincent, MARTIN Cécile, FAYE Camille, MAILLET Quentin, MONIN Hélène. Note de conjoncture sur les dépenses culturelles des collectivités territoriales (2015-2017). Observatoire des politiques culturelles, janvier 2017.
- 20 - MINISTERE DE LA CULTURE, Feuille de route égalité femmes/hommes du Ministère de la Culture et de la Communication 2017. In Ministère de la Culture et de la Communication, 15 décembre 2016 < <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Egalite-entre-femmes-et-hommes/Ressources>>
- 21 - https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=467A13B55A2A21272DBA97FE69F912B2.tplgr25s_2?cidTexte=JORFTEXT000036068906&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000036068791
- 22 - Haut Conseil à l'Égalité, 2014, « Pour l'égalité femmes-hommes et contre les stéréotypes de sexe, conditionner les financements publics »
- 23 - Id.
- 24 - <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire/Nos-secteurs-d-activite/Spectacle-vivant-musique-danse-theatre>
- 25 - Article 5 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine
- 26 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017.
- 27 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017.
- 28 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017.
- 29 - SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES, Où sont les femmes ? Toujours pas là ! Bilan 2012-2017, octobre 2016
- 30 - HAMON Cécile, Mission sur l'égalité femmes-hommes dans le spectacle vivant ; constats et proposition d'action, SACD, 30 juin 2016.
- 31 - SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES, Où sont les femmes ? Toujours pas là ! Bilan 2012-2017, octobre 2016
- 32 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017.
- 33 - <http://benois.theatre.ru/english/>
- 34 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017.
- 35 - Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris, Ecole supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg, Ecole régionale d'acteurs de Cannes, Ecole supérieure d'art dramatique de la ville de Paris, Ecole supérieure d'art dramatique du théâtre du Nord-Pas-de-Calais, Conservatoire régional d'art dramatique de Montpellier.
- 36 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017.

- 37 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017.
- 38 - SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES, Où sont les femmes ? Toujours pas là ! Bilan 2012-2017, octobre 2016
- 39 - HAMON Cécile, Mission sur l'égalité femmes-hommes dans le spectacle vivant ; constats et proposition d'action, SACD, 30 juin 2016.
- 40 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017.
- 41 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017.
- 42 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2013.
- 43 - FIRECKA, Marion. Etude sur le genre dans le milieu du conte en France entre 2012 et 2013 : un espace marqué par les clivages culturels traditionnels du genre, Mouvement FH, septembre 2013, <<http://www.mouvement-hf.org/wp-content/uploads/2013/10/Etude-Parit%C3%A9-Conteurs-Conteuses-Marion-Firecka-09-2013.pdf>>
- 44 - FIRECKA, Marion. Etude sur le genre dans le milieu du conte en France entre 2012 et 2013 : un espace marqué par les clivages culturels traditionnels du genre, Mouvement FH, septembre 2013, <<http://www.mouvement-hf.org/wp-content/uploads/2013/10/Etude-Parit%C3%A9-Conteurs-Conteuses-Marion-Firecka-09-2013.pdf>>
- 45 - FIRECKA, Marion. Etude sur le genre dans le milieu du conte en France entre 2012 et 2013 : un espace marqué par les clivages culturels traditionnels du genre, Mouvement FH, septembre 2013, <<http://www.mouvement-hf.org/wp-content/uploads/2013/10/Etude-Parit%C3%A9-Conteurs-Conteuses-Marion-Firecka-09-2013.pdf>>
- 46 - Cf tableau Annexe
- 47 - Cf tableau Annexe
- 48 - (Cnr, Enm, chiffre 2003-04)
- 49 - SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES, Où sont les femmes ? Toujours pas là ! Bilan 2012-2017, octobre 2016
- 50 - PRAT, Reine, Rapport d'étapes n°1. Pour l'égal accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilité, aux lieux de décision, à la maîtrise de la représentation, Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles, Mission pour l'égalité et contre les exclusions, mai 2006.
- 51 - HAMON Cécile, Mission sur l'égalité femmes-hommes dans le spectacle vivant ; constats et proposition d'action, SACD, 30 juin 2016.
- 52 - COMMEAUX, Lucile, MARTINET, Xavier. Danse : où sont les femmes ? France Culture, 5 juin 2017, <<https://www.franceculture.fr/emissions/le-petit-salon/danse-ou-sont-les-femmes>>
- 53 - <http://benois.theatre.ru/english/>
- 54 - DIETSCH, Bruno, SOTTO, Marie-Françoise. L'enseignement spécialisé de la musique, de la danse et de l'art dramatique en 2008-2009, Culture Chiffres, 2010/4, n°4, p.5.
- 55 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017.
- 56 - SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES, Où sont les femmes ? Toujours pas là ! Bilan 2012-2017, octobre 2016
- 57 - <http://www.caissedesdepots.fr/musique-classique>
- 58 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017.
- 59 - SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES, Où sont les femmes ? Toujours pas là ! Bilan 2012-2017, octobre 2016
- 60 - <https://www.france.tv/france-3/les-victoires-de-la-musique-classique/118123-adam-laloum-concerto-pour-piano-de-schumann.html>
- 61 - HCE, Etude Culture, 2015.
- 62 - RAVET Hyacinte, PERIVIER Hélène. Ecouter sans voir : l'impact du paravent sur le recrutement des musicien-ne-s des orchestres de Paris et d'Île-de-France. Ardis Recherche, janvier 2015.
- 63 - Musicien.ne du rang que ne joue jamais en solo
- 64 - SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES, Où sont les femmes ? Toujours pas là ! Bilan 2012-2017, octobre 2016
- 65 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017.
- 66 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017.
- 67 - BACHTRACK. La musique classique en 2016. L'année en statistiques. 9 janvier 2017. <https://bachtrack.com/fr_FR/25/1083/108/open>
- 68 - Ces résultats sont amenés à évoluer et à être enrichies par de nouvelles données à mesure que l'étude se poursuit.
- 69 - SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES, Où sont les femmes ? Toujours pas là ! Bilan 2012-2017, octobre 2016
- 70 - BACHTRACK. La musique classique en 2016. L'année en statistiques. 9 janvier 2017. <https://bachtrack.com/fr_FR/25/1083/108/open>
- 71 - BACHTRACK. La musique classique en 2016. L'année en statistiques. 9 janvier 2017. <https://bachtrack.com/fr_FR/25/1083/108/open>
- 72 - BACHTRACK. La musique classique en 2016. L'année en statistiques. 9 janvier 2017. <https://bachtrack.com/fr_FR/25/1083/108/open>
- 73 - OPALE/CRDLA CULTURE. Saison Égalité Musiques Actuelles, HF-IDF, 8 septembre 2016 – 8 mars 2017.
- 74 - Chiffre indiqué à l'occasion de la Saison Égalité Musiques-Actuelles 2017
- 75 - OPALE/CRDLA CULTURE. Saison Égalité Musiques Actuelles, HF-IDF, 8 septembre 2016 – 8 mars 2017.
- 76 - OPALE/CRDLA CULTURE. Saison Égalité Musiques Actuelles, HF-IDF, 8 septembre 2016 – 8 mars 2017.
- 77 - OPALE/CRDLA CULTURE. Saison Égalité Musiques Actuelles, HF-IDF, 8 septembre 2016 – 8 mars 2017.
- 78 - OPALE/CRDLA CULTURE. Saison Égalité Musiques Actuelles, HF-IDF, 8 septembre 2016 – 8 mars 2017.
- 79 - Audition FEDELIMA
- 80 - Cf. Tableaux en annexe
- 81 - A partir des taux de fréquentation de la période 2015-2016 pour des festivals d'une durée maximum de 20 jours (Vieilles Charrues, Jazz in Marciac, Jazz à Vienne, Solidays, Hellfest, Electrobeach, Le Printemps de Bourges, les Francofolies de La Rochelle, ; les Nuits sonores de Lyon)

HCE - Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture

- 82 - À l'exclusion de la musique folklorique, non-inclue dans la catégorie « Musiques actuelles »
- 83 - 50 % de femmes et 50 % d'hommes
- 84 - Cf Tableaux en annexe
- 85 - Cf Tableaux en annexe
- 86 - Cf Tableaux en annexe
- 87 - Cf Tableaux en annexe
- 88 - Cf Tableaux en annexe
- 89 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017.
- 90 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017.
- 91 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017.
- 92 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017
- 93 - <https://www.villamedici.it/fr/residences/?data=stagione>
- 94 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017
- 95 - <http://www.adiaf.com/le-prix-marcel-duchamp/presentation/>
- 96 - Source HCE
- 97 - <https://fr.artprice.com/artmarketinsight/le-top-2017>
- 98 - <http://www.senat.fr/rap/a15-168-22/a15-168-223.html>
- 99 - OLLIER, Christine, HUGUIER, Françoise. Quelle place pour les femmes photographes ? Regardez Voir, France Inter, diffusé le 25 juin 2017. < <https://www.franceinter.fr/emissions/regardez-voir/regardez-voir-25-juin-2017>>
- 100 - VAUCLARE, Claude, DEBEAUVAIS, Rémi. Le métier de photographe. Culture Etudes, Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques, 2015-3.
- 101 - Id.
- 102 - Parmi 7 musées de photographie en France : Maison Européenne de la Photographie, Musée français de la photographie, Musée de la photographie de Nice, Jeu de Paume, Musée Nicéphore-Niépce, Maison de la photographie de Lille, Musée de la photographie de Saint-Bonnet-de-Mure.
- 103 - <http://www.cnap.fr/resultats-2016-7>
- 104 - FISHEYE. Femmes photographes, une sous exposition manifeste. 2017, Hors-série n°3.
- 105 - FISHEYE. Femmes photographes, une sous exposition manifeste. 2017, Hors-série n°3.
- 106 - <http://www.musee-orangerie.fr/fr/evenement/qui-peur-des-femmes-photographes-1839-1919>
- 107 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017
- 108 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017
- 109 - BEUVRE, Fanny, DANARD Benoît. La place des femmes dans l'industrie cinématographique et audiovisuelle. Centre national du cinéma, Les études du CNC, février 2017.
- 110 - BARRALON, Aude, PERRAULT, Carole. La place des femmes dans l'industrie cinématographique et audiovisuelle. Les études du CNC, CNC, mars 2014.
- 111 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017
- 112 - Un agrément de production, délivré par le CNC, est obligatoire pour qu'un film puisse sortir en salles. Il est délivré après la réalisation du film. <http://www.cnc.fr/web/fr/agrement-des-films-de-long-metrage>
- 113 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017
- 114 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017
- 115 - BEUVRE, Fanny, DANARD Benoît. La place des femmes dans l'industrie cinématographique et audiovisuelle. Centre national du cinéma, Les études du CNC, février 2017.
- 116 - BEUVRE, Fanny, DANARD Benoît. La place des femmes dans l'industrie cinématographique et audiovisuelle. Centre national du cinéma, Les études du CNC, février 2017.
- 117 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017
- 118 - BEUVRE, Fanny, DANARD Benoît. La place des femmes dans l'industrie cinématographique et audiovisuelle. Centre national du cinéma, Les études du CNC, février 2017.
- 119 - CSA, Analyse de la diffusion à la télévision en 2011 et 2012 de films réalisés par des femmes, 2013.
- 120 - BEUVRE, Fanny, DANARD Benoît. La place des femmes dans l'industrie cinématographique et audiovisuelle. Centre national du cinéma, Les études du CNC, février 2017.
- 121 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017
- 122 - ORDRE DES ARCHITECTES. La profession en chiffres, 2015. < <https://www.architectes.org/la-profession-en-chiffres-0>>
- 123 - ORDRE DES ARCHITECTES. La profession en chiffres, 2015. < <https://www.architectes.org/la-profession-en-chiffres-0>>
- 124 - ORDRE DES ARCHITECTES. La profession en chiffres, 2015. < <https://www.architectes.org/la-profession-en-chiffres-0>>

HCE - Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture

- 125 - <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Architecture/Architecture-et-cadre-de-vie/Prix-et-concours-d-architecture/Le-Grand-Prix-national-de-l-architecture>
- 126 - ORDRE DES ARCHITECTES. *La profession en chiffres*, 2015. < <https://www.architectes.org/la-profession-en-chiffres-0> >
- 127 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. *Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication*, 2017
- 128 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. *Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication*, 2017
- 129 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. *Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication*, 2017
- 130 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. *Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication*, 2017
- 131 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. *Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication*, 2017
- 132 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. *Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication*, 2015
- 133 - ORAIN, Grégoire, DAGORN, Gary, *Combien de femmes parmi les prix littéraires français ?*, *Le Monde*, 3 novembre 2016, < http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/11/03/les-prix-litteraires-francais-sont-ils-sexistes_4802462_4355770.html>
- 134 - GROENSTEEN, Thierry. *Femmes (2) : la création au féminin*. *Neuvième art*, février 2014, < <http://neuiemeart.citebd.org/spip.php?article727>>
- 135 - ÉTATS GENERAUX DE LA BANDE DESSINEE. *Enquête auteurs 2016. Résultats statistiques*, décembre 2016.
- 136 - ÉTATS GENERAUX DE LA BANDE DESSINEE. *Enquête auteurs 2016. Résultats statistiques*, décembre 2016.
- 137 - PERAS, Delphine. *A la tête des grandes maisons d'édition, des femmes pleines d'audace*. *L'express*, 10 octobre 2015, < https://www.lexpress.fr/culture/livre/a-la-tete-de-grandes-maisons-d-edition-des-femmes-pleines-d-audace_1723800.html>
- 138 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. *Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication*, 2017.
- 139 - ÉTATS GENERAUX DE LA BANDE DESSINEE. *Enquête auteurs 2016. Résultats statistiques*, décembre 2016.
- 140 - ÉTATS GENERAUX DE LA BANDE DESSINEE. *Enquête auteurs 2016. Résultats statistiques*, décembre 2016.
- 141 - *Résultat d'une enquête réalisée par 2 étudiantes du Master de sociologie EGALITES (Université de LYON II) en 2015 sur une population de 100 personnes*.
- 142 - <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032854341&categorieLien=id>
- 143 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. *Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication*, 2017
- 144 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. *Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication*, 2017
- 145 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. *Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication*, 2017
- 146 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. *Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication*, 2017
- 147 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. *Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication*, 2017
- 148 - http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/egalite_acces_resps09.pdf
- 149 - <http://www.telerama.fr/sortir/stephane-correard-au-salon-de-montrouge-je-revendique-le-melange-des-genres,126084.php>
- 150 - <http://hf-idf.org/2015/03/16/les-trajectoires-professionnelles-des-artistes-femmes-en-art-dramatique-par-raphelle-doyon-chargee-detude/>
- 151 - PRAT, Reine. *Rapport d'étapes n°2. De l'interdit à l'empêchement*. *Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles, Mission pour l'égalité et contre les exclusions*, mai 2009.
- 152 - <http://books.openedition.org/pur/30725?lang=fr>
- 153 - RENNES Juliette, *Encyclopédie critique du genre : Corps, sexualité, rapports sociaux*, 2016
- 154 - <http://laplumedauphine.fr/2013/04/17/le-feminisme-dans-l-art-emancipation-de-la-femme-ou-stigmatisation/>
- 155 - idem
- 156 - <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2008-1-page-87.htm>
- 157 - *Audition par le HCE*
- 158 - <https://enversdecorsexisme.tumblr.com/submit>
- 159 - <http://www.konbini.com/fr/tendances-2/lenvers-du-decor-tumblr-violences-sexistes-et-sexuelles-milieu-spectacle/>
- 160 - <http://www.lejdd.fr/societe/affaire-weinstein-le-coup-de-colere-disabelle-adjani-dans-le-jdd-3464312>
- 161 - http://www.huffingtonpost.fr/2017/10/30/7000-femmes-du-monde-de-l-art-signent-une-lettre-ouverte-denoncant-le-harcelement-sexuel_a_23261409/
- 162 - GONTHIER-MAURIN Brigitte, « *La place des femmes dans l'art et la culture : le temps est venu de passer aux actes*, *Rapport d'information fait au nom de la délégation aux droits des femmes du Sénat*, 27 juin 2013
- 163 - idem
- 164 - <http://www.cgt.fr/Contre-les-violences-sexistes-la.html>
- 165 - <http://www.resmusica.com/2017/12/03/mobilisation-anglo-saxonne-contre-le-harcelement-sexuel-dans-la-musique-classique/>
- 166 - http://www.ifop.com/media/poll/2551-1-annexe_file.pdf
- 167 - BEUVRE, Fanny, DANARD Benoît. *La place des femmes dans l'industrie cinématographique et audiovisuelle*. *Centre national du cinéma, Les études du CNC*, février 2017.
- 168 - *Slogan des militantes féministes à l'occasion de la manifestation devant la Cinémathèque française*, le 30 octobre 2017
- 169 - <http://premium.lefigaro.fr/cinema/2017/11/09/03002-20171109ARTFIG00395-456-comediennes-suedoises-denoncent-viol-et-culture-du-silence.php>

HCE - Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture

- 170 - http://abonnes.lemonde.fr/cinema/article/2017/10/30/roman-polanski-a-paris-un-rassemblement-feministe-devant-la-cinematheque_5208049_3476.html
- 171 - <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Presse/Communique-de-presse/Francoise-Nyssen-s-engage-contre-le-harcelement-et-pour-une-reelle-egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes>
- 172 - GONTHIER-MAURIN Brigitte, « La place des femmes dans l'art et la culture : le temps est venu de passer aux actes », Rapport d'information fait au nom de la délégation aux droits des femmes du Sénat, 27 juin 2013
- 173 - TIBLOUX, Emmanuel, LE GARZIC, Maud. Contre les discriminations, les écoles supérieures d'art s'engagent. ANDEA, mars 2015. <https://www.andea.fr/doc_root/ressources/publication/5565ddec8942d_charte-discriminations-mars-15.pdf>
- 174 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017
- 175 - <https://www.francemusique.fr/actualite-musicale/femmes-chefs-d-orchestre-une-evolution-petits-pas-685>
- 176 - <http://www.arts-vivants-departements.fr/documentation/583/actes-seminaire-pour-que-femmes-accedent-tous-metiers-culture-2017.pdf>
- 177 - Enquête ESPS 2006, IRDES - Rapport sur La santé des femmes en France, 2009
- 178 - DARES-DGT-DGAPF, enquête SUMER, Les expositions aux risques professionnels, quelles évolutions depuis 15 ans ? 2010
- 179 - <http://www.ma-sphere.eu/wp-content/uploads/2016/05/EPISCENE-synthese-VDEF.pdf>
- 180 - Il faut avoir travaillé 507 heures minimum sur 12 mois pour bénéficier du régime des intermittent.e.s du spectacle et percevoir ainsi des indemnités chômagees.
- 181 - www.matermittentes.com/pages/Discriminations_auxquelles_sont_confrontees_les_intermittentes_enceintes_et_jeunes_meres-3023817.html
- 182 - <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Dispositifs-specifiques/Fonds-national-pour-l-emploi-perenne-dans-le-spectacle-FONPEPS>
- 183 - www.matermittentes.com/pages/Discriminations_auxquelles_sont_confrontees_les_intermittentes_enceintes_et_jeunes_meres-3023817.html
- 184 - Brigitte GONTHIER-MAURIN, Rapport d'information n°704, au nom de la délégation aux droits des femmes su Sénat, « La place des femmes dans l'art et la culture : le temps est venu de passer aux actes », 27 juin 2013
- 185 - <http://ecoleduspectacle.blog.lemonde.fr/2017/03/08/les-femmes-artistes-disparaissent-progressivement-a-la-sortie-de-lecole/>
- 186 - Brigitte GONTHIER-MAURIN, Rapport d'information n°704, au nom de la délégation aux droits des femmes su Sénat, « La place des femmes dans l'art et la culture : le temps est venu de passer aux actes », 27 juin 2013
- 187 - Michèle REISER, Brigitte GRESY – Rapport sur l'image des femmes dans les médias – Commission de réflexion sur l'image des femmes dans les médias – Secrétariat d'État à la solidarité – Septembre 2008
- 188 - HCE, Pour l'égalité femmes-hommes et contre les stéréotypes de sexe, conditionner les financements publics, 20 octobre 2014
- 189 - <http://www.unwomen.org/fr/news/stories/2014/9/geena-davis-study-press-release>
- 190 - Brigitte GONTHIER-MAURIN, Rapport d'information n°704, au nom de la délégation aux droits des femmes su Sénat, « La place des femmes dans l'art et la culture : le temps est venu de passer aux actes », 27 juin 2013
- 191 - <https://www.tns-sofres.com/sites/default/files/2013.12.10-jeux-videos.pdf>
- 192 - Brigitte GONTHIER-MAURIN, Rapport d'information n°704, au nom de la délégation aux droits des femmes su Sénat, « La place des femmes dans l'art et la culture : le temps est venu de passer aux actes », 27 juin 2013
- 193 - MANASSEIN, Frédéric De. Sexisme et images : une étude d'observation. Regarde où tu marches, 2 août 2015. <<http://www.regardeoutumarches.net/2015/08/02/sexisme-et-images-une-etude-d-observation/>>
- 194 - <http://aafa-asso.info/wp-content/uploads/2018/01/AAFA-TUNNEL-DE-LA-COMEDIENNE-DE-50-ANS.pdf>
- 195 - <http://aafa-asso.info/wp-content/uploads/2018/01/AAFA-TUNNEL-DE-LA-COMEDIENNE-DE-50-ANS.pdf>
- 196 - Idem
- 197 - http://www.lefigaro.fr/festival-de-cannes/2017/04/27/03011-20170427ARTFIG00010-agnes-jaoui-l-ambassadrice-des-actrices-quinquagenaires.php?redirect_premium
- 198 - <http://www.fia-actors.com/uploads/FRANCAIS.pdf>
- 199 - <https://www.50-50magazine.fr/2015/04/24/cybersexisme-et-representation-des-femmes-dans-les-jeux-videos/>
- 200 - <https://www.50-50magazine.fr/2015/04/24/cybersexisme-et-representation-des-femmes-dans-les-jeux-videos/>
- 201 - IGDA, Developer Satisfaction Survey 2014-2015, diversity in the Game Industry Report, 12 juin 2016. http://c.ymcdn.com/sites/www.igda.org/resource/collection/CB31CE86-F8EE-4AE3-B46A-148490336605/IGDA_DSS14-15_DiversityReport_Aug2016_Final.pdf
- 202 - <http://www.20minutes.fr/magazine/femmes-de-pouvoir/decryptage/dix-personnages-qui-ont-change-limage-de-la-femme-au-cinema-742/>
- 203 - <http://neuviemeart.citebd.org/spip.php?article677>
- 204 - <https://perezartplastiques.com/2016/02/14/la-femme-dans-lart/>
- 205 - <https://seejane.org/wp-content/uploads/gender-bias-without-borders-full-report.pdf>
- 206 - <http://www.unwomen.org/fr/news/stories/2014/9/geena-davis-study-press-release>
- 207 - Mario PRAZ, « NU », Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 13 décembre 2017. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/nu/>
- 208 - <http://www.lesinrocks.com/2016/09/06/actualite/deborah-de-robertis-lartiste-pose-nue-musees-sexplique-11862174/>
- 209 - Isabelle BUATOIS, « Le sacré et la représentation de la femme dans le théâtre et la peinture symboliste », Université de Montréal, 2012
- 210 - <http://ecoleduspectacle.blog.lemonde.fr/2017/03/08/les-femmes-artistes-disparaissent-progressivement-a-la-sortie-de-lecole/>
- 211 - <http://neuviemeart.citebd.org/spip.php?article677>
- 212 - HCE, Pour l'égalité femmes-hommes et contre les stéréotypes de sexe, conditionner les financements publics, 20 octobre 2014
- 213 - <https://seejane.org/wp-content/uploads/gender-bias-without-borders-full-report.pdf>
- 214 - <http://www.unwomen.org/fr/news/stories/2014/9/geena-davis-study-press-release>
- 215 - <https://www.50-50magazine.fr/2015/04/24/cybersexisme-et-representation-des-femmes-dans-les-jeux-videos/>

HCE - Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture

- 216 - <https://feministfrequency.com/video/damsel-in-distress-part-1/>
- 217 - <http://www.20minutes.fr/magazine/femmes-de-pouvoir/decryptage/dix-personnages-qui-ont-change-limage-de-la-femme-au-cinema-742/>
- 218 - <https://carinedelaiaie.wordpress.com/2015/03/24/banalisation-de-la-violence-de-ler-classique-a-ler-numerique/>
- 219 - Synthèse du rapport 2016 relatif à la représentation des femmes dans les programmes des services de télévision et de radio - Exercice 2016
- 220 - Source : CSA, rapport relatif à la représentation des femmes dans les programmes des services de télévision et de radio (2016)
- 221 - HFIDF. Le Mouvement FH pour la promotion du « matrimoine ». HF Ile-de-France, 19 mai 2013, < <http://hf-idf.org/2013/05/19/promotion-du-matrimoine/>>
- 222 - Source HCE, voir tableaux en Annexe
- 223 - Liste déterminée principalement sur la base du taux de fréquentation des musées
- 224 - 64% de femmes en arts plastiques en 2015-2016, d'après les chiffres de l'Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication (2017)
- 225 - Parmi les 13 principaux musées déterminés, sur la période 2012-2016, Source HCE
- 226 - MINISTERE DE LA CULTURE, DEPARTEMENT DES ETUDES DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, 2017)
- 227 - LESAUVAGE, Magali. Femmes artistes, omission plus possible. Next Libération, 10 août 2017, <http://next.liberation.fr/arts/2017/08/10/femmes-artistes-omission-plus-possible_1589292>
- 228 - http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=113748
- 229 - BOUDET, Antoine. Simone et Antoine Veil au Panthéon : qui sont les 76 personnalités qui y reposent déjà ? L'ancienne personnalité préférée des Français ne sera que la cinquième femme à y entrer. Huffington Post, 5 juillet 2017, < http://www.huffingtonpost.fr/2017/07/05/simone-et-antoine-veil-au-pantheon-qui-sont-les-76-personnes-qu_a_23016861/>
- 230 - BELAVAL, Philippe. Pour faire entrer le peuple au Panthéon. Rapport remis à Monsieur le Président de la République. Rapport public, La Documentation Française, octobre 2013. < <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000736.pdf>>
- 231 - AFP, Quatre figures de la Résistance au Panthéon en 2015. Libération, 21 février 2014, < <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000736.pdf>>
- 232 - <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Maisons-des-illustres>
- 233 - MINISTERE DE LA CULTURE, Le Ministère de la Culture obtient la double labellisation Égalité et Diversité, 6 novembre 2017, < www.culturecommunication.gouv.fr/.../20171106_CP_MC-Labellisation-AFNOR.pdf>
- 234 - <http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/fr/web/guest/presumees-coupables-xiv-xxe-siecles>
- 235 - <https://francearchives.fr/commemo/recueil-2017/>
- 236 - <https://francearchives.fr/commemo/recueil-2017/>
- 237 - SOROPTIMIST, Les noms de rue rendant hommage à des femmes. Union Française Soroptimist International, 8 mars 2014 < https://bethune.soroptimist.fr/uploads/club/17/mcfile/Nom_de_rues/dossier_de_presse_8_mars_20141.pdf>
- 238 - <http://www.academiedesbeauxarts.fr/membres/archives.php>
- 239 - <http://www.legiondhonneur.fr/fr/page/les-dernieres-promotions/171>
- 240 - <http://www.legiondhonneur.fr/fr/page/lordre-national-du-merite/85>
- 241 - PLANTE, Christine. La place des femmes dans l'histoire littéraire : annexe, ou point de départ d'une relecture critique ? In Revue d'histoire littéraire de la France, 2003/3, Vol. 103.
- 242 - Indice qui permet de mesurer l'écart entre les mains d'homme et de femme reposant sur le léger dimorphisme de l'espèce humaine
- 243 - LESAUVAGE, Magali. Femmes artistes, omission plus possible. Next Libération, 10 août 2017. <http://next.liberation.fr/arts/2017/08/10/femmes-artistes-omission-plus-possible_1589292>
- 244 - GEORGETTE SAND. Ni Vues Ni Connues. Panthéon, Histoire, mémoire : où sont les femmes ? Paris, Hugo Doc, coll. Les Simones, 2017.
- 245 - GEORGETTE SAND. Ni Vues Ni Connues. Panthéon, Histoire, mémoire : où sont les femmes ? Paris, Hugo Doc, coll. Les Simones, 2017.
- 246 - GEORGETTE SAND. Ni Vues Ni Connues. Panthéon, Histoire, mémoire : où sont les femmes ? Paris, Hugo Doc, coll. Les Simones, 2017.
- 247 - ZAWISZA, Marie. L'art est un bastion sexiste. Le Monde Culture et des Idées, 26 septembre 2013. <<https://psyzoom.blogspot.fr/2013/09/lart-est-un-bastion-sexiste.html>>
- 248 - NdR : cette académie fut dissoute en 1793, transformée en Institut puis en Académie des Beaux-Arts en 1816 qui interdit la présence d'artistes femmes
- 249 - GEORGETTE SAND. Ni Vues Ni Connues. Panthéon, Histoire, mémoire : où sont les femmes ? Paris, Hugo Doc, coll. Les Simones, 2017.
- 250 - ZAWISZA, Marie. L'art est un bastion sexiste. Le Monde Culture et des Idées, 26 septembre 2013. <<https://psyzoom.blogspot.fr/2013/09/lart-est-un-bastion-sexiste.html>>
- 251 - GEORGETTE SAND. Ni Vues Ni Connues. Panthéon, Histoire, mémoire : où sont les femmes ? Paris, Hugo Doc, coll. Les Simones, 2017
- 252 - GEORGETTE SAND. Ni Vues Ni Connues. Panthéon, Histoire, mémoire : où sont les femmes ? Paris, Hugo Doc, coll. Les Simones, 2017
- 253 - GEORGETTE SAND. Ni Vues Ni Connues. Panthéon, Histoire, mémoire : où sont les femmes ? Paris, Hugo Doc, coll. Les Simones, 2017.
- 254 - ROLLET, Brigitte. Sois belle et tais-toi ! Paris, Belin, coll. Egale A Egal, 2017.
- 255 - ROLLET, Brigitte. Sois belle et tais-toi ! Paris, Belin, coll. Egale A Egal, 2017.
- 256 - ROLLET, Brigitte. Sois belle et tais-toi ! Paris, Belin, coll. Egale A Egal, 2017.
- 257 - ROLLET, Brigitte. Sois belle et tais-toi ! Paris, Belin, coll. Egale A Egal, 2017.
- 258 - Id.
- 259 - DARDIGNA, Anne-Marie. Ces dames au salon. Paris, Odile Jacob, 2014.
- 260 - DARDIGNA, Anne-Marie, Les femmes et la littérature : des Précieuses aux écrivaines d'aujourd'hui. France Inter, 28 décembre 2014
- 261 - PLANTE, Christine. La place des femmes dans l'histoire littéraire : annexe, ou point de départ d'une relecture critique ? In Revue d'histoire littéraire de la France, 2003/3, Vol. 103
- 262 - <https://www.ldh-france.org/1791-DECLARATION-DES-DROITS-DE-LA/>
- 263 - MAUDET, Elsa. En littérature, le droit d'auteur bafoué. Libération, 24 avril 2015. <http://www.liberation.fr/societe/2015/04/24/en-litterature-le-droit-d-auteur-bafoue_1264733>

264 - Id.

265 - EVAÏN, Aurore. Vous avez dit « matrimoine » ? Le Blog Mouvement FH, Médiapart, 25 novembre 2017. <<https://blogs.mediapart.fr/mouvement-hf/blog/251117/vous-avez-dit-matrimoine-par-aurore-evain>>

266 - HULLOT-GUIOT, Kim. Françoise Cahen, une perle de prof. Libération, 6 septembre 2017, <http://www.liberation.fr/france/2017/09/06/francoise-cahen-une-perle-de-prof_1594573>

267 - MINISTERE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS, MINISTERE DE LA CULTURE, Projet de loi de finance du Ministère de la Culture 2018, 27 septembre 2017, <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Nous-connaître/Decouvrir-le-ministère/Budget/Projet-de-loi-de-finances-2018>>

268 - Ministère des Finances et des Comptes Publics / DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2017

269 - Enquête statistique France Festivals, janvier 2016

270 - L'étude a été réalisée à partir des données disponibles dans le « Guide des Festivals » (été 2015 et 2016) du magazine «Diapason » en raison des difficultés à accéder aux programmations des éditions passées sur les sites des festivals. Pour le festival la Folle Journée de Nantes, non-inclus dans ce guide (car ayant lieu l'hiver), une demande d'envoi de la programmation officielle a été faite directement aux organisateur.rice.s.

271 - Dans le cas où certain.e.s artistes sont programmé.e.s plusieurs fois dans une même édition d'un festival: on ne les compte qu'une seule fois s'il s'agit du même concert, on les recompte s'il s'agit d'un concert autre (avec d'autre musicien.ne.s, formations etc.)

272 - PLAS, Odile De. Le bilan des festivals d'été 2015. Télérama, 11 septembre 2015.<<http://www.telerama.fr/festivals-ete/2015/bilan-festivals-ete-2015,131050.php>>

273 - DELAHAYE, Quentin, THOME, Quentin. Le bilan des festivals de l'année 2016. Tous les festivals, 12 décembre 2016. <<http://www.touslesfestivals.com/actualites/le-bilan-des-festivals-de-lannee-2016-121216?ct=t>>



Bettina Rheims, photographe - Imany, chanteuse - Houda Benyamina, réalisatrice -
Catherine Meurisse, dessinatrice - Emmanuelle Haïm, cheffe d'orchestre

Betsy Jolas, compositrice d'opéra - Catherine Hiegel, actrice de théâtre -
Teresa Cremisi, éditrice - Leïla Bekhti, actrice - Marie Laurencin, artiste peintre

La Goulue, danseuse - Jeanne Cherhal, musicienne et chanteuse - Virginie Despentes, écrivaine -
Isadora Duncan, danseuse - Ariane Mouchkine, metteuse en scène

Alice Diop, réalisatrice - Céline Sciamma, réalisatrice - Judith Weir, compositrice -
Lydie Salvayre, écrivaine - Leïla Slimani, écrivaine

Aïssa Maïga, actrice - Agnès Varda, réalisatrice - Pénélope Bagieu, dessinatrice -
Marie Darrieussecq, écrivaine - Marguerite Yourcenar, écrivaine

Louise Bourgeois, plasticienne - Agnès Jaoui, actrice, réalisatrice - Cécile de France, actrice -
Simone de Beauvoir, écrivaine - France Gall, chanteuse

Niki de St Phalle, artiste plasticienne, - Sophie Calle, photographe - Inna Modja, chanteuse -
Annie Ernaux, écrivaine - Hélène Vincent, metteuse en scène

Deniz Gamze Ergüven, réalisatrice - Anny Duperey, actrice de théâtre - Laurence Equilbey, cheffe d'orchestre -
Barbara, parolière et chanteuse - Odile Decq, architecte

Keny Arkana, rappeuse - Miss-Tic, street artiste - Louane, chanteuse -
Karidja Touré, actrice - Marie-Castille Mention-Schaar, réalisatrice

Florence Foresti, humoriste - Camille Claudel, plasticienne - Jeanne Moreau, actrice, chanteuse et réalisatrice -
Christine & the Queens, chanteuse - Zizie Jeanmaire, danseuse



55, rue Saint Dominique - 75007 Paris

Pour plus d'informations :

Suivez-nous sur **twitter** : **@HCEfh**

Découvrez les ressources et les travaux du HCEfh sur **notre site internet** : **www.haut-conseil-egalite.gouv.fr**

Abonnez-vous à la lettre d'information sur le site :
<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/autres-rubriques/article/lettre-d-information>
et consultez les anciens numéros en ligne

Contactez-nous : **haut-conseil-egalite@pm.gouv.fr**